

# UQAC

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC  
À CHICOUTIMI

**RAPPORTS  
DÉPOSÉS DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA LOI  
SUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT  
DE NIVEAU UNIVERSITAIRE**

**ÉDITION 2018-2019**

Saguenay  
Octobre 2019

# CONTENU

## LETTRE DE PRÉSENTATION

### **SECTION 1 : Rapports financiers**

- États financiers 2018-2019

### **SECTION 2 : État du traitement**

- État du traitement des membres du personnel de direction 2018-2019  
Annexe : Protocole des cadres supérieurs du règlement général 6  
Ressources humaines de l'Université du Québec et de ses établissements

### **SECTION 3 : Rapport sur la performance**

- Indicateurs institutionnels
- Mesures prises pour l'encadrement des étudiants
- Plan stratégique de la recherche

### **SECTION 4 : Rapport sur les perspectives de développement**

- Plan stratégique 2019-2023 de l'UQAC
- Plans d'action – mesures hiver 2019
- Priorités institutionnelles 2019-2020

### **SECTION 5 : Reddition de comptes portant sur les Règles budgétaires 2018-2019**

- Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractères sexuel en enseignement supérieur (*Règle budgétaire 2.1.16*)
- Allocations spécifiques dans le cadre du plan d'action numérique en Éducation et en enseignement supérieur (*Règle budgétaire 2.1.23*)
- Pôles régionaux (*Règle budgétaire 3.13*)
- Pôles de formation en création et arts numériques (*Règle budgétaire 2.1.19*)

### **SECTION 6 : Tables des statistiques préparées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et par l'Université du Québec**

- Indicateurs – données étudiantes et réussite académique (MÉES)
- Indicateurs – effectifs étudiants et enseignants (DRI-UQ)
- Indicateurs – recherche (DRI-UQ)

## **LETTRE DE PRÉSENTATION**

Le 19 octobre 2018

Madame Debbie Gendron  
Directrice de l'enseignement et de la recherche universitaires  
Secteur de l'enseignement supérieur  
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
1035, rue De la Chevrotière, 18<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

**OBJET :** *Rapports de l'Université du Québec à Chicoutimi déposés dans le cadre de l'application de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*

---

Madame la directrice,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (Loi 95)*, l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) vous transmet par la présente ses rapports annuels 2017-2018.

Divisé en trois sections intitulées **Rapports financiers**, **Rapport sur la performance** et **Rapport sur les perspectives de développement**, ces rapports font notamment état du nombre d'inscriptions de même que de l'évolution du nombre d'étudiants étrangers qui ne cesse d'augmenter d'année en année.

La section 1 présente les rapports financiers requis par la Loi 95 comportant diverses données importantes qui sauront vous être utiles dans vos analyses.

L'Université du Québec à Chicoutimi a choisi de placer au cœur de sa mission fondamentale la réussite de ses étudiants. La section 2 met ainsi en relief un résumé des divers moyens mis en œuvre par l'Université pour soutenir la réussite de ses étudiants. Vous retrouverez également dans cette section, les Indicateurs institutionnels propres à l'UQAC. De façon sommaire, il y est indiqué que l'effectif étudiant total de l'UQAC pour l'année 2018-2019 s'établissait à 6 605 étudiants (5 104 EEETP pour l'année 2018-2019, dont 4 017 étudiants au 1<sup>er</sup> cycle et 1 087 étudiants aux cycles supérieurs).

Les données préliminaires du financement total de la recherche pour l'année 2018-2019 indiquent un montant de 15,631 000 \$. Notez que selon les données de Research Infosource Inc. 2018, l'Université se situe dans le premier tier des universités canadiennes (31<sup>e</sup> rang) pour les indicateurs cumulés du revenu de recherche et de l'intensité de recherche.

À notre avis, cette performance scientifique témoigne du succès de nos chercheurs auprès des divers organismes subventionnaires prenant appui sur les collaborations soutenues que l'Université entretient depuis plusieurs années auprès de divers partenaires privés, publics et parapublics, tant du milieu régional que national et international. Une présentation des unités de recherche de notre institution pour l'année 2018-2019 fait également état de l'effervescence scientifique présente en nos murs.

.../2

Quant aux perspectives de développement institutionnel contenues à la section 3, elles s'articulent pour cette année à partir de la Planification stratégique 2019-2023, officiellement entrée en vigueur par résolution du Conseil d'administration lors de la séance du 11 décembre 2018. Vous retrouverez ce document dans les documents annexés. La mise en œuvre de la planification est réalisée dans le cadre de plans d'action. Le premier de ces plans d'action couvre la période janvier 2019 – juin 2019, et vous le retrouverez également dans les documents annexés.

Souhaitant que ces rapports puissent répondre aux attentes du Ministère, nous demeurons disponibles pour vous fournir toute autre information supplémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame la directrice, l'expression de nos sentiments distingués.

La rectrice,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicole Bouchard', written in a cursive style.

Nicole Bouchard, Ph. D.

Documents joints

**RAPPORTS FINANCIERS**

- *Rapport de l'auditeur indépendant*
- *États financiers 2018-2019*

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT – ÉTATS FINANCIERS**

# **Université du Québec à Chicoutimi**

États financiers  
Au 30 avril 2019

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de l'Université du Québec à Chicoutimi

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Université du Québec à Chicoutimi (« l'entité »), qui comprennent le bilan au 30 avril 2019, et l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 30 avril 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux méthodes comptables décrites à la note 2 des états financiers.

#### Fondement de l'opinion avec réserve

L'entité n'a pas comptabilisé aux 30 avril 2019 et 2018, au bilan, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation aux méthodes comptables décrites à la note 2 des états financiers, qui prévoient la comptabilisation des subventions à recevoir lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de l'entité et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants sont nécessaires afin que les états financiers de l'entité respectent les méthodes comptables décrites à la note 2 des états financiers :

	Augmentation	
	En dollars	
	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	Fonds des immobilisations	Fonds des immobilisations
<b>Bilan</b>		
Débiteurs, subventions et autres sommes à recevoir (court terme)	1 554 736	2 046 491
Débiteurs, subventions et autres sommes à recevoir (long terme)	743 796	2 298 532
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels	2 298 532	4 345 023
<b>Soldes de fonds</b>	—	—

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

#### **Observations — Référentiel comptable et restriction à l'utilisation**

J'attire l'attention sur la note 2 des états financiers qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés pour permettre à l'entité de se conformer aux dispositions en matière d'information financière stipulées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à la sous-section 1.1 du Cahier des définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Mon rapport est destiné uniquement à l'entité et au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties. Mon opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

#### **Autre point**

Les états financiers de l'entité pour l'exercice terminé le 30 avril 2018 ont été audités par Mallette S.E.N.C.R.L, permis no A106518, qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 18 septembre 2018.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux méthodes comptables décrites à la note 2 des états financiers, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

#### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

### **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'entité au 30 avril 2019 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

  
Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 29 octobre 2019

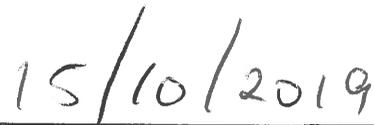
**ÉTATS FINANCIERS 2018-2019**

Université du Québec à Chicoutimi

**Système d'information financière des universités  
2018-2019**



Responsable des ressources financières



Date

Éducation  
et Enseignement  
supérieur

Québec 

ACTIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
<b>Actif à court terme</b>										
1	Encaisse (001)	s/o	15 542 483	0	0	0	2 578 914		18 121 397	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	0	0	0	0	0		\$	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	0	0	0	0	20 256		20 256	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	0	0	0	0	0		\$	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note 2 (annexe 20)	15 418 965	---	---	---	---		15 418 965	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	614 690	---	---	---	---		614 690	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	7 362 431	3 514 813	5 346 599	0	224 000		16 447 843	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	0	0	0	0	0		\$	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	Annexe 12	309 128	12 904 408	5 998 235	14 347 992	0	(33 559 763 )		9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	327 189	11 340	0	0	0		338 529	10
11	Stocks (075)	s/o	0	0	---	0	0		\$	11
<b>Total de l'actif court terme</b>			<b>39 574 886</b>	<b>16 430 561</b>	<b>11 344 834</b>	<b>14 347 992</b>	<b>2 823 170</b>	<b>(33 559 763)</b>	<b>50 961 680</b>	
<b>Actif à long terme</b>										
12	Frais reportés (080)	s/o	0	0	0	0	0		\$	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	2 781 105	0	81 870	0	0		2 862 975	13
14	Avances à d'autres fonds à long terme (185)	Annexe 12	0	0	0	0	0		\$	14
15	Placements à long terme (125, 130)	s/o	4 989	0	0	0	17 116 747		17 121 736	15
16	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	0	0	0	0	0		\$	16
17	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	0	0	0	0	0		\$	17
18	Immobilisations (105)	Annexe 16	---	---	121 296 917	---	---		121 296 917	18
19	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	---	---	0	---	---		\$	19
20	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	0	0	1 505 578	0	0		1 505 578	20
21	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	0	0	0	0	0		\$	21
<b>22</b>	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>42 360 980 \$</b>	<b>16 430 561 \$</b>	<b>134 229 199 \$</b>	<b>14 347 992 \$</b>	<b>19 939 917 \$</b>	<b>(33 559 763) \$</b>	<b>193 748 886 \$</b>	<b>22</b>

PASSIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
<b>Passif à court terme</b>										
23	Découvert de banque (201)	s/o	0	0	0	0	0			\$ 23
24	Emprunts à court terme (205)	Note 4 (annexe 20)	10 000 000	0	0	0	0		10 000 000	24
25	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	0	0	119 818	0	0		119 818	25
26	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note 2 (annexe 20)	1 063 481	---	---	---	---		1 063 481	26
27	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	14 694 183	605 391	---	0	147 888		15 447 462	27
28	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	0	0	---	0	0			\$ 28
29	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	3 727 147	443 599	3 780 970	1 000 000	3 665		8 955 381	29
30	Produits reportés (260)	Annexe 7	2 782 367	0	---	---	0		2 782 367	30
31	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	0	14 392 054	130 010	0	0		14 522 064	31
32	Portion de la dette exigible à court terme (314)	s/o	0	0	1 704 736	0	0		1 704 736	32
33	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	18 902 643	0	0	0	14 657 120	(33 559 763 )		\$ 33
<b>Total du passif à court terme</b>			<b>51 169 821</b>	<b>15 441 044</b>	<b>5 735 534</b>	<b>1 000 000</b>	<b>14 808 673</b>	<b>(33 559 763)</b>	<b>54 595 309</b>	
<b>Passif à long terme</b>										
34	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	28 515 000	0	0	0	0		28 515 000	34
35	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	s/o	0	0	1 343 796	0	0		1 343 796	35
36	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335)	s/o	0	0	0	0	0			\$ 36
37	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	0	0	111 454 375	---	---		111 454 375	37
38	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	0	0	0	0	0			\$ 38
39	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	0	0	0	0	0			\$ 39
<b>TOTAL DU PASSIF</b>			<b>79 684 821 \$</b>	<b>15 441 044 \$</b>	<b>118 533 705 \$</b>	<b>1 000 000 \$</b>	<b>14 808 673 \$</b>	<b>(33 559 763) \$</b>	<b>195 908 480 \$</b>	<b>40</b>
<b>SOLDES DE FONDS</b>										
41	Grevé d'affectations d'origine interne (290)	Annexe 8	741 049	989 517	7 405 634	0	1 673 857		10 810 057	41
42	Grevé d'affectations d'origine externe (302 FD et AF)	s/o	---	---	---	13 347 992	3 457 387		16 805 379	42
43	Non grevé d'affectation (295 FF)	s/o	(38 064 890 )	---	---	---	---		(38 064 890)	43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (350 FD)	s/o	---	---	---	0	---			\$ 44
45	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (355 FD)	s/o	---	---	---	0	---			\$ 45
46	Investi en immobilisations (304 FI)	s/o	---	---	8 289 860	---	---		8 289 860	46
<b>TOTAL DES SOLDES DE FONDS</b>			<b>(37 323 841) \$</b>	<b>989 517 \$</b>	<b>15 695 494 \$</b>	<b>13 347 992 \$</b>	<b>5 131 244 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(2 159 594) \$</b>	<b>47</b>
<b>48 TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS</b>			<b>42 360 980 \$</b>	<b>16 430 561 \$</b>	<b>134 229 199 \$</b>	<b>14 347 992 \$</b>	<b>19 939 917 \$</b>	<b>(33 559 763) \$</b>	<b>193 748 886 \$</b>	<b>48</b>

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7		
1	Droits de scolarité (401)	s/o	11 405 811	---	---	---	---	11 405 811	1	
2	Montants forfaitaires réglementés des étudiants étrangers (402)	s/o	2 220 900	---	---	---	---	2 220 900	2	
3	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	s/o	4 961	---	---	---	---	4 961	3	
4	Montants forfaitaires supplémentaires des étudiants étrangers (404)	s/o	204 367	---	---	---	---	204 367	4	
5	Cotisations des étudiants (455)	s/o	1 087 444	---	---	---	---	1 087 444	5	
6	Autres frais communs exigés à des groupes d'étudiants ciblés et pénalités (450)	s/o	2 112 742	---	---	---	---	2 112 742	6	
7	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	s/o	149 112	---	---	---	---	149 112	7	
8	<b>TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS</b>		<b>17 185 337</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>17 185 337</b>	<b>8</b>	
9	Subventions du Ministère (515)	Annexe 5	80 787 273	1 642 344	0	---	---	82 429 617	9	
10	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	s/o	31 019	3 075 797	113 059	0	0	3 219 875	10	
11	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	s/o	1 718 431	6 480 172	438	0	0	8 199 041	11	
12	Autres produits et autres aides (425, 426, 427)	s/o	836 167	228 132	0	0	0	1 064 299	12	
13	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	s/o	---	---	350 815	---	---	350 815	13	
	<b>Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations:</b>									
14	Ministère (530)	s/o	---	---	5 156 234	---	---	5 156 234	14	
15	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	s/o	---	---	0	---	---	\$	15	
16	Gouvernement du Canada (532)	s/o	---	---	1 440 482	---	---	1 440 482	16	
17	Autres (533)	s/o	---	---	618 042	---	---	618 042	17	
18	<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>		<b>83 372 890</b>	<b>11 426 445</b>	<b>7 679 070</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>102 478 405</b>	<b>18</b>	
19	Intérêts et dividendes (435)	s/o	42 391	0	0	0	473 478	515 869	19	
20	Intérêts sur les avances interfonds (440)	s/o	0	0	0	0	0	\$	20	
21	Produits provenant du fonds de dotation (445)	s/o	0	0	0	---	0	\$	21	
22	Produits provenant d'une fondation (446)	s/o	0	339 270	0	0	0	339 270	22	
23	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	Note 1 (annexe 20)	9 614	3 790 457	0	0	692 342	4 492 413	23	
24	Gains sur vente de placements (526)	s/o	0	0	0	0	415 903	415 903	24	
25	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o	---	---	0	---	---	\$	25	
26	Recouvrement des coûts indirects (465)	s/o	1 236 538	---	---	---	(1 236 538 )	\$	26	
27	Ventes externes (460)	s/o	10 354 375	1 850 843	11 905	---	171 371	12 388 494	27	
28	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	3 302	0	(528 000 )	0	0	(524 698)	28	
29	<b>TOTAL DES PRODUITS AUTRES</b>		<b>11 646 220</b>	<b>5 980 570</b>	<b>(516 095)</b>	<b>\$</b>	<b>1 753 094</b>	<b>(1 236 538)</b>	<b>29</b>	
30	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>112 204 447 \$</b>	<b>17 407 015 \$</b>	<b>7 162 975 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>1 753 094 \$</b>	<b>(1 236 538) \$</b>	<b>137 290 993 \$</b>	<b>30</b>

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7		
1	<b>Masses salariales</b>									
2	Direction	s/o	3 734 562	150 192	-	-	-	3 884 754	1	
3	Gérance	s/o	0	0	-	-	-	\$	2	
4	Enseignants-chercheurs	s/o	30 780 425	1 336 592	-	-	-	32 117 017	4	
5	Chargés de cours	s/o	11 238 757	31 951	-	-	-	11 270 708	5	
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	1 720 186	1 688 933	-	-	-	3 409 119	6	
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	606 364	759 784	-	-	5 203	1 371 351	7	
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	11 673 725	456 012	-	-	113 963	12 243 700	8	
9	Personnel de soutien technique	s/o	5 473 336	1 293 148	-	-	31 717	6 798 201	9	
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	6 006 896	173 568	-	-	-	6 180 464	10	
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	1 455 201	3 305	-	-	-	1 458 506	11	
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	14 836 957	1 293 639	-	-	31 143	16 161 469	12	
13	<b>TOTAL DES MASSES SALARIALES ET AVANTAGES SOCIAUX</b>		<b>87 526 409</b>	<b>7 186 854</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>182 026</b>	<b>\$</b>	<b>94 895 289</b>	13
14	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	487 000	-	-	-	-	487 000	14	
15	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	296 292	0	-	-	0	296 292	15	
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	47 892	0	-	-	0	47 892	16	
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	114 354	850 734	-	-	0	965 088	17	
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	221 050	447	-	-	0	221 497	18	
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	2 979 735	1 142 178	-	-	5 640	4 127 553	19	
20	Bourses (735)	s/o	337 996	4 308 984	-	-	450 417	5 097 397	20	
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	3 016 967	440 158	0	0	193 332	3 650 457	21	
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	1 684 911	1 052 384	-	-	3 450	2 740 745	22	
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	0	0	-	-	0	\$	23	
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	s/o	6 278 100	976 933	0	-	74 882	7 329 915	24	
25	Volumes et périodiques (750)	s/o	358 541	18 356	-	-	0	376 897	25	
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	3 077 806	27 037	0	-	0	3 104 843	26	
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	1 196 293	26 405	-	-	0	1 222 698	27	
28	Location-exploitation (830)	s/o	92 905	25 597	-	-	0	118 502	28	
29	Transfert de coûts indirects (865)	s/o	-	1 236 538	-	-	-	(1 236 538)	\$	29
30	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	0	0	0	0	0	\$	30	
31	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	Note 3 (annexe 20)	597 097	92 493	256 139	-	2 087	947 816	31	
32	Biens de nature non capitalisable (893)	Note 3 (annexe 20)	0	0	153 025	-	-	153 025	32	
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	s/o	209 394	10 674	111 006	0	5 052	336 126	33	
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o	0	0	0	0	0	\$	34	
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	-	-	15 725	-	-	15 725	35	
36	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	-	-	8 125 754	-	-	8 125 754	36	
37	Amortissements des autres éléments de l'actif (891)	s/o	-	-	1 315 970	-	-	1 315 970	37	
38	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	238 623	35	(528 000)	0	0	(289 342)	38	
39	<b>TOTAL DES AUTRES CHARGES</b>		<b>21 234 956</b>	<b>10 208 953</b>	<b>9 449 619</b>	<b>\$</b>	<b>734 860</b>	<b>(1 236 538)</b>	<b>40 391 850</b>	39
40	Ventes internes (878)	s/o	(156 023)	(146 875)	-	-	0	(302 898)	40	
41	Gains et pertes latents (879)	s/o	0	0	0	0	(360 984)	(360 984)	41	
42	<b>TOTAL AUTRES CHARGES AVANT ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES</b>		<b>21 078 933</b>	<b>10 062 078</b>	<b>9 449 619</b>	<b>\$</b>	<b>373 876</b>	<b>(1 236 538)</b>	<b>39 727 968</b>	42
43	Éléments extraordinaires (880)	Annexe 13	0	0	0	0	0	\$	43	
44	<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>108 605 342 \$</b>	<b>17 248 932 \$</b>	<b>9 449 619 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>555 902 \$</b>	<b>(1 236 538) \$</b>	<b>134 623 257 \$</b>	44
45	<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>		<b>3 599 105 \$</b>	<b>158 083 \$</b>	<b>(2 286 644) \$</b>	<b>- \$</b>	<b>1 197 192 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>2 667 736 \$</b>	45

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

	Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7		
1	<b>SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE</b>							(4 157 381)	1	
2	Redressement des années précédentes	Annexe 11	(36 965 360 ) 0	2 584 109 0	11 702 469 0	14 009 384 0	4 512 017 0		2	
3	<b>Solde de fonds redressé</b>		<b>(36 965 360)</b>	<b>2 584 109</b>	<b>11 702 469</b>	<b>14 009 384</b>	<b>4 512 017</b>	<b>\$ (4 157 381)</b>	<b>3</b>	
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3	112 204 447	17 407 015	7 162 975	0	1 753 094	(1 236 538 )	4	
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4	108 605 342	17 248 932	9 449 619	0	555 902	(1 236 538 )	5	
6	<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>		<b>3 599 105</b>	<b>158 083</b>	<b>(2 286 644)</b>	<b>\$</b>	<b>1 197 192</b>	<b>\$</b>	<b>6</b>	
7	Rééval. autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages complé. de retraite	s/o	54 000	-	-	-	-		7	
8	Apports reçus à titre de dotations	s/o				(723 949 )			8	
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables	s/o							9	
10	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	1 875 672	220 796	6 279 669	62 557	45 983		10	
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	5 887 258	1 973 471	0	0	623 948		11	
12	<b>Sous-total</b>		<b>(358 481)</b>	<b>(1 594 592)</b>	<b>3 993 025</b>	<b>(661 392)</b>	<b>619 227</b>	<b>\$</b>	<b>12</b>	
13	<b>SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>		<b>(37 323 841) \$</b>	<b>989 517 \$</b>	<b>15 695 494 \$</b>	<b>13 347 992 \$</b>	<b>5 131 244 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(2 159 594) \$</b>	<b>13</b>

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Université du Québec à Chicoutimi  
Produits par fonction - Fonds de fonctionnement  
de l'exercice terminé le 30 avril 2019

Annexe 1

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
1	Droits de scolarité (401)	11 405 811	---	---	---	---	0	---	---	11 405 811	1	
2	Montants forfaitaires réglés des étudiants étrangers (402)	---	---	---	2 220 900	---	---	---	---	2 220 900	2	
3	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	---	---	---	4 961	---	---	---	---	4 961	3	
4	Montants forfaitaires supplémentaires des étudiants étrangers (404)	---	---	---	204 367	---	---	---	---	204 367	4	
5	Cotisations des étudiants (455)	---	---	---	---	---	1 087 444	---	---	1 087 444	5	
6	Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	0	0	0	2 112 742	0	0	0	0	2 112 742	6	
7	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	54 316	0	1 021	59 119	0	34 656	0	0	149 112	7	
<b>8</b>	<b>Total des produits provenant des étudiants</b>	<b>11 460 127</b>	<b>\$ 1 021</b>	<b>4 602 089</b>	<b>\$ 59 032</b>	<b>34 656</b>	<b>1 087 444</b>	<b>\$ 781 620</b>	<b>\$ -</b>	<b>17 185 337</b>	<b>8</b>	
9	Subventions du Ministère (515)	---	---	0	80 787 273	---	0	---	---	80 787 273	9	
10	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	31 018	0	0	0	0	0	0	0	31 019	10	
11	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	0	0	0	1 658 737	0	59 694	0	0	1 718 431	11	
12	Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	546 220	43 221	1 084	185 951	59 032	0	659	0	836 167	12	
<b>###</b>	<b>Total des subventions</b>	<b>577 238</b>	<b>43 221</b>	<b>1 084</b>	<b>82 631 961</b>	<b>59 032</b>	<b>59 695</b>	<b>659</b>	<b>\$ -</b>	<b>83 372 890</b>	<b>###</b>	
14	Intérêts et dividendes (435)	---	---	---	42 391	---	0	0	0	42 391	14	
15	Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ -	15	
16	Produits provenant du fonds de dotation (445)	---	---	---	0	---	0	0	0	\$ -	16	
17	Produits provenant d'une fondation (446)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ -	17	
18	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	0	0	0	0	0	6 412	3 202	0	9 614	18	
19	Gains sur vente de placement (526)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ -	19	
20	Recouvrement des coûts indirects (465)	0	10 694	0	1 220 752	0	5 092	0	0	1 236 538	20	
21	Ventes externes (460)	4 473 252	403 447	51 407	379 057	212 063	1 785 255	2 268 274	781 620	10 354 375	21	
22	Autres produits (466, 470)	1 942	0	0	0	0	0	1 360	0	3 302	22	
<b>###</b>	<b>Total des produits autres</b>	<b>4 475 194</b>	<b>414 141</b>	<b>51 407</b>	<b>1 642 200</b>	<b>212 063</b>	<b>1 796 759</b>	<b>2 272 836</b>	<b>781 620</b>	<b>\$ 11 646 220</b>	<b>###</b>	
<b>###</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>16 512 559 \$</b>	<b>457 362 \$</b>	<b>53 512 \$</b>	<b>88 876 250 \$</b>	<b>271 095 \$</b>	<b>1 891 110 \$</b>	<b>3 360 939 \$</b>	<b>781 620 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>112 204 447 \$</b>	<b>###</b>

Université du Québec à Chicoutimi  
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement  
de l'exercice terminé le 30 avril 2019

Annexe 2

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
1	Masses salariales										1	
2	Direction	725 040	0	392 506	2 010 641	136 102	144 844	325 429	0	3 734 562	2	
3	Gérance	0	0	0	0	0	0	0	0		3	
4	Enseignants-chercheurs	30 520 473	3 981	0	255 971	0	0	0	0	30 780 425	4	
5	Chargés de cours	11 229 085	0	0	0	0	9 672	0	0	11 238 757	5	
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	1 406 145	268 824	0	45 217	0	0	0	0	1 720 186	6	
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	437 010	135 947	0	3 123	0	273	30 011	0	606 364	7	
8	Personnel professionnel non enseignant	4 600 008	1 245	2 353 761	2 984 354	334 463	410 802	977 653	11 439	11 673 725	8	
9	Personnel de soutien technique	1 294 064	251 004	2 221 443	832 076	691 016	30 025	63 552	90 156	5 473 336	9	
10	Personnel de soutien de bureau	2 649 004	41 040	459 828	1 362 553	395 183	321 664	775 937	1 687	6 006 896	10	
11	Personnel de métier et ouvrier	89 030	4 785	0	693	1 040 019	4 779	184 512	131 383	1 455 201	11	
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	10 335 515	150 804	1 235 556	1 886 922	587 700	159 595	433 096	47 769	14 836 957	12	
###	<b>Total des masses salariales et des avantages sociaux</b>	<b>63 285 374</b>	<b>857 630</b>	<b>6 663 094</b>	<b>9 381 550</b>	<b>3 184 483</b>	<b>1 081 654</b>	<b>2 790 190</b>	<b>282 434</b>	<b>\$ 87 526 409</b>	###	
14	Avantages sociaux futurs (704)	---	---	---	---	---	---	---	487 000	487 000	14	
15	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages	88 751	0	57 410	154 720	18 732	(20 042)	(1 474)	(1 805)	296 292	15	
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	39 415	0	0	8 477	0	0	0	0	47 892	16	
17	Stagiaires Postdoctoraux (706)	0	114 354	0	0	0	0	0	0	114 354	17	
18	Formation et perfectionnement (710)	105 205	2 270	0	113 295	0	0	280	0	221 050	18	
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	1 816 067	321 913	6 695	222 137	46 465	491 131	73 523	1 804	2 979 735	19	
20	Bourses (735)	27 024	77 614	0	1 130	0	4 000	228 228	0	337 996	20	
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	788 265	142 681	88 525	1 321 931	13 125	17 454	614 129	30 857	3 016 967	21	
22	Fournitures et matériel (745)	621 368	86 618	330 967	221 888	82 396	97 273	168 011	76 390	1 684 911	22	
23	Coûts des marchandises vendues (755)	0	0	0	0	0	0	0	0		23	
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	1 700 263	91 254	833 760	526 301	2 354 888	308 959	342 972	119 703	6 278 100	24	
25	Volumes et périodiques (750)	47 023	7 979	293 376	4 985	214	4 964	0	0	358 541	25	
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	31 695	22 247	163 402	134	2 386 447	2 066	301 973	169 842	3 077 806	26	
27	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	8 332	882	0	29 176	1 121 497	36 406	0	0	1 196 293	27	
28	Location-exploitation (830)	48 361	49	2 616	12 012	4 405	3 857	21 605	0	92 905	28	
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0		29	
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	179 065	22 715	259 869	(282)	54 712	4 893	34 627	41 498	597 097	30	
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	0		31	
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	2 418	0	26	180 608	12	3 856	21 599	875	209 394	32	
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0	0		33	
34	Autres charges (860, 870)	44 046	0	0	194 577	0	0	0	0	238 623	34	
###	<b>Total des charges autres</b>	<b>5 547 298</b>	<b>890 576</b>	<b>2 036 646</b>	<b>2 991 089</b>	<b>6 082 893</b>	<b>954 817</b>	<b>1 805 473</b>	<b>439 164</b>	<b>487 000</b>	<b>21 234 956</b>	###
36	Virements interfonctions (877)	(668 691)	675 000	0	0	0	0	(6 309)	0		36	
37	Ventes internes (878)	(2 160)	0	(20 538)	0	(3 696)	(26 662)	(729)	(102 238)	(156 023)	37	
38	Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0	0		38	
###	<b>Total avant éléments extraordinaires</b>	<b>68 161 821</b>	<b>2 423 206</b>	<b>8 679 202</b>	<b>12 372 639</b>	<b>9 263 680</b>	<b>2 009 809</b>	<b>4 588 625</b>	<b>619 360</b>	<b>487 000</b>	<b>108 605 342</b>	###
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	0		40	
###	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>68 161 821 \$</b>	<b>2 423 206 \$</b>	<b>8 679 202 \$</b>	<b>12 372 639 \$</b>	<b>9 263 680 \$</b>	<b>2 009 809 \$</b>	<b>4 588 625 \$</b>	<b>619 360 \$</b>	<b>487 000 \$</b>	<b>108 605 342 \$</b>	###

Université du Québec à Chicoutimi  
Produits par fonction - Fonds avec restrictions  
de l'exercice terminé le 30 avril 2019

Annexe 3

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	Subvention du Ministère (515)	448 443	56 211	0	0	0	537 205	600 485	0	1 642 344
2	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	2 742	2 617 004	0	0	0	446 051	10 000	0	3 075 797
3	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	138 627	5 101 006	0	0	0	73 265	1 167 274	0	6 480 172
4	Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	219 956	8 176	0	0	0	0	0	0	228 132
<b>5</b>	<b>Total des subventions</b>	<b>809 768</b>	<b>7 782 397</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>1 056 521</b>	<b>1 777 759</b>	<b>\$</b>	<b>11 426 445</b>
6	Intérêts et de dividendes (435)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$
7	Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$
8	Produits provenant du fonds de dotation (445)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$
9	Produits provenant d'une fondation (446)	0	335 386	0	0	0	3 884	0	0	339 270
10	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	(235 350)	3 552 666	0	0	0	373 897	99 244	0	3 790 457
11	Gains sur vente de placements (526)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$
12	Ventes externes (460)	114 240	1 736 603	0	0	0	0	0	0	1 850 843
13	Autres produits (466, 470)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$
<b>14</b>	<b>Total des produits autres</b>	<b>(121 110)</b>	<b>5 624 655</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>377 781</b>	<b>99 244</b>	<b>\$</b>	<b>5 980 570</b>
<b>15</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>688 658 \$</b>	<b>13 407 052 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>1 434 302 \$</b>	<b>1 877 003 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>17 407 015 \$</b>

Université du Québec à Chicoutimi  
Charges par fonction - Fonds avec restrictions  
de l'exercice terminé le 30 avril 2019

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	Masses salariales									
2	Direction	0	0	0	0	150 192	0	0		150 192
3	Gérance	0	0	0	0	0	0	0		\$
4	Enseignants-chercheurs	9 000	1 318 592	0	0	9 000	0	0		1 336 592
5	Chargés de cours	31 951	0	0	0	0	0	0		31 951
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	8 098	1 616 073	0	0	64 850	(88)	0		1 688 933
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	5 516	695 732	0	0	10 342	48 194	0		759 784
8	Personnel professionnel non enseignant	78 896	52 209	0	0	131 136	193 771	0		456 012
9	Personnel de soutien technique	0	1 242 387	0	0	11 597	39 164	0		1 293 148
10	Personnel de soutien de bureau	10 946	64 134	0	0	21 634	76 854	0		173 568
11	Personnel de métier et ouvrier	0	3 235	0	0	70	0	0		3 305
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	25 634	1 121 545	0	0	78 222	67 968	0		1 293 369
13	<b>Total des masses salariales et des avantages sociaux</b>	<b>170 041</b>	<b>6 113 907</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>477 043</b>	<b>425 863</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>7 186 854</b> ###
14	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	0	0	0	0	0	0	0		\$
15	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	0	0	0	0	0	0		\$
16	Stagiaires postdoctoraux (706)	0	850 734	0	0	0	0	0		850 734
17	Formation et perfectionnement (710)	0	0	0	0	0	447	0		447
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	17 461	971 272	0	0	151 595	1 850	0		1 142 178
19	Bourses (735)	295 000	2 573 488	0	0	10 161	1 430 335	0		4 308 984
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	0	395 632	0	0	43 026	1 500	0		440 158
21	Fournitures et matériel (745)	5 977	998 528	0	0	39 121	8 758	0		1 052 384
22	Coûts des marchandises vendues (755)	0	0	0	0	0	0	0		\$
23	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	100 358	697 846	0	0	180 327	(1 598)	0		976 933
24	Volumes et périodiques (750)	420	15 257	1 770	0	851	58	0		18 356
25	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	0	27 037	0	0	0	0	0		27 037
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	0	19 933	0	0	6 472	0	0		26 405
27	Location exploitation (830)	0	25 597	0	0	0	0	0		25 597
28	Transfert de coûts indirects (865)	12 083	1 160 922	0	0	61 033	2 500	0		1 236 538
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0		\$
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	0	78 869	162	0	3 477	9 985	0		92 493
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0		\$
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	0	10 231	0	0	443	0	0		10 674
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0		\$
34	Autres charges (860, 870)	0	35	0	0	0	0	0		35
35	<b>Total des charges autres</b>	<b>431 299</b>	<b>7 825 381</b>	<b>1 932</b>	<b>\$</b>	<b>496 506</b>	<b>1 453 835</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>10 208 953</b> ###
36	Virements interfonctions (877)	15 750	(15 750)	0	0	0	0	0		\$
37	Ventes internes (878)	0	(146 875)	0	0	0	0	0		(146 875)
38	Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0		\$
39	<b>Total avant éléments extraordinaires</b>	<b>447 049</b>	<b>7 662 756</b>	<b>1 932</b>	<b>\$</b>	<b>496 506</b>	<b>1 453 835</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>10 062 078</b> ###
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0		\$
41	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>617 090</b>	<b>13 776 663</b>	<b>1 932</b>	<b>\$</b>	<b>973 549</b>	<b>1 879 698</b>	<b>\$</b>	<b>- \$</b>	<b>17 248 932</b> \$ ###

## **SECTION 2**

### **ÉTAT DU TRAITEMENT 2018-2019**

- *Rapport de l'auditeur indépendant*
- *État du traitement des membres du personnel de direction 2018-2019*

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR L'ÉTAT DU TRAITEMENT**



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de l'Université du Québec à Chicoutimi

### Opinion

J'ai effectué l'audit des tableaux de la valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt en vertu de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3) des membres du personnel de direction supérieure et des autres catégories de personnel de direction inclus dans l'état du traitement de l'Université du Québec à Chicoutimi (« l'entité ») pour l'exercice clos le 30 avril 2019 (appelés ci-après les « tableaux »).

À mon avis, les tableaux ci-joints ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (RLRQ, c. E-14.1).

### Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des tableaux » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des tableaux au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

### Autres points — Restriction à la diffusion et à l'utilisation

Les tableaux ont été préparés afin de permettre à l'entité de répondre aux exigences stipulées aux articles 4.3 à 4.5 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*. En conséquence, il est possible que les tableaux ne puissent se prêter à un usage autre. Mon rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de l'entité et au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et ne devrait pas être diffusé à d'autres parties ou utilisé par d'autres parties.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des tableaux

La direction est responsable de la préparation des tableaux conformément aux dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation de tableaux exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des tableaux, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des tableaux

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les tableaux sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des tableaux prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les tableaux comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les tableaux au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale du Québec,

  
Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 29 octobre 2019

**ÉTAT DU TRAITEMENT DES MEMBRES DU PERSONNEL DE DIRECTION 2018-2019**

**Nom de l'établissement : Université du Québec à Chicoutimi**

**FORMULAIRE DE DÉCLARATION**

**ÉTAT DU TRAITEMENT 2018-2019  
DU PERSONNEL DE DIRECTION  
DES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES**

**Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Secteur des politiques et des relations du travail dans les réseaux  
Juillet 2019**

ÉTABLISSEMENT : Université du Québec à Chicoutimi

TABLEAU 1 - Traitement imposable du personnel de direction supérieure

Nom, Prénom	Titre du poste occupé	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)			
				Salaire de base	Autres éléments du traitement	Indemnité de départ exercée <sup>(1)</sup>	Montant reçu d'une fondation ou d'une personne morale
Biron, Dominique	Vice-rectrice aux affaires administratives	3,72	80%	178 052	1 023	-	-
Bouchard, Nicole (2)	Rectrice	12		206 090	11 565	-	-
Chamberland, Érick	Doyen des affaires départementales et Vice-recteur aux affaires administratives par intérim	2,16		178 052	1 233	-	-
Chamberland, Érick	Doyen des affaires départementales	2,04		163 453	751	-	-
Chiricota, Yves	Doyen de la recherche et de la création	12		163 453	3 306	-	-
Cloutier, Alexandre	Vice-recteur aux partenariats et secrétaire général	8,28		178 052	5 948	-	-
Côté, Martin	Vice-recteur aux partenariats et secrétaire général	4,08		178 052	17 068	178 052	-
Daigneault, Réal	Vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim	6,72		178 052	4 031	-	-
Doucet, Manon	Doyenne des études	12		163 453	2 361	-	-
Legendre-Guillemain, Valérie	Doyenne des affaires départementales	2,16		163 453	610	-	-
Lévesque, Stéphane	Vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création	0		-	-	87 291	-
Rioux, Martine	Vice-rectrice aux affaires administratives	2,04		178 052	25 087	-	-

<sup>(1)</sup> La valeur pécuniaire de l'indemnité de départ et de l'indemnité de transition exercées d'un membre du personnel de direction supérieure. Toutefois, la valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année 2018-2019 doit apparaître en note complémentaire à l'état du traitement.

<sup>(2)</sup> Du 1er mai au 9 octobre 2018, la rectrice Mme Nicole Bouchard, a occupé le poste de vice-rectrice à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim.

ÉTABLISSEMENT :

Université du Québec à Chicoutimi

TABLEAU 2 - Traitement imposable des autres catégories de personnel de direction

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie <sup>(2)</sup>	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base <sup>(3) (4) (7)</sup>	Autres éléments du traitement <sup>(5) (6)</sup>
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1) <sup>(1)</sup>	58,3	Le plus élevé	179 327	121 256
		Moyenne	133 647	19 349
		Le moins élevé	90 291	150
Personnel de direction des services	9,62	Le plus élevé	163 453	174 223
		Moyenne	140 557	58 417
		Le moins élevé	115 000	17
Personnel de gérance des emplois de soutien	N/A	Le plus élevé	N/A	N/A
		Moyenne	N/A	N/A
		Le moins élevé	N/A	N/A

<sup>(1)</sup> Excluant les doyens et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés au Tableau 1 relatif au personnel de direction supérieure.

<sup>(2)</sup> Effectif total de la catégorie en équivalence au temps plein (EETP).

<sup>(3)</sup> Le salaire de base moyen correspond à la somme des salaires de base réellement versés durant l'année 2018-2019 divisée par l'effectif total de la catégorie de personnel correspondante.

<sup>(4)</sup> Concernant la colonne relative au salaire de base, les termes "le plus élevé" et "le moins élevé" réfèrent aux salaires officiels le plus élevé et le moins élevé qui étaient en vigueur le 30 avril 2019.

<sup>(5)</sup> La valeur moyenne des autres éléments du traitement correspond à la somme de la valeur des bénéfices imposables accordés ou des montants versés ou gagnés durant l'année 2018-2019 divisée par l'effectif total de la catégorie de personnel correspondante.

<sup>(6)</sup> Concernant la colonne relative aux autres éléments du traitement, les termes "le plus élevé" et "le moins élevé" réfèrent toujours à des éléments du traitement versés durant l'année 2018-2019.

<sup>(7)</sup> Dans le cas du personnel de direction de l'établissement, le salaire de base comprend le salaire régulier du professeur auquel une prime de direction est ajoutée à titre de salaire autorisé.

ÉTABLISSEMENT : Université de Québec à Chicoutimi

TABLEAU 3 - Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés

1<sup>re</sup> partie : Personnel de direction supérieure

Nom, Prénom	Titre du poste occupé	Allocations et frais remboursés	
		Nombre de mois dans la fonction	Valeur (en \$)
Biron, Dominique	Vice-rectrice aux affaires administratives	3,72	436
Bouchar, Nicole	Rectrice	12	10 502
Chamberland, Érick	Doyen des affaires départementales et Vice-recteur aux affaires administratives par interim	2,16	620
Chamberland, Érick	Doyen des affaires départementales	2,04	-
Chiricota, Yves	Doyen de la recherche et de la création	12	4 263
Cloutier, Alexandre	Vice-recteur aux partenariats et secrétaire général	8,28	10 364
Côté, Martin	Vice-recteur aux partenariats et secrétaire général	4,08	760
Daigneault, Réal	Vice-recteur à l'enseignement, la recherche et la création par intérim	6,72	6 222
Doucet, Manon	Doyenne des études	12	4 824
Legendre-Guillemain, Valérie	Doyenne des affaires départementales	2,16	-
Lévesque, Stéphane	Vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création	0	-
Rioux, Martine	Vice-rectrice aux affaires administratives	2,04	1 129

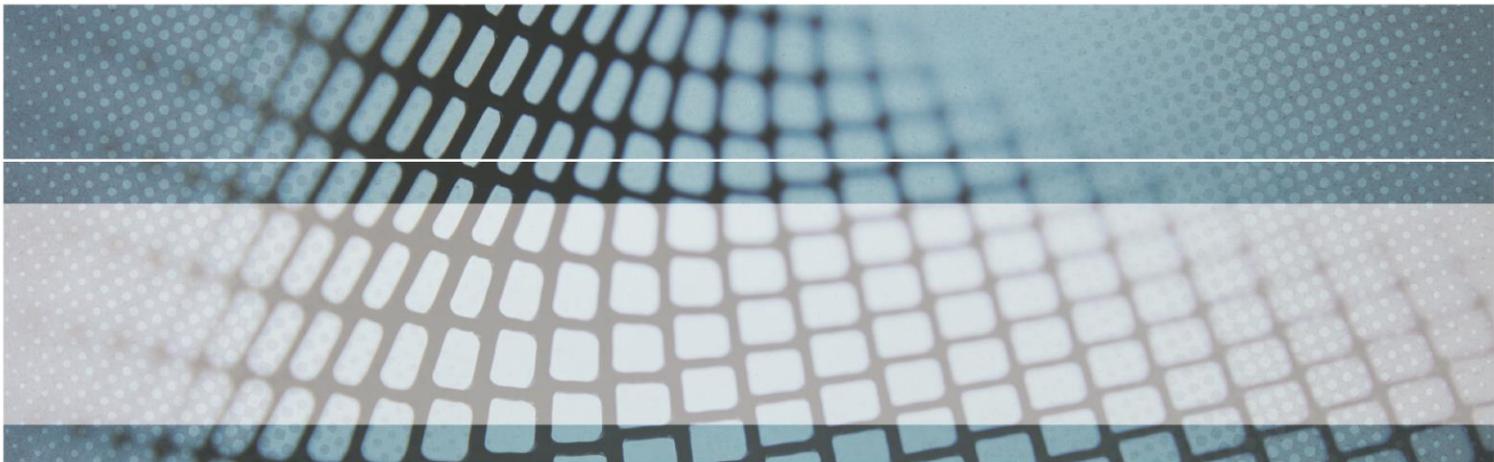
2<sup>e</sup> partie : Autres catégories de personnel de direction

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement <sup>(1)</sup>	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur (en \$)
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1 <sup>o</sup> du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1) <sup>(2)</sup>	51,36	Le plus élevé	27 122
		Moyenne <sup>(1)</sup>	6 426
		Le moins élevé	27
Personnel de direction des services	9,2	Le plus élevé	6 231
		Moyenne <sup>(1)</sup>	2 412
		Le moins élevé	37
Personnel de gérance des emplois de soutien	N/A	Le plus élevé	N/A
		Moyenne <sup>(1)</sup>	N/A
		Le moins élevé	N/A

<sup>(1)</sup> La valeur moyenne des allocations et des frais remboursés correspond à la somme des frais remboursés et des allocations versées aux personnes exerçant les fonctions visées durant l'année 2018-2019 divisée par l'effectif concerné par une allocation ou un remboursement de dépenses de la catégorie de personnel correspondante, que cette allocation ou ce remboursement ait été versé aux personnes visées ou versé directement par l'université à un fournisseur de services.

<sup>(2)</sup> Excluant les doyens et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés dans la première partie du Tableau 3, relative au personnel de direction supérieure.

**PROTOCOLE RELATIF AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DES CADRES SUPÉRIEURS DE  
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC ET DE SES ÉTABLISSEMENTS**



## **Annexe 6-A Protocole des cadres supérieurs du règlement général 6 Ressources humaines**

Note : Le texte que vous consultez est une codification administrative des règlements de l'Université du Québec. Leur version officielle est contenue dans les règlements adoptés par l'assemblée des gouverneurs.

Adoptée A-278-S-3820 (10 avril 1985), G.O.Q.1, 27 avril 1985, p. 1988-1990.

Amendée A-361-S-5079 (1<sup>er</sup> novembre 1989), G.O.Q.1, 18 novembre 1989, p. 4849.

Amendée 2009-2-AG-S-R-24 (28 janvier 2009), G.O.Q.1, 14 février 2009, p. 189.

Modifiée 2016-3-AG-S-R-23 (27 avril 2016), G.O.Q.1, 14 mai 2016, p. 544-548.

Modifiée 2018-12-AG-S-R-110 (7 novembre 2018), G.O.Q.1, 24 novembre 2018, p. 770-771.

**Nouvelle version de l'Annexe 6-A conforme à la règle budgétaire 5.11, adoptée par le Conseil du trésor le 15 mai 2018, portant sur les conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure.**

## Table des matières

1	Objet	3
2	Définitions	3
3	Conditions de travail	3
4	Avis de non-renouvellement de contrat	5
5	Vacances annuelles et congés	5
6	Avantages sociaux	5
7	Congés parentaux	5
8	Congés et postes vacants	5
9	Règles d'évaluation des chefs d'établissement	6
10	Paie des coûts	6
11	Dispositions finales	6
<b>Appendice 1</b>		<b>7</b>
<b>Règles d'évaluation des chefs d'établissement de l'Université du Québec</b>		<b>7</b>
1	Principe directeur	7
2	Objectifs	7
3	Description	7
4	Évaluation	7
5	Information au Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif	8

## Protocole relatif aux conditions de travail des cadres supérieurs de l'Université du Québec et des établissements

### 1 **Objet**

Le présent protocole a pour objet les conditions de travail des cadres supérieurs.

### 2 **Définitions**

**2.1** L'expression « cadre supérieur » désigne toute personne à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un des établissements, dont le poste est inscrit par décision du comité exécutif de l'Université du Québec sur la liste prévue au paragraphe 2.2, et occupant une fonction :

- a) de chef d'établissement, c'est-à-dire de président de l'Université du Québec, de recteur d'université constituante ou de directeur général d'école supérieure ou d'institut de recherche;
- b) de cadre au sommet de la hiérarchie de l'Université du Québec ou de l'un des établissements, relevant directement de l'autorité du chef d'établissement à qui il rend compte de l'exécution de ses fonctions.

**2.2** Le comité exécutif de l'Université du Québec a la responsabilité d'établir, par résolution, la liste des postes correspondant aux fonctions décrites au paragraphe 2.1 précédent.

**2.3** L'expression « établissement » désigne une université constituante, un institut de recherche ou une école supérieure.

**2.4** L'expression « traitement » signifie le salaire annuel fixé pour un cadre supérieur, à l'exclusion de tout supplément, allocation, frais de représentation ou de déplacement.

### 3 **Conditions de travail**

**3.1** Le cadre supérieur bénéficie d'un mandat dont la durée peut atteindre cinq (5) ans, renouvelable à son terme.

**3.2** Après quatre (4) années successives de mandat, il acquiert la sécurité d'emploi (et non de fonction). Si le cadre supérieur quitte pour un poste autre qu'un poste de cadre supérieur, il conserve son traitement pour une durée d'une année, par la suite son traitement sera celui applicable à son nouveau poste. Son traitement sera déterminé selon les modalités prévues pour cette catégorie de personnel.

**3.3** Il bénéficie d'un congé de perfectionnement s'il intègre le corps professoral immédiatement après son congé de perfectionnement, d'une durée d'une année, après quatre (4) années de mandat continues, sans diminution de traitement mais avec réintégration selon les termes du paragraphe 3.2. Le montant de toute subvention et de toute bourse de perfectionnement tenant lieu de traitement est déduit du traitement ainsi accordé pendant le congé.

Au terme de son congé de perfectionnement, son traitement sera celui applicable à son poste de professeur.

Tout congé de perfectionnement accordé en vertu du « Programme de mobilité des cadres supérieurs » est celui prévu au présent paragraphe. Les frais afférents versés dans le cadre de ce congé de perfectionnement ainsi que les autres conditions relatives à ce perfectionnement sont ceux prévus audit programme de mobilité.

- 3.4** Le congé de perfectionnement prévu au paragraphe 3.3 peut se répéter d'un mandat à l'autre ou se fractionner. Il ne peut se cumuler d'un mandat à l'autre et être ainsi d'une durée supérieure à un an.

Dans tous les cas, le cadre supérieur doit intégrer le corps professoral au terme de son congé de perfectionnement.

- 3.5** Le cadre supérieur ayant acquis sa sécurité d'emploi, en vertu du paragraphe 3.2, qui quitte l'Université du Québec ou l'un des établissements au terme d'un mandat et qui renonce aux avantages énoncés aux paragraphes 3.2 et 3.3 du présent article, le cas échéant, a droit à une allocation de départ équivalente à une année de traitement qui correspond au salaire qu'il reçoit au moment de son départ.

Une allocation de départ peut être accordée à un cadre supérieur qui quitte l'Université pendant son mandat si sa démission résulte d'un cas de force majeure.

Avec le consentement du cadre supérieur concerné, une allocation de remplacement peut être substituée, en totalité ou en partie, à l'allocation de départ et être versée au nouvel employeur qui retient les services du cadre supérieur.

- 3.6** Les avantages conférés au paragraphe 3.5 sont acquis pour le bénéfice de leur titulaire ou de ses ayants droit, héritiers ou fiduciaires.

- 3.7** Le cadre supérieur ne peut bénéficier des avantages énoncés aux paragraphes 3.3 et 3.5 dans un même mandat. Le cadre supérieur qui quitte l'Université du Québec ou l'un des établissements pendant son congé de perfectionnement a droit à une allocation de départ équivalente à la portion non écoulée de l'année de perfectionnement.

- 3.8** L'avantage énoncé au paragraphe 3.5 ne peut être accordé qu'une seule fois à une même personne, même si celle-ci revient à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un des établissements.

- 3.9** Lorsqu'un cadre supérieur, à travers ses années de service à titre de cadre supérieur, est passé ou passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse / d'une fonction à une autre / ou d'un mandat à un autre, le temps ainsi écoulé dans l'une et l'autre de ces situations est joint et cumulé. Les changements et l'accumulation de situations, tels que ci-haut définis, n'ouvrent droit aux avantages du paragraphe 3.5 qu'à une seule occasion.

- 3.10** Pour les fins des paragraphes 3.1 à 3.5 et sous réserve de l'assentiment du cadre supérieur concerné, l'Université du Québec et les établissements forment un tout de façon à favoriser la mobilité du cadre supérieur. Toutefois, l'Université du Québec ou l'établissement qui, selon le cas, est appelé à recevoir ainsi un cadre supérieur doit donner son assentiment.

- 3.11** Les avantages visés tant aux paragraphes 3.1 à 3.4 qu'au paragraphe 3.5 sont assumés, selon le cas, par l'Université du Québec ou par l'établissement à l'emploi duquel le cadre supérieur a effectué les années de mandat qui le qualifient pour ces avantages. Lorsqu'un cadre supérieur passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse, la contribution de chaque établissement ou de l'Université du Québec et de l'établissement, s'il y a lieu, est établie au prorata du temps écoulé dans ces établissements ou à l'Université du Québec, le cas échéant, à titre de cadre supérieur.

- 3.12** Les cadres supérieurs de corporations tierces ou d'organismes qui sont devenus ou deviendront « établissement » au sens des présentes et qui bénéficient déjà dans ces corporations ou organismes d'avantages ou de bénéfices marginaux en raison de leur statut de cadre supérieur, ne sont pas admissibles aux conditions énoncées dans le présent protocole, à moins que le comité exécutif de l'Université du Québec n'en décide autrement.

#### **4 Avis de non-renouvellement de contrat**

En ce qui concerne le chef d'établissement, les modalités concernant le non-renouvellement de mandat sont prévues au règlement général 11 Processus de consultation en vue de la désignation des chefs d'établissement.

À l'égard des autres cadres supérieurs, lorsqu'aucune disposition n'est prévue, ce dernier a droit à un avis écrit de non-renouvellement de six (6) mois.

#### **5 Vacances annuelles et congés**

Au titre des vacances annuelles et des congés, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

#### **6 Avantages sociaux**

Au titre des avantages sociaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas, à l'exception des avantages reliés à la retraite anticipée (indemnité de départ à la retraite, retraite graduelle).

#### **7 Congés parentaux**

Au titre des congés parentaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

#### **8 Congés et postes vacants**

- 8.1** À la demande d'un cadre supérieur mentionné à l'article 2, l'instance concernée peut lui accorder un congé avec ou sans solde, durant ou après mandat aux termes et conditions jugés appropriés sous réserve des dispositions des paragraphes qui suivent.
- 8.2** Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection scolaire ou municipale obtient, sur demande à l'instance concernée, un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.
- 8.3** Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection provinciale ou fédérale se voit automatiquement accorder un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.
- 8.4** Le cadre supérieur défait à une élection provinciale, fédérale, municipale ou scolaire reprend, à la fin de son congé sans solde, la fonction qu'il occupait.
- 8.5** Le cadre supérieur élu à une élection provinciale ou fédérale bénéficie d'un congé sans solde, à compter du jour de son élection, pour la durée totale de son mandat comme député.
- 8.6** Lorsqu'un congé est accordé en cours de mandat, il doit être pourvu à la nomination provisoire ou régulière d'une personne qui assure la continuité des fonctions habituelles du cadre supérieur en congé.

**8.7** Le conseil d'administration de l'université constituante, de l'école supérieure et de l'institut de recherche désigne le suppléant chaque fois qu'un poste de cadre supérieur autre que celui de chef d'établissement est temporairement vacant et a charge d'en informer le comité exécutif de l'Université du Québec.

**8.8** Le cadre supérieur qui assume un intérim pour un poste de même niveau, en plus de ses fonctions habituelles, en application des paragraphes 8.6 ou 8.7, ne peut recevoir en contrepartie aucune compensation monétaire (prime, boni, etc.).

## **9 Règles d'évaluation des chefs d'établissement**

Les règles d'évaluation des chefs d'établissement sont prévues à l'appendice 1 de la présente annexe.

## **10 Paiement des coûts**

Les coûts relatifs à l'exécution du présent protocole sont défrayés à même les dépenses courantes de l'Université du Québec et des établissements concernés.

## **11 Dispositions finales**

**11.1** Tous les cadres supérieurs sont visés par le présent protocole sauf ceux qui ont signifié, au 1<sup>er</sup> septembre 1978, leur volonté de continuer de bénéficier du protocole des cadres supérieurs publié dans la Gazette officielle du Québec du 28 mars 1973.

**11.2** Lorsqu'un poste existant est subséquemment autorisé et défini de niveau « cadre supérieur », le comité exécutif de l'Université du Québec détermine, s'il y a lieu, aux fins du paragraphe 2.2 la date antérieure d'application se rattachant à ce nouveau statut.

**11.3** Sauf en ce qui concerne les pouvoirs expressément dévolus à l'instance concernée de chaque établissement, le comité exécutif de l'Université du Québec est responsable de l'application du présent protocole. Il peut, en outre, adopter par résolution toute procédure administrative relative à son application.

**11.4** Si la nomination, le renouvellement ou la prolongation de mandat d'un cadre supérieur a eu lieu avant le 1<sup>er</sup> mai 2018, les dispositions du Protocole qui étaient en vigueur le 30 avril 2018 s'appliquent.

Lors d'une nomination, d'un renouvellement ou d'une prolongation de mandat subséquent au 30 avril 2018, les dispositions du présent Protocole s'appliquent.

**11.5** Les dispositions du protocole sont conformes à la règle budgétaire sur les « Conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure », si celles-ci étaient modifiées ou si les établissements de l'Université du Québec obtiennent une dérogation à celles-ci, le Protocole sera modifié pour en tenir compte.

## Règles d'évaluation des chefs d'établissement de l'Université du Québec

### 1 Principe directeur

Conformément aux règles du ministère du Conseil exécutif et des bonnes pratiques en matière de gouvernance, l'opération d'évaluation du rendement et de révision du traitement des chefs d'établissement doit être effectuée annuellement.

### 2 Objectifs

Les objectifs poursuivis dans le cadre de ces règles visent à :

- Mettre en place une démarche d'évaluation des chefs d'établissement participative, mobilisatrice et adaptée au milieu universitaire. L'évaluation du rendement doit être motivée, équitable et empreinte de respect à l'égard de la personne évaluée et de l'établissement qu'elle dirige;
- Élaborer une démarche d'évaluation sous la responsabilité des présidents de conseil d'administration des établissements;
- Informer le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif des résultats de la démarche.

### 3 Description

La démarche d'évaluation comporte habituellement les étapes suivantes :

- Au mois de février de chaque année, le président de l'Université du Québec transmet aux présidents de conseil d'administration (sauf si le chef d'établissement assume ce rôle, auquel cas le conseil désigne un membre socioéconomique pour réaliser l'évaluation) une demande d'évaluation de leur chef d'établissement;
- Le chef d'établissement présente un état de son bilan de l'année écoulée;
- Le président de conseil d'administration procède à l'évaluation du chef d'établissement selon les critères établis par le conseil d'administration;
- Les présidents de conseil d'administration des établissements transmettent les résultats de leur évaluation au président de l'Université du Québec;
- Le président de l'Université du Québec informe le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif des résultats de l'évaluation réalisée par les présidents de conseil d'administration des établissements.

### 4 Évaluation

Le processus d'évaluation du rendement pourra notamment comprendre les éléments suivants :

- La présentation du bilan du chef d'établissement en fonction des objectifs fixés préalablement;

- 
- Un état de réalisation des orientations stratégiques et réalisations constatées;
  - Sa contribution au développement et au rayonnement de l'enseignement, de la recherche et des services à la collectivité de son établissement;
  - La mise en œuvre des objectifs financiers;
  - Ses relations avec le conseil d'administration quant à :
    - La qualité de l'information transmise;
    - La mise en œuvre des décisions;
    - Le respect des politiques et décisions.

Au terme de son évaluation, le président de conseil d'administration transmet au président de l'Université du Québec un rapport devant contenir une des recommandations suivantes, accompagnée des commentaires à l'appui, du pourcentage retenu ainsi que des bonifications salariales afférentes qui seront versées au chef d'établissement :

- A : Rendement qui dépasse de beaucoup les attentes
- B : Rendement qui dépasse les attentes
- C : Rendement qui est équivalent aux attentes
- D : Rendement qui est inférieur aux attentes
- E : Rendement qui est grandement inférieur aux attentes

## **5 Information au Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif**

Le président de l'Université du Québec informe le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif des résultats du rapport d'évaluation transmis par le président de conseil d'administration.

## SECTION 3

### RAPPORT SUR LA PERFORMANCE

- *Indicateurs institutionnels*
- *Mesures prises pour l'encadrement des étudiants*
- *Planification stratégique de la recherche*

# UQAC

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC  
À CHICOUTIMI

**INDICATEURS  
INSTITUTIONNELS**

***ANNÉE 2018-2019***

*Note : les informations relatives aux statistiques, à la clientèle étudiante, à la recherche, à la réussite ainsi qu'au personnel sont présentées à la section 6.*

**Octobre 2019**

I. Éléments d'information		II. Observations et prévisions							III. Remarques	
DONNÉES FINANCIÈRES										
	Unité	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019		
<b>Fonds de fonctionnement</b>										
<b>A. Revenus</b>										
43	Subvention du MELS / MESRST	k\$	65 744	67 696	67 556	68 703	70 224	74 361	80 787	
44	Revenus provenant des étudiants (total)	k\$	13 843	14 371	14 971	15 655	15 665	15 862	17 185	
	a) Droits de scolarité	k\$	10 204	10 485	10 869	11 050	11 196	11 219	11 406	
	b) Forfaitaires étudiants étrangers	k\$	942	1 110	1 348	1 882	1 644	1 753	2 425	
	c) Forfaitaires étudiants canadiens	k\$	120	18	22	29	39	11	5	
	d) Cotisations des étudiants	k\$	649	657	684	699	698	697	1 087	
	e) Autres revenus provenant des étudiants	k\$	1 928	2 101	2 048	1 995	2 088	2 182	2 262	
45	Autres revenus	k\$	10 804	11 567	11 229	9 202	9 967	13 202	14 232	
	a) Revenus du Fonds de dotation et revenus provenant d'une fondation universitaire	k\$	-	-	-	-	-	-	52	
	b) Ventes externes	k\$	5 820	6 188	6 038	5 799	5 968	9 000	10 354	
	c) Autres revenus	k\$	4 984	5 379	5 191	3 403	3 999	4 202	3 826	
46	Total des revenus	k\$	90 391	93 634	93 756	93 560	95 856	103 425	112 204	
<b>B. Dépenses</b>										
47	Salaires	k\$	60 349	62 161	62 782	64 779	65 212	70 609	72 689	
48	Avantages sociaux	k\$	11 656	12 126	12 502	13 146	13 297	14 366	14 837	
49	Autres dépenses	k\$	19 788	18 130	17 760	15 293	17 227	20 381	21 079	
50	Total des dépenses	k\$	91 793	92 417	93 044	93 217	95 736	105 356	108 605	
51	Résultat de l'exercice	k\$	(1 402)	1 217	712	343	120	(1 931)	3 599	
<b>Fonds avec restrictions</b>										
<b>A. Revenus</b>										
52	Subventions, dons et commandites provinciales	k\$	6 248	5 648	5 146	2 947	2 927	4 147	4 718	
53	Subventions, dons et commandites fédérales	k\$	5 429	5 916	6 322	6 308	5 798	4 918	6 708	
54	Autres revenus	k\$	9 446	10 329	10 551	11 782	10 942	7 032	5 981	
55	Total des revenus	k\$	21 123	21 893	22 019	21 037	19 667	16 097	17 407	
<b>B. Dépenses</b>										
56	Salaires et avantages sociaux	k\$	7 602	8 342	8 407	7 547	7 498	6 237	7 189	
57	Autres dépenses	k\$	12 516	12 791	12 522	12 655	12 489	10 182	10 062	
58	Total des dépenses	k\$	20 118	21 133	20 928	20 202	19 987	16 419	17 249	
59	Résultat de l'exercice	k\$	1 005	760	1 091	835	(320)	(322)	158	

**Ventilation de l'effectif étudiant par secteur de disciplines et sexe, trimestre automne 2018**  
**Nom de l'établissement : Université du Québec à Chicoutimi**

Indicateur	Unité	1er Cycle		2e Cycle		3e Cycle		TOTAL		Total
		Bacca-lauréat	Autres	Maîtrise	Autres	Doctorat	Autres	Grades	Autres	
<b>Hommes</b>										
Santé	n	76	18	17	0	0	0	93	18	111
Sciences pures et appliquées	n	521	122	264	112	84	0	869	234	1 103
Sciences de l'administration (a)	n	290	208	128	43	16	0	434	251	685
Éducation	n	237	3	13	3	3	0	253	6	259
Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Arts, lettres et sciences humaines	n	378	101	69	8	25	0	472	109	581
Plurisectoriel (b)	n	0	68	0	20	0	24	0	112	112
<b>Ensemble des secteurs</b>	n	1 502	520	491	186	128	24	2 121	730	2 851
<b>Femmes</b>										
Santé	n	362	82	71	10	0	0	433	92	525
Sciences pures et appliquées	n	200	69	91	77	27	0	318	146	464
Sciences de l'administration (a)	n	344	343	108	88	10	0	462	431	893
Éducation	n	437	61	36	13	6	0	479	74	553
Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Arts, lettres et sciences humaines	n	644	411	137	12	64	0	845	423	1 268
Plurisectoriel (b)	n	0	95	0	36	0	14	0	145	145
<b>Ensemble des secteurs</b>	n	1 987	1 061	443	236	107	14	2 537	1 311	3 848
<b>Total</b>										
Santé	n	438	100	88	10	0	0	526	110	636
Sciences pures et appliquées	n	721	191	355	189	111	0	1 187	380	1 567
Sciences de l'administration (a)	n	634	551	236	131	26	0	896	682	1 578
Éducation	n	674	64	49	16	9	0	732	80	812
Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Arts, lettres et sciences humaines	n	1 022	512	206	20	89	0	1 317	532	1 849
Plurisectoriel (b)	n	0	163	0	56	0	38	0	257	257
<b>Ensemble des secteurs</b>	n	3 489	1 581	934	422	235	38	4 658	2 041	6 699

(a) Les "Sciences sociales" sont comprises dans la catégorie "Arts, lettres et sciences humaines". En contrepartie, nous avons choisi d'extraire de cette catégorie les sciences de l'administration qui comptent pour une bonne partie des inscriptions du réseau de l'Université du Québec.

(b) Les étudiants libres entrent dans la catégorie "Plurisectoriel".

## **MESURES PRISES POUR L'ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS**

## 1. Comité d'évaluation des demandes de reconnaissance de la participation à la vie institutionnelle

Il est possible pour tout étudiant de l'UQAC engagé dans l'un ou l'autre des regroupements étudiants (clubs, associations modulaires) ou impliqué dans une instance de l'Université (conseil de module, commission des études, etc.) de faire reconnaître cette participation.

En effet, l'étudiant qui participe à l'élaboration d'un événement social, culturel, politique ou qui prend part à un ou plusieurs organismes officiels au cours d'un ou plusieurs trimestres peut obtenir une attestation officielle (minimum de 45 heures d'implication) ou la reconnaissance de trois crédits universitaires (minimum de 135 heures d'implication).

Encore cette année, le Comité a permis de répondre aux aspirations de six étudiants en matière de reconnaissance de sa participation à la vie institutionnelle.

## 2. Comité de coordination des tests et des mesures d'aide en français

Considérant l'importance que l'UQAC accorde à la qualité du français et pour veiller à la mise en œuvre de la politique institutionnelle en matière de maîtrise du français écrit, le Décanat des études a mis sur pied un comité intersectoriel chargé de mettre à jour l'ensemble des mesures d'aide en français à l'intérieur de l'établissement.

Au cours de la dernière année, les membres du comité ont travaillé activement aux projets suivants :

- Création d'un cours d'appoint adaptés pour les étudiants des Premières Nations;
- Rapport sur les principales faiblesses en français;
- Exigences liées au test diagnostique ÉPIGRAM-2 ont été révisées et la procédure concernée a été modifiée;
- Questions spécifiques aux compétences langagières sont maintenant incluses dans les questionnaires.

## 3. Rendez-vous des études

Le Décanat des études a structuré une série de rencontres à l'intention des directions de programmes. Ces rencontres se veulent d'abord une occasion de partager de l'information, d'échanger sur les meilleures pratiques et sur la réussite des étudiants ou encore de favoriser la discussion et les occasions d'amélioration.

## 4. Intégration des étudiants en situation de handicap

Le Décanat des études, en étroite collaboration avec les Services aux étudiants, ont mis en place des stratégies de sensibilisation et d'information auprès des directions de programmes. Une série de rencontres d'échanges avec les professeurs a été proposée.

L'Université du Québec à Chicoutimi souscrit aux lois et aux politiques québécoises et canadiennes en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap, et reconnaît leur droit d'être traités de façon équitable. Il s'agit de leur donner un environnement où toutes les conditions sont mises en place pour favoriser leur réussite et l'atteinte des plus hauts standards d'excellence. L'UQAC est une université à taille humaine et offre un environnement sécuritaire à tous ses étudiants et étudiantes qui doivent au quotidien relever d'importants défis. Comme vous pourrez le constater, le nombre et les besoins de cette clientèle sont nombreux. L'UQAC a mis en place une approche qui mise sur le potentiel et la résilience de l'individu en mettant à sa disposition des moyens adaptés et propres aux limitations fonctionnelles de chacun et chacune.

Les Services aux étudiants offrent des moyens différents de réussir, sans pour autant compromettre les exigences et les compétences essentielles qui y sont associées. Ces moyens sont variés et peuvent prendre différentes formes, selon les limitations fonctionnelles propres à chaque étudiant, mais aussi en tenant compte et en mettant à profit leurs forces et de leurs ressources personnelles. Le conseiller aux étudiants en situation de handicap est responsable, avec l'étudiant, d'évaluer les besoins et d'identifier les mesures qui pourront le soutenir dans son cheminement. Ces mesures peuvent être regroupées en quatre grands ensembles, soit les aides humaines (accompagnements physique, éducatif, psychosocial, tutorat, scripteur...), les aides techniques et technologiques (caméra Web, Smart Pen, ordinateur, plage braille, télévisionneuse...), les aménagements adaptés (temps additionnel en examen, transport, salle de bain, horaire et mobilier adaptés...), et les médias substitués (fichier audionumérique et transcription braille). Mentionnons également la grande collaboration de l'ensemble de nos équipes professorales qui ont compris l'importance de faire autrement avec cette clientèle de plus en plus nombreuse sur les bancs de nos institutions.

### Répartition par déficience

	2014-2015	%	2015-2016	%	2016-2017	%	2017-2018	%	2018-2019	%
Déficience auditive	4	1%	3	1%	2	1%	5	1%	2	0%
Déficience organique	13	4%	21	5%	19	4%	17	4%	16	4%
Déficience motrice	22	7%	25	6%	19	5%	18	4%	23	5%
Déficience visuelle	3	1%	5	1%	3	1%	2	1%	2	1%
Tr. du langage et de la parole	4	1%	3	1%	3	1%	6	1%	5	1%
Déficience multiple	42	14%	58	14%	74	18%	74	17%	72	17%
Tr. Déficitaire de l'attention	170	55%	220	55%	220	54%	212	50%	229	53%
Troubles d'apprentissages	35	11%	33	8%	33	8%	45	11%	31	7%
Trouble de santé mentale	17	5%	32	8%	33	8%	42	10%	49	11%
Tr. Du spectre de l'autisme	4	1%	4	1%	4	1%	6	1%	4	1%
<b>Total</b>	<b>314</b>	<b>100%</b>	<b>404</b>	<b>100%</b>	<b>410</b>	<b>101%</b>	<b>427</b>	<b>100%</b>	<b>433</b>	<b>100%</b>

### Répartition par domaine d'études

	2014-2015	%	2015-2016	%	2016-2017	%	2017-2018	%	2018-2019	%
Arts	12	4%	20	5%	25	6%	13	3%	15	3%
Études libres	6	2%	24	6%	16	4%	13	3%	7	2%
Lettres	6	2%	12	3%	12	3%	13	3%	7	2%
Sciences appliquées	33	11%	48	12%	37	9%	60	14%	65	15%
Sciences de l'administration	60	19%	74	18%	79	19%	85	20%	70	16%
Sciences de l'éducation	49	16%	57	14%	61	15%	64	15%	68	16%
Sciences fondamentales	16	5%	12	3%	16	4%	8	2%	5	1%
Sciences humaines	85	26%	109	27%	115	28%	81	19%	93	21%
Sciences de la santé	47	15%	48	12%	49	12%	90	21%	103	24%
<b>Total</b>	<b>314</b>	<b>100%</b>	<b>403</b>	<b>100%</b>	<b>409</b>	<b>100%</b>	<b>427</b>	<b>100%</b>	<b>433</b>	<b>100%</b>

## 5. Compétences informationnelles aux cycles supérieurs

En conformité avec la *Politique en matière de maîtrise des compétences informationnelles dans les programmes de cycles supérieurs*, tout nouvel étudiant inscrit à un programme de grade de cycles supérieurs doit faire la preuve de sa maîtrise des compétences informationnelles. Cette mesure permet à l'UQAC de s'assurer que tous ses étudiants maîtrisent ou acquièrent ces compétences nécessaires à la réussite de leur projet d'études.

Cette année encore, le cours *Compétences informationnelles aux cycles supérieurs* (CICS900) dont l'objectif général est de permettre aux étudiants de cycles supérieurs d'acquérir les compétences nécessaires en recherche et gestion de l'information afin de repérer, d'analyser, de sélectionner et d'utiliser efficacement l'information a été dispensé. Cette formation, offerte par les professionnels de la bibliothèque, est constituée de cinq ateliers dont le dernier inclus un test final servant à mesurer les apprentissages des étudiants.

## 6. Bourses de cheminement aux cycles supérieurs

La poursuite de l'excellence et du dépassement sont des notions bien établies à l'UQAC et soutenues par l'offre de plusieurs bourses. En complément aux bourses d'excellence, le Décanat de la recherche et de la création et le Décanat des études ont choisi de soutenir de façon tangible une culture de persévérance et de réussite étudiante menant à l'obtention d'un diplôme d'études supérieures dans un laps de temps raisonnable.

Afin de favoriser l'ancrage de cette culture, les décanats organisent à chacun des trimestres un concours de *bourses de cheminement*. Par l'entremise de ces bourses, les deux décanats souhaitent encourager les étudiants aux cycles supérieurs qui effectuent le dépôt initial de leur travail de recherche, et ce, à l'intérieur des délais prescrits par leur programme.

## 7. La réussite des étudiantes et étudiants à l'École des arts numériques, de l'animation et du design NAD

L'École des arts numériques de l'animation et du design NAD de l'UQAC, est un campus de formation universitaire et de recherche et développement en animation 3D, effets visuels, design et arts numériques située à Montréal. L'École NAD est un modèle de haut lieu du savoir en matière d'imagerie de synthèse. Pour se faire, elle mise sur la qualité de ses formations, de ses pratiques innovantes en transfert de connaissances, de ses projets de recherche et développement et de sa capacité à créer des débouchés pour l'industrie. Elle est un lieu de rassemblement, un moteur du secteur, un incubateur de talents, ainsi qu'une vitrine du savoir québécois en imagerie de synthèse et en médias interactifs. Depuis 27 ans, l'École NAD est un terrain fertile pour les projets touchant l'interdisciplinarité et ayant les arts numériques au cœur de la création. Avec un taux de placement supérieur à 87 % en film et de 59 % en jeu vidéo, l'École compte plus de 2 090 diplômés qui œuvrent au sein des entreprises en art et création numérique, et ce tant à Montréal que partout au Québec. L'École NAD est partie intégrante de l'Université du Québec à Chicoutimi.

Le NAD promeut diverses mesures particulières pour soutenir la réussite. L'École a offert une bourse de soutien financier d'une valeur de 500 \$ ainsi que deux bourses d'admission de 2 500 \$ chacune. De plus, quatre bourses de 500 \$ ont été distribuées pour souligner l'engagement de quatre étudiants dans l'aide générale qu'ils ont pu apporter à leurs pairs durant l'année. L'École a aussi eu recours au programme de Pairs-aidant afin de favoriser la réussite scolaire dans 13 cours différents du baccalauréat sur l'ensemble de l'année, ce sont donc plus de 20 étudiants qui ont ainsi profité de soutien à la réussite et à la persévérance scolaire. De plus, dans le cadre de la préparation aux examens de français obligatoires, deux ateliers préparatoires ont été offerts au cours de l'année.

## 8. Comité de pédagogie universitaire

### **LA MISSION ET LE FONCTIONNEMENT**

Le Comité de pédagogie universitaire (CPU) relève du bureau du Vice-rectorat à l'enseignement, à la recherche et à la création (VRERC). Le comité a été mis sur pied à l'automne 2003 et les activités ont débuté à l'hiver 2004. Le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création assure la présidence du comité. Outre ce dernier et un professeur nommé responsable, le CPU regroupe un professeur élu ou nommé par chaque département, de même qu'un représentant des chargés de cours, de la Bibliothèque Paul-Émile-Boulet et des maîtres de français, du conseiller pédagogique en technologies éducatives, de la directrice des Services aux étudiants et d'un représentant du Service des technologies et de l'information.

La mission, les mandats et les actions ont été définis par les membres du comité en regard des besoins de l'UQAC en matière d'animation pédagogique. La mission découle de la conviction que la pédagogie, c'est l'affaire de tous. En effet, tous les membres du personnel, et non seulement les professeurs et les chargés de cours sont concernés lorsque l'on parle de qualité de l'enseignement.

## LES PRINCIPALES RÉALISATIONS

### Activités pédagogiques régulières

La promotion de la programmation des activités régulières du CPU se fait par l'intermédiaire du site Web, des invitations par courriel et des publications sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter). Le site Web permet également la présentation du Comité de pédagogie universitaire et la promotion du Service d'aide pédagogique.

Au cours de l'année 2018-2019, les membres du CPU ont organisé neuf activités pédagogiques, trois interventions spécifiques dans des programmes et un colloque. La promotion de ces activités se fait par l'envoi courriel d'une page publicitaire à toutes les personnes concernées et par les affiches exposées sur les babillards de l'UQAC. Les personnes sont invitées à s'inscrire aux activités en remplissant le formulaire d'inscription sur le site Web du CPU, par l'envoi d'un courriel ou, encore, par le biais d'un lien Moodle.

<b>ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE 2018-2019</b>	<b>DATE</b>	<b>NOMBRE</b>
Plan de cours	28 septembre	5
Évaluation des étudiants	26 octobre	7
Encadrement des étudiants	7 décembre	6
Plan de cours	17-18 décembre	13
De la pédagogie à l'évaluation	13 février	3
Stratégies de lecture	27 février	6
Rétroaction efficace	27 mars	8
Scénarisation	4 avril	13
<b>INTERVENTION SPÉCIFIQUE 2018-2019</b>	<b>DATE</b>	<b>NOMBRE</b>
Travail d'équipe (programme de psychologie)	26 avril	15
L'APP-L'ARC (Maîtrise sciences infirmières)	18-26 juin	18
Colloque : enseignement en ligne	7 mai	44

### Activités Spéciales

Le 7 mai dernier a eu lieu la journée de réflexion organisée par le CPU qui portait sur « Enseigner à l'aide d'un dispositif de mise en ligne (présence et distance) : questionnements, enjeux pédagogiques et pratiques gagnantes ».

Cette journée visait à :

- S'approprier les enjeux pédagogiques de l'enseignement à l'aide d'un dispositif en ligne (visioconférence, Zoom, Adobe, etc.);
- Dégager le processus de transformation d'un cours en présence à un cours en ligne (changement de paradigme de l'enseignement);
- S'approprier quelques stratégies pédagogiques pour ses propres cours en ligne;
- Connaître l'accompagnement offert pour la mise sur pied de cours en ligne.

En tout, 43 personnes ont participé à la journée : 23 professeurs, 12 chargés de cours, 6 professionnels et 2 étudiants. L'ensemble des départements de l'UQAC était représenté. 42 % des participants avaient déjà enseigné à l'aide d'un dispositif en ligne, mais seuls 14 % avaient enseigné plus de 10 cours en ligne.

#### Le service d'aide pédagogique

La plus grande partie de l'aide pédagogique a été dispensée par la conseillère pédagogique des Services aux étudiants pour accompagner les professeurs et les chargés de cours dans la planification et l'enseignement de cours répondant à la pédagogie universelle. Elle a assuré les formations ainsi que le soutien individuel auprès d'une quarantaine de professeurs et de chargés de cours. Son apport s'est révélé précieux et nécessaire pour favoriser l'innovation pédagogique à l'UQAC.

Cette année encore, les professeurs et les chargés de cours de l'UQAC ayant des besoins ou des préoccupations pédagogiques ont pu bénéficier d'un Service d'aide pédagogique. Les enseignants ont bénéficié de conseils ponctuels ou d'un suivi individuel, et ce, afin de répondre à des problématiques ou à des questionnements variés notamment : la gestion de classe, la relation avec les étudiants, la planification et la structuration de la formation, etc.

## 9. Projets des unités dans le domaine de la réussite étudiante

Au début de chaque année financière, une enveloppe de 100 000 \$ est répartie entre les unités académiques (huit départements et l'École NAD) en vue de leur permettre de sélectionner et de soutenir des projets visant l'intégration, la réussite et la rétention des étudiants. L'unité est autonome dans le choix des projets et des processus associés à l'utilisation de cette enveloppe.

La grande majorité des acteurs optent pour des initiatives misant sur l'encadrement par les pairs. Il est en effet bien connu qu'une telle pratique a un effet positif à la fois sur l'étudiant qui reçoit l'aide que sur celui qui la dispense. En conséquence, cette enveloppe a principalement servi à défrayer du salaire étudiant.

Les étudiants embauchés ont été déployés pour de l'aide individuelle ou de l'intervention auprès de groupes. Ce soutien a consisté le plus souvent à une mise à niveau de certaines connaissances de base, une préparation à un stage ou une intervention, ou encore un encadrement supplémentaire dans le cadre par exemple de travaux pratiques en laboratoire ou en milieu naturel. Des projets étudiants à valeur formatrice ont également reçu du soutien grâce à ces enveloppes. Citons à titre d'exemple la participation de nos étudiants à des concours locaux, nationaux ou internationaux, ou encore l'organisation d'expositions ou de présentations de projets de fin d'études, toutes de belles opportunités de rayonnement pour l'expertise de nos étudiants et pour le milieu de formation offert à l'Université. Certains programmes ont opté pour soutenir la production d'outils favorisant l'apprentissage, le réseautage et la vie disciplinaire. En 2018-2019, ce sont les étudiants d'une trentaine de disciplines qui ont bénéficié des divers projets mis en œuvre en vue de favoriser la réussite.

## 10. Les Services aux étudiants (SAE)

Les SAE offrent une variété de services pour les étudiants qui vivent des situations pouvant mettre leur scolarité en péril. Les membres de l'équipe reçoivent, entre autres, des étudiants souhaitant mettre en œuvre des projets, recevoir de l'aide financière d'appoint, postuler sur un programme de bourses ou être accompagné dans leur rôle d'apprenant.

Naturellement, les Services aux étudiants visent continuellement à mettre en place des conditions permettant aux étudiants de vivre une expérience universitaire enrichissante. La gamme d'activités proposées permet de faire de l'université un lieu d'éducation et non spécifiquement un lieu de formation. L'étudiant, s'il le désire, peut obtenir l'accompagnement qu'il souhaite et ainsi atteindre ses objectifs personnels.

Voici quelques chiffres relatifs à l'utilisation des services par les étudiants :

- Aide psychosociale (365 consultations);
- Orientation et information scolaire (476 consultations);
- Soutien aux étudiants en situation de handicap (445 interventions);
- Aide psychologique (20 interventions);
- Aide à l'apprentissage (125 consultations);
- Aide financière ponctuelle telle dépannage, fonds humanitaire, bons d'achat en épicerie (77 interventions);
- Information scolaire (8 017 demandes);
- Plus de 200 bourses remises totalisant 601 000 \$.

Depuis quelques années, des efforts sont faits pour la sensibilisation ainsi que l'élaboration de directives permettant aux parties prenantes responsables d'offrir à la communauté étudiante, un milieu d'études sain et sécuritaire.

Évidemment, tout au long de l'année scolaire, la notion de prévention des violences à caractère sexuel a fait partie des travaux afin qu'elle soit en place en septembre 2019. Dans un autre ordre d'idée, il est important de souligner que le comité de consommation responsable s'est donné comme objectif d'ajouter des actions spécifiques à la consommation de cannabis.

### Accès libre

Le déploiement de l'accès au transport en commun s'est fait en étroite collaboration avec l'association étudiante et la Société de transport de Saguenay. Pour une première année, les résultats d'utilisation sont plus que satisfaisants.

### Garderie

Un nouveau service de garderie a été lancé à la fin de l'année scolaire.

## 11. Le Bureau de l'international

En plus de collaborer à divers projets ou orientations impliquant une dimension internationale, le Bureau de l'international (BDI) se voit confier la responsabilité de deux grands secteurs, soit le secteur de la délocalisation des programmes d'enseignement à l'international et le secteur de la mobilité étudiante (entrante et sortante). En ce qui concerne ce dernier secteur, le BDI voit au recrutement des étudiants étrangers désirant venir à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et offre aux futurs candidats un accompagnement de proximité au moyen de différents services orchestrés tout au cours du continuum recrutement – pré-accueil – accueil – intégration. Ainsi, le BDI dispose notamment de deux agents de recrutement dédiés exclusivement aux étudiants internationaux dont la présence à l'international pendant quelques 20 semaines/année, principalement en France et en Belgique, permet non seulement de promouvoir l'offre de formation mais également de répondre d'une manière personnalisée et en direct aux multiples questions en provenance des étudiants eux-mêmes mais également des nombreux partenaires institutionnels avec qui l'UQAC a conclu une entente. En matière de recrutement, le BDI planifie et chapeaute également des missions sur d'autres territoires notamment en Côte-d'Ivoire et au Sénégal.

L'UQAC a connu une augmentation importante de son effectif d'étudiants internationaux au cours des dernières années atteignant plus de 20 % (1 380 étudiants) de l'effectif étudiant total (6709 étudiants) à l'automne 2018. Ainsi, une fois les missions de recrutement terminées, le personnel dédié à la mobilité étudiante (agents de recrutement, agent d'admission, conseillère aux partenariats et recrutement, secrétaires) accompagne les futurs candidats au niveau du pré-accueil par différents moyens de communication dont plusieurs boîtes courriel réparties par thématiques visant à répondre ou rediriger adéquatement et surtout rapidement aux interrogations en matière d'immigration, d'admission, de choix de cours, de logement, de conseils reliés à la vie au Québec, etc., mais aussi par le biais de contacts téléphoniques, d'Infolettres, de webinaires et de différents médias sociaux, et ce, jusqu'à leur arrivée sur le campus.

Une agente d'admission dédiée exclusivement aux étudiants internationaux en provenance des établissements partenaires de l'institution, aidée par une secrétaire en soutien administratif, s'assurent du traitement spécialisé des demandes d'admission et des choix de cours de ces étudiants en les orientant et surtout en agissant comme agentes de liaison essentielles entre les responsables pédagogiques de leur institution d'attache et ceux de l'UQAC. Pendant la semaine précédant le début du trimestre d'études ainsi que pendant les deux semaines qui suivent, le personnel du BDI participe à l'accueil des étudiants internationaux et organise entre autres plus d'une vingtaine de rencontres d'information obligatoires pour tout étudiant international à l'intérieur desquelles tout l'encadrement disponible au sein de l'institution ainsi que les différentes personnes ressources en place leur sont présentés, avec bien sûr un accent particulier sur la relation de proximité qui fait la force de notre institution. Au niveau de l'intégration, voire de l'ensemble des multiples facettes vécues par les étudiants internationaux tout au long de leur séjour d'études à Saguenay, le BDI fait souvent office de porte d'entrée pour ces derniers et constitue une courroie de transmission chaleureuse et personnalisée vers les différentes ressources pertinentes dont les directeurs de programme, le Bureau du registraire, les Services aux étudiants, le Service des ressources financières, les associations étudiantes, etc.

Enfin, une mesure d'aide très appréciée des étudiants en mobilité (entrante et sortante) concerne les quelques programmes de bourses dont le traitement est sous la responsabilité du BDI. Par exemple, les étudiants québécois désirant vivre une expérience outremer dans le cadre de leurs études bénéficient non seulement d'un soutien financier géré par le BDI mais également d'un accompagnement individualisé les aidant dans toutes leurs démarches afin de mener à terme leur projet.

## 12. Le Centre d'études universitaires de l'Est de la Côte-Nord

Pour favoriser la réussite scolaire, le Centre d'études universitaires de l'Est de la Côte-Nord porte une attention particulière aux personnes qui effectuent un retour aux études en offrant des ateliers d'aide en mathématiques, informatique et en français.

Les partenariats avec le milieu nous permettent de poursuivre l'offre du baccalauréat en sciences infirmières en continu, qui a été rendue possible grâce à la collaboration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord. Une autre collaboration, celle-ci avec le milieu de l'éducation, a permis d'identifier les besoins de formation en adaptation scolaire pour les enseignants en exercice.

Comme une clientèle nombreuse d'étudiants autochtones fréquente le Centre d'études universitaire de l'Est de la Côte-Nord, nous y accordons une importance de premier plan respectant en cela les principes de notre mission sociale. Le démarrage d'une cohorte de 20 étudiants au programme court en éducation préscolaire pour les enseignants autochtones en exercice a débuté à l'hiver 2019 en collaboration avec l'Institut Tshakapesh. Le certificat en transmission d'une langue autochtone a également démarré à l'hiver 2019 avec 20 étudiants. Le Centre bénéficie également de la présence en permanence d'une agente de liaison sous la responsabilité du Centre des Premières Nations Nikanite de l'UQAC, qui encadre et accompagne les étudiants autochtones du Centre d'études universitaires. Le Centre des Premières Nations Nikanite fait également partie d'un projet-pilote qui consiste à réaliser un centre d'hébergement pour les étudiants autochtones à Sept-Îles. Enfin, il est important de souligner qu'un soutien a été offert pour favoriser la réussite des étudiants tel que le service d'encadrement pour la reprise du TECFÉE à l'hiver 2019 ainsi que l'embauche d'un intervenant social à raison de 7 heures par semaine qui offre un service d'aide psychosociale aux étudiants.

En ce qui concerne la formation continue créditée, le Centre du savoir sur mesure (CESAM) offre en visioconférence le programme court d'intervention en contexte éducatif auprès des personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme ou une déficience intellectuelle et poursuit l'offre du certificat d'optimisation de la pratique infirmière dans un format de formation continue pour une clientèle sur le marché du travail.

## 13. Le Centre des Premières Nations Nikanite

Pour 2018-2019, le Centre des Premières Nations Nikanite (CPNN) a déployé ces services autant au campus de Chicoutimi qu'au Centre d'études universitaires de l'Est de la Côte-Nord.

Depuis les dernières années, il a été constaté que l'augmentation des inscriptions aux divers programmes avait un impact significatif quant aux besoins en soutien pédagogique auprès des nouvelles clientèles. La responsabilité de ce volet est confiée à la chargée de gestion du CPNN qui agit à titre de responsable des personnes-ressources pour l'encadrement (disponibilités, contrats d'engagement, formation, demandes et questions ponctuelles, budget, etc.). Elle reçoit les demandes d'encadrement des étudiants, trouve les ressources appropriées en fonction des besoins exprimés, travaille de concert avec les professeurs et les chargés de cours pour planifier l'encadrement personnalisé offert à certains étudiants et s'occupe des besoins logistiques (horaires, locaux, matériel, etc.).

Depuis quelques années, le CPNN propose des ateliers selon un horaire variable pour rejoindre un plus grand nombre d'étudiants.

### Atelier de méthodologie du travail

Des ateliers portant sur la méthodologie du travail et sur les stratégies pour mieux apprendre sont également offerts. Puisque plusieurs étudiants éprouvent des difficultés organisationnelles, nous tenons à ce qu'ils aient accès à ces ateliers qui leur permettent d'adopter une bonne méthodologie de travail et de développer leurs compétences professionnelles en enseignement sur le plan de la pédagogie, ce qui contribue à les soutenir dans leur démarche de réussite professionnelle.

### Encadrement en français

Offrir du soutien en français avec une approche langue seconde est primordial pour le CPNN, puisque trop souvent cette particularité linguistique des étudiants autochtones n'est pas prise en compte dans leur parcours scolaire. Chaque année, nous continuons ainsi d'offrir un soutien en français à de nombreux d'étudiants, afin de faciliter leur réussite dans leurs cours ainsi qu'aux épreuves ministérielles (TECFÉE, TF-UQAC).

### Encadrement-orientation

Des rencontres individuelles et des ateliers en groupe sont offerts selon les thématiques suivantes : difficultés scolaires; connaissance de soi (aptitudes, forces, habiletés, aspirations, intérêts, etc.); démotivation ou remise en question pendant les études; différenciation entre les professions et les domaines du marché du travail; perspectives d'emploi; anxiété et incertitude face à leur engagement dans les études supérieures.

### Atelier en technologies éducatives (soutien informatique)

Au besoin, le CPNN offre aux étudiants des ateliers en technologies éducatives pour répondre à un besoin formulé à plus d'une reprise par les étudiants. Ces ateliers visent à les accompagner dans l'intégration des technologies comme soutien à la formation universitaire et ainsi favoriser le développement des compétences numériques, et ce, peu importe le programme universitaire dans lequel ils sont inscrits.

## **PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA RECHERCHE**

# PLAN STRATÉGIQUE DE LA RECHERCHE ET DE LA CRÉATION

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

IN  
NO  
VER

LE POSITIONNEMENT  
DE L'UQAC  
en **recherche**  
et en **CRÉATION**

---

PLANIFICATION  
STRATÉGIQUE

---

20**19**  
20**23**

UQAC

## Table des matières

<b>Mot du Vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création</b> .....	3
<b>Présentation</b> .....	4
<b>Positionnement relatif de la recherche et de la création à la Planification stratégique institutionnelle (PSI) 2019-2023</b> .....	6
<b>Présentation de la démarche</b> .....	7
<b>Synthèse des consultations</b> .....	8
Considérations générales .....	8
Importance du partenariat et du milieu régional.....	8
Interdisciplinarité, multidisciplinarité et intersectorialité .....	8
Rayonnement de la recherche création .....	9
Enjeux et défis .....	10
Orientations générales .....	11
<b>Axes de recherche</b> .....	12
Écosystèmes numériques.....	14
Orientations.....	16
Humanités, cultures, communautés et organisations en transition .....	17
Orientations.....	19
Santé durable .....	21
Orientations.....	23
Ressources naturelles et matériaux innovants .....	24
Orientations.....	27
Environnement et changements climatiques .....	28
Orientations.....	30

## **Mot du Vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création**

Depuis maintenant 50 ans, la recherche et la création ont toujours été des enjeux importants pour notre institution. Même si lors de la création de l'UQAC, l'accent a été mis sur le démarrage de différents programmes d'enseignement, rapidement la recherche et la création se sont naturellement greffés sous l'impulsion des forces vives que constituaient le dynamisme de ses professeurs et les enjeux d'une communauté régionale avide de l'avancement de la science et des connaissances.

Ancré aujourd'hui dans sa région d'attache, notre établissement joue sans frontières, un rôle de premier plan non seulement pour la formation de personnes dans toutes les sphères de la société, mais est devenu un acteur de premier plan pour des projets de recherche et de création touchant la réalité des communautés et des organisations en constante mutation, les innovations technologiques et sociales, la culture, l'éducation, la santé et l'environnement. Son approche basée sur la proximité, l'interdisciplinarité et le partenariat donne à l'institution sa couleur distinctive.

Il me fait plaisir de vous présenter ici les résultats du processus ayant permis la rédaction du plan stratégique de la recherche qui s'inscrit dans la planification stratégique 2019-2023 de l'UQAC. Il s'agit d'une œuvre collective intégrant la vision de nos chercheurs et créateurs et représente donc une carte routière permettant de tracer la voie de notre développement en recherche et création. J'en profite pour remercier tous les professeurs qui ont participé à l'exercice ainsi que le personnel du Décanat de la recherche et de la création (DRC) et du Bureau du développement et de la planification stratégiques.

**Réal Daigneault**, vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création

## Présentation

La recherche et la création font partie de l'ADN de l'UQAC. Depuis la création de l'université, les chercheurs et les créateurs œuvrent à l'avancement de la science et des connaissances. Ce plan stratégique de la recherche et de la création se veut le reflet de cet engagement profond de la communauté universitaire de l'UQAC en la matière. Les circonstances veulent qu'il ait été élaboré au cours de la cinquantième année d'existence de l'université. C'est donc sur une trame de fond festive qu'il vous est livré. Par ailleurs, il est tributaire du Plan stratégique institutionnel 2019-2023, en venant préciser les orientations que doit prendre la recherche et la création à l'UQAC pour les cinq prochaines années.

Le plan comporte cinq axes transversaux qui, en plus d'être le reflet des activités qui ont lieu à l'université, s'inscrivent dans la réalité du monde contemporain et englobent plusieurs questions de recherche actuelles. Ces axes sont suffisamment inclusifs pour favoriser autant la recherche et la création organisée qu'individuelle, dans les créneaux actuels et futurs. Il servira de base pour aiguiller les actions visant à soutenir le développement de la recherche et de la création à l'UQAC. En outre, il orientera les décisions, tant à ce qui a trait à l'organisation, qu'au financement de la recherche et de la création pour les prochaines années.

Bien que la présentation des axes n'en fasse pas mention, le futur de la recherche et de la création passe aussi à l'UQAC par les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI). En effet, notre établissement souscrit pleinement à ces principes visant à s'assurer la représentativité des personnes provenant des 4 groupes désignés (femme, une minorité visible, handicapée et autochtone) dans les institutions universitaires. Pour répondre à ces exigences, le DRC et le Vice-rectorat à l'enseignement, à la recherche et à la création (VRERC) ont produit un plan d'action en matière d'ÉDI qui est accessible sur le site de l'université. Ce plan d'action est un complément au présent plan stratégique.

La réalisation du plan n'aurait pas été possible sans la contribution de plusieurs personnes qui ont œuvré dans le cadre de comités consultatifs et de consultations à l'échelle de l'institution. Ces personnes sont identifiées dans la section sur la présentation de la démarche. De plus, le

personnel du DRC ainsi que celui du Bureau planification et du développement stratégique ont apporté un soutien appréciable à l'élaboration du plan. Toutes ces personnes méritent des remerciements bien sentis.

## Positionnement relatif de la recherche et de la création à la Planification stratégique institutionnelle (PSI) 2019-2023

La recherche et la création s'inscrivent directement dans le cadre de l'enjeu 2 de la PSI 2019-2023 : Le positionnement de l'UQAC en recherche et en création. Une orientation est liée à cet enjeu : **Soutenir l'excellence pour la production, la diffusion et le transfert de la recherche et de la création.** À cette orientation sont liés trois objectifs :

- Augmenter le financement de recherche provenant des conseils et fonds subventionnaires publics.
- Améliorer le positionnement en production/diffusion scientifique.
- Consolider et hausser, selon les secteurs, le nombre d'activités de recherche et de création interdisciplinaire et le nombre d'activités de recherche en partenariat avec le milieu.

À chacun des objectifs sont associées des cibles telles qu'augmenter le taux de financement et de publication. Deux autres enjeux ont aussi un impact sur la recherche et la création, il s'agit de l'enjeu 3 relatif au rayonnement de la recherche et de la création auprès des communautés et des partenaires et de l'enjeu 4 portant sur le développement organisationnel basé sur les meilleures pratiques de gestion. Dans ce dernier cas, l'une des orientations concerne les infrastructures de recherche dans le but d'améliorer la structure de gestion de nos installations de recherche. Bref, il est naturel que ces deux enjeux transparaissent dans ce plan, compte tenu du fait qu'ils représentent des éléments constitutifs de la recherche et de la création.

## Présentation de la démarche

Le Plan stratégique de la recherche et de la création (PSRC) 2019-2023 a été réalisé au terme d'un processus consultatif où chaque membre de la communauté universitaire a eu l'occasion de faire valoir son point de vue. Le travail a été entamé en mars 2019 par la mise en place du Comité de la planification stratégique de la recherche et de la création (CPSRC), regroupant des responsables d'unités de recherche représentant tous les départements de l'Université. Le travail du comité s'est traduit par la tenue de trois ateliers de réflexion visant à faire un état des lieux et à se projeter comme institution. Après avoir pris connaissance de l'état de la situation, le comité s'est penché sur une analyse des enjeux et des défis relatifs à la recherche et à la création à l'UQAC. Plusieurs propositions ont été formulées afin d'atteindre les cibles identifiées dans le PSI.

Parallèlement au travail du CPSRC, les responsables d'unités de recherche accréditées ont été invités par le DRC à une activité se déroulant sous la forme d'un World Café où il a été question d'identifier les opportunités, les menaces, nos forces et nos faiblesses en matière de recherche et de création. L'activité a aussi été l'occasion de se pencher sur les enjeux et les défis inhérents à cette dimension de la mission universitaire. Les domaines de recherche ont été analysés lors de cette rencontre.

Enfin, un sondage a été proposé à l'ensemble de la communauté universitaire. Nous avons recueilli les commentaires d'étudiants, d'employés, de chargés de cours et de professeurs relativement aux moyens à privilégier pour augmenter le financement de la recherche, le taux de publication, les domaines de recherche et de création à maintenir et à développer et intensifier la recherche en partenariat avec le milieu.

La section suivante brosse un portrait plus détaillé du résultat des consultations.

## Synthèse des consultations

### CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

---

Si on ne devait retenir qu'une seule chose des nombreuses consultations qui ont été effectuées dans le cadre de l'exercice d'élaboration de ce plan stratégique, ce serait l'attachement sincère de tous les participants à l'Université et à sa mission fondamentale en recherche et création. Lors des diverses rencontres, plusieurs questions de fond ont été soulevées, en plus de la mise en relief d'enjeux et défis auxquels l'institution fait face. Il va sans dire que les forces de l'UQAC ont aussi été soulignées. La taille de l'Université et des équipes professorales sont, sans conteste, des atouts relevés lors des consultations. L'accessibilité des personnes et des services représente un avantage non négligeable. Cependant, la taille de l'UQAC correspond aussi au défi que vivent les petites universités face aux plus grandes : les membres de la communauté signalent en effet l'importance pour l'Université de conserver sa place dans un environnement compétitif.

### IMPORTANCE DU PARTENARIAT ET DU MILIEU RÉGIONAL

---

L'UQAC est reconnue pour le volume et la qualité de la recherche en partenariat. L'importance de soutenir ce volet de la mission de l'Université a été soulevée à pratiquement toutes les étapes de l'exercice de consultation. Consolider et développer les collaborations et les partenariats avec les organisations publiques et privées permettent à l'UQAC de se développer et de se démarquer. Les chercheurs ont clairement indiqué l'importance de la recherche et création faite en lien avec le milieu. De plus, les collaborations avec les autres organisations représentent en soi une autre marque de la vitalité de la recherche qu'il faut soutenir. Dans cette optique, on peut affirmer que l'UQAC est un pilier régional voué à la transmission et l'avancement des savoirs qui se doit d'être en lien avec les parties prenantes régionales. Sans être limitatif, l'ancrage en région fait partie des gènes de l'institution comme l'ont remarqué à plusieurs reprises les personnes consultées. Il est cependant clair que l'université a aussi le regard tourné vers le monde.

### INTERDISCIPLINARITÉ, MULTIDISCIPLINARITÉ ET INTERSECTORIALITÉ

---

À la lumière des résultats obtenus, la recherche interdisciplinaire/multidisciplinaire est un vecteur porteur à maintenir et renforcer pour l'avenir. L'intersectorialité fait aussi partie des approches à privilégier à l'UQAC. Le cloisonnement de la recherche a été identifié comme un frein à son développement. Notons que les projets de recherche intersectoriels en cours n'auraient probablement pas vu le jour aussi facilement sans la condition de proximité entre les chercheurs qui est le propre de l'institution. Il n'en reste pas moins qu'un des défis qui a été noté lors des consultations est d'augmenter la synergie menant à ce type de projets, où des chercheurs de plusieurs secteurs et départements réunissent efficacement leurs efforts. Plusieurs domaines de recherche peuvent profiter de cette approche, tels que la recherche en contexte autochtone ou encore sur les changements climatiques, pour ne citer que ces deux exemples qui ont été mis de l'avant par plusieurs personnes lors des consultations.

#### RAYONNEMENT DE LA RECHERCHE CRÉATION

---

Le rayonnement de la recherche création est au cœur des préoccupations de la grande majorité des membres de la communauté qui ont participé aux consultations. Plusieurs idées porteuses ont été amenées au CPSRC et guideront les actions à entreprendre dans le cadre de la planification stratégique institutionnelle. On retient ici :

- L'actualisation de notre présence sur le Web.
- L'accentuation de la présence des chercheurs et créateurs de l'UQAC dans les médias régionaux et nationaux.
- La valorisation de l'expertise dans l'ensemble des secteurs de l'Université autant à l'interne qu'à l'externe.
- Le rapprochement entre la population et l'UQAC.

À la question de savoir comment améliorer le positionnement de l'UQAC, autant en ce qui a trait au financement des fonds subventionnaires publics qu'en matière de productivité scientifique, les intervenants ont émis plusieurs idées constructives, parmi lesquelles :

- La mise en place d'un service de mentorat.
- Le partage de ressources professionnelles entre les unités de recherche.
- Le soutien direct aux chercheurs et créateurs (professeurs et étudiants).
- La sensibilisation auprès des départements relativement à l'adoption de stratégies d'embauche favorisant l'essor de la recherche.
- La reconnaissance et la valorisation comme facteurs de motivation pour les chercheurs et créateurs.
- La mise en place d'un soutien relatif aux stratégies de publication.

Le soutien direct aux chercheurs et créateurs a été identifié comme un facteur déterminant de la performance. La mise en œuvre du PSRC devra inévitablement tenir compte de cette question.

## ENJEUX ET DÉFIS

---

Enracinée dans un monde en perpétuelle transition, l'UQAC fait face à de nombreux enjeux et défis. Certains de ces défis sont inhérents au fait que l'université est ancrée en région. Dans ce contexte, la question de l'attractivité a été signalée à plusieurs reprises lors de l'exercice de la consultation. Ce facteur a un impact direct sur le recrutement professoral et étudiant. La rétention des talents fait aussi partie des éléments à considérer dans l'optique d'améliorer la performance en recherche de l'institution. Sur un autre plan, plusieurs participants ont relevé que la consolidation de domaines de recherche pour lesquels nous excellons ainsi que le maintien d'une recherche compétitive font partie des défis que nous avons à relever. Plus spécifiquement, le développement de la recherche dans son ensemble a été identifié comme faisant partie des défis pour les prochaines années.

Les points de vue et les idées recueillis dans le cadre de l'exercice de consultation ont mis en lumière des pistes à exploiter pour que le VRERC et le DRC soient en mesure d'orienter leurs actions afin d'atteindre les cibles fixées par le PSI. En outre, les consultations effectuées dans le

cadre de l'élaboration du PSRC nous ont permis de recueillir une panoplie d'idées qui nous mènera à l'élaboration de plans d'action dans le cadre de cette planification. Il reste bien entendu que l'accomplissement de la recherche et de la création passe avant tout par les personnes qui la portent. C'est donc grâce aux efforts soutenus de toutes les parties prenantes de la recherche et de la création que nous atteindrons collectivement les objectifs que nous nous sommes fixés.

## ORIENTATIONS GÉNÉRALES

---

L'exercice de consultation a permis de mettre en relief plusieurs thèmes qui importent à l'ensemble des parties prenantes de l'UQAC et qui se rattachent directement à la PSI. Puisqu'ils touchent l'ensemble des axes thématiques, nous en faisons des orientations générales pour la recherche et la création. Ces dernières visent l'atteinte des cibles identifiées dans la PSI. Elles se traduiront par la mise en place d'actions structurantes dans le cadre des plans d'action qui découleront du présent plan stratégique.

- Améliorer le soutien et l'accompagnement des chercheurs et créateurs
- Soutenir la recherche intersectorielle et interdisciplinaire
- Mettre en place des outils visant la valorisation, le rayonnement et la visibilité de la recherche et de la création
- Assurer le recrutement, la relève et la rétention des chercheurs et créateurs
- Consolider les créneaux en place et appuyer l'émergence de nouveaux secteurs

## Axes de recherche

Le travail du CPSRC a mis en évidence l'importance que doivent prendre la recherche et la création interdisciplinaires et intersectorielles. D'ailleurs, la PSI 2019-2023 fait de l'augmentation du nombre d'activités de recherche de nature interdisciplinaire un objectif. Dans le même ordre d'idée, les conseils et fonds subventionnaires offrent plusieurs programmes de financement soutenant ce type de recherche encourageant le milieu de la recherche à déployer des efforts pour faire progresser la recherche interdisciplinaire en santé, en sciences humaines et sociales et en sciences naturelles et génie.

Une telle approche intégrée de la recherche favorise la créativité et est appropriée pour résoudre des problèmes complexes relevant de plusieurs domaines de connaissance. À l'UQAC, une partie importante de la recherche s'organise effectivement autour de certains projets porteurs faisant intervenir des disciplines variées. Il va sans dire que les recherches plus fondamentales et monodisciplinaires occupent une grande importance dans la programmation scientifique de l'Université. Bref, la recherche et la création se déploient selon des modalités variées tout en respectant la liberté académique du corps professoral.

C'est dans cette optique que le PSRC prend ses assises sur des axes transversaux qui se veulent représentatifs de la recherche en cours offrant des perspectives de développement propices pour répondre aux enjeux et aux défis que la société de demain nous réserve. Présenter les stratégies sous l'angle d'axes transversaux se veut une posture inclusive donnant la chance à tout type de recherche d'émerger et de se déployer. Ces axes constituent la base permettant d'orienter les actions à mettre en œuvre pour le développement de la recherche à l'UQAC pour les cinq prochaines années. Dans notre présentation, sauf exception, le choix a été fait d'inscrire les unités de recherche dans l'axe qui correspondait à la majeure partie de leur programme scientifique.

Bien que la recherche structurée sous la forme d'unités de recherche accréditées prenne une place importante à l'UQAC, il ne faut pas oublier que la recherche effectuée sur une base individuelle est elle aussi très vivante. Nous croyons que les axes de recherche que nous avons identifiés sont suffisamment inclusifs pour englober les projets de recherche de cette nature.

Les pages qui suivent présentent cinq axes qui ont été identifiés au terme d'exercices de consultation, ainsi que les orientations relatives à chacun des axes. Toutes les orientations présentées font écho à la Planification stratégique institutionnelle. Elles se concrétiseront en actions visant à atteindre les cibles fixées par cette planification, tant en ce qui concerne l'augmentation du financement de la recherche provenant des conseils et fonds subventionnaires publics, qu'en matière d'amélioration de la productivité scientifique et de la consolidation voire de la hausse du nombre d'activités de recherche interdisciplinaire et en partenariat avec le milieu selon les secteurs. Les 5 axes identifiés sont les suivants.

# IN NO VER

LE POSITIONNEMENT  
DE L'UQAC  
en **recherche**  
et en **CRÉATION**

- Écosystèmes numériques
- Humanités, cultures, communautés et organisations en transition
- Santé durable
- Ressources naturelles et matériaux innovants
- Environnement et changements climatiques

## AXE 1

### ÉCOSYSTÈMES NUMÉRIQUES

---

Le virage numérique a un effet profond sur le monde dans son ensemble. Les répercussions de ce nouveau paradigme se font sentir de manière tangible à plusieurs niveaux dans la société. Par exemple, l'industrie vit une mutation majeure dont on ne mesure pas encore complètement les impacts sur le marché du travail. Les conséquences de cette transformation sur le tissu social nous obligent à repenser nos pratiques. Le numérique s'introduit aussi sous diverses formes dans le domaine de la culture et des arts. Le cas des jeux vidéo représente un bon exemple où l'art numérique trouve une application directe. Le domaine des arts numériques en lui-même constitue une des facettes de cette réalité.

Les applications des technologies du numérique sont nombreuses et touchent pratiquement toutes les sphères de la société. Par le biais de l'intelligence artificielle ou encore par l'internet des objets, nous sommes face à de nouvelles réalités qui représentent un terrain fertile pour la recherche et la création. Les chercheurs font face à plusieurs défis, qui vont de questions concernant les applications sociales de l'intelligence artificielle au développement de méthodes efficaces d'analyse des masses de données, en passant par l'analyse des impacts sociaux de l'industrie 4.0. L'UQAC a la volonté de poursuivre plus à fond dans ce mouvement par le développement de la recherche active en lien avec cet axe.

Compte tenu de l'importance que prend le numérique dans différents secteurs de l'UQAC, un grand nombre d'unités de recherche de notre établissement œuvrent de près ou de loin dans cet axe :

- Le **Laboratoire de recherche sur l'intelligence ambiante pour la reconnaissance d'activité (LIARA)**, dont les thèmes de recherche portent essentiellement sur les habitats intelligents.
- Le **Laboratoire d'informatique formelle (LIF)**, qui propose des activités en recherche sur le développement et l'application de méthodes formelles pour les systèmes informatiques.

- Le **Groupe de recherche en informatique (GRI)**, dont les activités sont liées à l'optimisation et à l'informatique industrielle.
- La **Chaire de recherche du Canada de niveau 2 en spécification, test et vérifications de systèmes informatiques**, dont les travaux se concentrent sur la vérification automatique. Les projets actuels de cette Chaire couvrent le « runtime monitoring » dans les jeux vidéo, la détection d'erreurs de configuration dans les équipements réseau et l'application de séquences de navigation au Web. Le titulaire s'intéresse également aux bases de données et à la sécurité informatique.
- La recherche effectuée en informatique concerne aussi l'interaction 3D et la réalité virtuelle.
- Le **Studio de création des arts numériques (SCAN)** propose des installations permettant d'expérimenter l'extraordinaire transversalité du numérique dans le contexte des pratiques en arts actuels.
- La **Chaire de recherche du Canada de niveau 2 en création pour une dramaturgie sonore au théâtre**, dont le programme de recherche s'articule autour de la mise en relation de l'écriture sonore et l'écriture scénique pour tendre vers la création d'une nouvelle dramaturgie sonore au théâtre grâce aux arts numériques, à des installations novatrices et à la poésie sonore. Notons également les projets de recherche dans le secteur des sciences du langage.
- Le **Laboratoire de formation et de recherche sur la littératie numérique (LiNumLab)** propose une programmation scientifique sur les savoirs et les compétences permettant d'exploiter les outils numériques de manière efficace et critique.
- **L'École des arts numériques, de l'animation et du design (NAD)**, dont les activités s'inscrivent dans le domaine de l'imagerie de synthèse et des sciences des jeux vidéo compte un laboratoire, le **LAB PRAXIS**, où la recherche porte sur les problématiques des pratiques d'art et de design dans le développement de jeu vidéo.

- Le **Laboratoire d'automatique et de robotique interactive (LAR.i)** oriente ses activités vers la cinquième révolution industrielle. Ce laboratoire est centré sur l'internet des objets, l'infonuagique, les capteurs intelligents, le diagnostic des procédés et l'explicabilité de l'intelligence artificielle.

### **Orientations**

- Accentuer la recherche portant sur l'étude de l'impact du numérique sur les organisations et la société
- Intensifier la recherche dans le domaine des jeux vidéo, dont le jeu sérieux
- Soutenir les projets de recherche portant sur les données massives (Big Data) et l'analyse de données
- Soutenir la recherche reliée à l'industrie 4.0
- Développer des applications sociales et en santé impliquant la recherche en l'intelligence artificielle

## AXE 2

### HUMANITÉS, CULTURES, COMMUNAUTÉS ET ORGANISATIONS EN TRANSITION

---

La complexité du monde dans lequel nous vivons amène une multitude de questionnements sur plusieurs plans. Les recherches en sciences sociales et humaines, en arts et lettres et en sciences de la gestion répondent à des problèmes sociétaux dans le but d'améliorer continuellement les conditions de vie des individus, des communautés et des organisations. Par exemple, l'utilisation des nouvelles technologies soulève de nombreux débats dans nos sociétés pour lesquels les chercheurs de l'UQAC peuvent apporter un éclairage avisé. En somme, l'avancement des connaissances pour mieux comprendre les différents acteurs de la société, leurs interactions mutuelles et avec leur environnement nous outillent pour faire face aux défis et enjeux auxquels nous sommes confrontés.

La recherche autour de cet axe s'articule au sein de plusieurs départements avec un grand nombre d'unités de recherche.

- En arts et lettres, la recherche et création en art prend racine dans des pratiques créatives interdisciplinaires : la sculpture, le dessin, le modelage, la peinture, la photographie, les arts d'impression, le cinéma et le théâtre.
- La **Chaire de recherche du Canada de niveau 2 en création pour une dramaturgie sonore au théâtre**. Le programme de recherche de cette chaire est à la croisée du théâtre performatif et environnemental et des études sonores au théâtre.
- La **Galerie, « L'Œuvre de l'Autre »** présente des projets de recherche artistique de l'UQAC et de chercheurs créateurs de renom depuis 1987. Ce secteur offre une grande diversité en termes d'activités de recherche et création.
- La **Chaire UNESCO sur la transmission culturelle chez les Premiers peuples comme dynamique de mieux-être et d'empowerment** illustre bien ce fait. Les arts numériques sont aussi objet de recherche comme nous l'avons mentionné.
- Au sein du secteur des lettres, plusieurs professeurs-chercheurs s'intéressent au roman québécois et français sous divers aspects : l'organisation, les situations narratives, les modalités, les fonctions du personnage, etc. Il s'avère complémentaire à celui sur la

littérature et les enjeux identitaires, un domaine de recherche porté depuis longtemps à l'UQAC.

- La **Chaire d'enseignement et de recherche interethniques et interculturels** s'intéresse aux processus d'intégration et de cohabitation interethniques et interculturels au Québec.
- La recherche sur l'écriture des femmes, avec un accent particulier sur les écrivaines françaises du XXI<sup>e</sup> siècle et l'héritage et la filiation dans la littérature autobiographique réunissent également des professeurs-chercheurs.
- Une antenne UQAC du regroupement interuniversitaire **FIGURA** rassemble des professeurs-chercheurs dont les travaux s'articulent entre autres autour des perspectives sur l'imaginaire contemporain.
- Le **Consortium régional de recherche en éducation (CRRE)** regroupe des professeurs-chercheurs qui mènent des projets de recherche portant sur les fondements de l'éducation et les approches éducatives, l'adaptation des pratiques éducatives et finalement le développement professionnel et les pratiques de formation. Ces projets de recherche sont réalisés en concertation avec les divers ordres d'enseignement.
- Des professeurs-chercheurs en éducation sont également membres du Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante (CRIPFE) qui se consacre exclusivement à l'étude de l'enseignement et de la profession enseignante.
- Le **Laboratoire d'études multidisciplinaires en gestion de projet (LEMGP)** s'occupe de la gestion des parties prenantes, du leadership, de l'étude des compétences, ainsi que de la gestion des ressources humaines.
- Le **Laboratoire de recherche et d'intervention en gouvernance des organisations (LARIGO)** touche les questions de la responsabilité sociale des organisations.
- Le **Laboratoire d'expertise et de recherche carrefour d'analyse des innovations et de soutien aux entreprises (CAISEN)**, quant à lui, centre ses activités de recherche sur le management et comportement humain.
- Le **Laboratoire de recherche et d'interventions sur les incidents critiques en milieu de travail (ICMT)** s'intéresse principalement à la santé mentale des travailleurs. La gouvernance fait aussi l'objet d'étude au sein du **Laboratoire de recherche et d'intervention en gouvernance des organisations (LARIGO)**.

- L'étude de l'évolution de la consommation et les modèles d'affaires fait partie des activités de recherche du **Laboratoire de recherche sur les nouvelles formes de consommation (LaboNFC)**.
- Le **Centre de recherche en développement territorial (CRDT)**, un centre de recherche interuniversitaire voué au développement des régions intègre les activités de plusieurs professeurs.
- Le **Centre d'entrepreneuriat et d'essaimage de l'UQAC (CEE-UQAC)** est concerné par la recherche relative au développement de l'entrepreneuriat. À ces unités de recherche s'ajoute la revue Organisations et Territoires. Il s'agit d'une revue de réflexion sur l'action dont les axes privilégiés sont la gestion, l'innovation et le développement.
- Le **Groupe de recherche et d'interventions régionales (GRIR)** s'intéresse aux problèmes de développement des collectivités locales et régionales d'un point de vue multidisciplinaire.
- Au **Laboratoire d'études et de recherches appliquées sur l'Afrique (LÉRAA)** la recherche permet de développer des outils d'aide à la décision pour l'élaboration de méthodes mieux adaptées aux réalités de chaque territoire africain.
- Le **Laboratoire d'expertise et de recherche en géographie appliquée (LERGA)** regroupe des chercheurs qui travaillent sur les aspects sociogéographiques de l'aménagement et du développement territorial.
- Le **Laboratoire d'expertise et de recherche en anthropologie rituelle et symbolique (LERARS)** mène des activités de recherche sur les processus de deuil, de guérison et sur les enjeux liés à la naissance d'un enfant.
- Des questions relatives à l'éthique au sein des organisations sont traitées par le **Laboratoire de recherche et d'intervention en éthique professionnelle (LARIEP)**, finalement, à la frontière de sciences humaines et de la santé durable.
- Les chercheurs du **Laboratoire d'expertise et de recherche en plein air (LERPA)** mènent des activités visant le développement de connaissances par la conduite de projets d'études dans le domaine du plein air.

### Orientations

- Encourager la recherche interdisciplinaire

- Développer la recherche et la création dans le domaine des arts et lettres
- Intensifier la recherche avec les Premiers peuples
- Poursuivre le partenariat avec les institutions de tous les ordres d'enseignement dans le cadre du Consortium de recherche en éducation
- Soutenir le développement d'activités de recherche en sciences économiques et administratives
- Accentuer la recherche en sciences humaines et sociales
- Favoriser la recherche visant à contribuer à l'essor des entreprises et l'industrie de demain

## AXE 3

### SANTÉ DURABLE

---

Les enjeux de la santé et des services sociaux sont nombreux dans nos sociétés occidentales et en particulier au Québec. En fait, les études montrent que l'accès aux services de santé est l'une des principales préoccupations des Québécois, si ce n'est pas la première. Que ce soit le vieillissement de la population, les problèmes de santé liés aux iniquités sociales, ou encore l'émergence de nouvelles maladies, les problématiques sont nombreuses et variées. Le domaine de la santé couvre un large spectre de secteurs, qui vont du travail social à la nutrition en passant par la génétique. La recherche en lien avec la technologie fait aussi partie, de près ou de loin, de la programmation de plusieurs projets en santé. Ce secteur n'échappe pas à l'omniprésence des dispositifs liés au numérique.

Pour se convaincre de la complexité des enjeux liés à la santé, il suffit de consulter le site du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) où l'on retrouve un nombre important de plans d'action sur une panoplie de thèmes. Parmi les défis que nous aurons à relever et auxquels la recherche doit s'attaquer, le vieillissement de la population tient une place importante. Il suffit de remarquer qu'au Québec, le nombre de personnes ayant 65 ans qui était de 5,8 % de la population en 1961 a atteint 17 % en 2015 et devrait passer à 25 % en 2030. Les actions en recherche à ce niveau peuvent prendre plusieurs formes, comme c'est le cas à l'UQAC où les chercheurs travaillent sur l'introduction des technologies d'assistance aux personnes en perte d'autonomie. Le domaine de la réadaptation est lui aussi interpellé par cette question. On pourrait également mentionner la question de la santé des jeunes, où la recherche vise à comprendre les ressorts des mécaniques sociales visant à améliorer le bien-être physique et psychologique de cette tranche de la population. En réalité, les enjeux de santé sont nombreux et touchent toutes les strates de la population. Ils concernent aussi la recherche fondamentale, tel que le travail portant sur les maladies génétiques.

La recherche associée à cet axe s'articule autour d'un centre de recherche, de plusieurs chaires et laboratoires de recherche parmi lesquels :

- Le **Centre intersectoriel en santé durable (CISD)** regroupe des chercheurs dont l'expertise va de la génétique à la psychologie, ou encore des sciences sociales à l'informatique. Les deux thématiques de recherche caractérisant le CISD sont les déterminants génétiques de la santé et la santé de proximité. L'amalgame de ces forces variées décuple les opportunités de créer des projets innovants et ainsi de tendre vers l'objectif de la santé durable. On vise ici une compréhension globale de la santé en vue d'apporter de nouvelles connaissances sur les enjeux de santé des populations.
- La **Chaire recherche du Canada de niveau 1 en environnement et génétique des troubles respiratoires et de l'allergie** contribue à définir et comprendre l'implication de la génétique et de l'environnement pour pouvoir mieux intervenir.
- La **Chaire de recherche sur les événements traumatiques, la santé mentale et la résilience** a pour but principal d'outiller, de soutenir et d'accompagner les parties prenantes dans le soutien aux personnes vulnérables confrontées à divers types d'événements traumatisants.
- Le **laboratoire de recherche biomécanique et neurophysiologique en réadaptation neuro-musculo-squelettique (Lab BioNR)** oriente ses activités de recherche sur le thème de la réadaptation physique et fonctionnelle chez des personnes avec troubles neuro-musculo-squelettiques.
- La **Chaire de recherche institutionnelle sur les agents anticancéreux d'origine naturelle**, quant à elle, permet de fournir un cadre aux divers projets de recherche portant sur les agents anticancéreux pouvant être produits à partir de la biomasse de la forêt boréale.
- La **Chaire sur les conditions de vie, la santé, l'adaptation et les aspirations des jeunes (VISAJ)** est la première chaire de recherche au Québec qui soit conjointe avec un cégep, soit celui de Jonquière. Les activités de la chaire portent sur le développement et la mobilisation des connaissances sur les jeunes.
- L'UQAC a également développé un important domaine de recherche en études des populations. On y retrouve une unité de recherche : le **Projet BALSAC**. Le fichier de population BALSAC est construit à partir des actes de l'état civil du Québec (principalement des mariages). Ces actes ont été informatisés et reliés entre eux grâce à une méthodologie de jumelage des données nominatives permettant la reconstitution automatique des liens généalogiques et de la structure de la parenté de la population du Québec sur plus de quatre siècles.

Mentionnons enfin que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CIUSSS-SLSJ) est un partenaire de premier plan relativement à la recherche en santé à l'UQAC qui inclut plusieurs professeurs de l'Université de Sherbrooke. Plusieurs chercheurs de l'UQAC travaillent en étroite collaboration avec ces organisations faisant de la région SLSJ un pôle d'expertise unique autour de la génétique des populations et de la santé durable. De plus, les chercheurs de l'UQAC appartiennent à plusieurs regroupements stratégiques en lien avec d'autres universités à l'échelle de la province.

### **Orientations**

- Maintenir le développement de la recherche en génétique des populations
- Appuyer les efforts de collaboration en recherche avec le CIUSSS-SLSJ
- Soutenir la recherche intersectorielle et multidisciplinaire en santé
- Accentuer la recherche en santé de proximité
- Assurer la pérennité du fichier BALSAC

## AXE 4

### RESSOURCES NATURELLES ET MATÉRIAUX INNOVANTS

---

La question des ressources naturelles couvre un vaste éventail de secteurs d'activités scientifiques. Une grande partie de l'économie mondiale repose sur l'exploitation, la transformation et sur la gestion durable de ces ressources. Les matières telles que l'eau, les minéraux et les métaux, le matériau bois et la forêt boréale sont des ressources naturelles essentielles à un grand nombre d'activités humaines. Cependant, le spectre des ressources naturelles est beaucoup plus large compte tenu de l'ensemble des composés que l'on retrouve dans la nature. La complexité des procédés et l'énergie nécessaire pour extraire ces composés peuvent être variables selon leurs types. L'extraction de l'aluminium à partir de la bauxite est l'objet d'une industrie complexe où la recherche est florissante. Fait à noter, l'aluminium est un métal dont le recyclage demande 95 % moins d'énergie que l'extraction, ce qui en fait une matière de premier choix dans un contexte de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

On retrouve aussi du côté des produits d'origine végétale une grande étendue de possibilités relatives à l'extraction de substances. Celles-ci peuvent être utilisées dans plusieurs domaines tels que l'industrie pharmaceutique ou encore la cosmétologie. En ce qui concerne le monde animal, l'étude des ressources halieutiques a un impact social indéniable si on considère les besoins en alimentation.

La science des matériaux tire en partie sa matière première des ressources naturelles. Cependant, les matériaux sont aussi obtenus par synthèse, comme c'est le cas pour les polymères. Plusieurs enjeux sont liés à la recherche de matériaux innovants ayant des propriétés physico-chimiques particulières. On pourrait donner l'exemple de la recherche de matériaux servant à concevoir des revêtements glaciophobes qui s'effectue à l'UQAC, dont les applications aux réseaux de production hydroélectrique sont cruciales dans un climat nordique ou encore l'introduction de méthodes de production de bioproduits innovant à partir du bois.

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean se pose historiquement en acteur clé relativement à deux types de ressources que sont la forêt boréale, ressource renouvelable, et l'aluminium, ressource

recyclable. Il est donc naturel de retrouver des unités de recherche dont les thèmes de recherche gravitent autour des secteurs économiques liés à ces ressources.

L'axe Ressources naturelles et matériaux innovants est structuré autour de 4 centres de recherche reconnus à l'UQAC soit :

- Le **Centre de recherche sur la boréale** (CREB), dont les activités portent principalement sur les ressources renouvelables de la forêt boréale.
- Le **Centre de recherche sur l'aluminium** (CURAL), dont les recherches vont de l'étude de méthodes de traitement des matières premières, aux procédés de transformation, en passant par la production de l'aluminium.
- Le **Centre de recherche sur le givrage atmosphérique** (CENGIVRE) avec des activités de recherche portant sur des problématiques liées au givrage dans le secteur de la haute tension et sur le développement de nouveaux matériaux possédant diverses propriétés physiques, dont la glaciophobie et l'hydrophobie.
- Le **Centre d'études sur les ressources minérales (CERM)**, dont la recherche se concentre autour de deux axes principaux soit 1) l'exploration minérale et le développement des ressources minérales et 2) les eaux souterraines, l'hydrogéomécanique et le risque géologique.

On y reconnaît plusieurs chaires de recherche, dont :

- La **Chaire industrielle CRSNG sur la variabilité des paysages en zone boréale et la croissance de l'épinette noire**.
- La **Chaire de recherche du Canada de niveau 2 en écologie aquatique boréale et polaire**, qui vise une nouvelle compréhension de la structure et du fonctionnement des lacs boréaux.
- La **Chaire de recherche institutionnelle sur les espèces aquatiques exploitées** vise à parfaire les connaissances en matière de gestion des ressources halieutiques.
- La **Chaire institutionnelle sur les agents anticancéreux d'origine naturelle**, dont la recherche porte sur les agents anticancéreux pouvant être produits à partir de la biomasse de la forêt boréale.

- La **Chaire de recherche institutionnelle sur les nouvelles avenues en métallurgie de la transformation de l'aluminium** a pour principal objectif de faire avancer les connaissances sur la métallurgie et l'ingénierie des matériaux des alliages d'aluminium.
- La **Chaire de recherche institutionnelle sur les matériaux industriels**, dont la recherche porte essentiellement sur des problématiques relatives aux anodes utilisées par l'industrie.
- La **Chaire institutionnelle de recherche sur le vieillissement de l'appareillage installé sur les lignes à haute tension** s'ajoute aux unités de recherche dans ce secteur. Son rôle est essentiellement de mieux comprendre les processus qui mènent à la dégradation/vieillessement de l'isolation contenue dans l'appareillage et d'offrir de nouveaux matériaux destinés à améliorer la performance des installations électriques.
- La **Chaire de recherche du Canada de niveau 2 en géochimie appliquée aux gisements métalliques d'origine magmatique**.
- La **Chaire institutionnelle UQAC sur les processus métallogéniques archéens** effectue l'étude et l'analyse des processus de formation des gisements de la période archéenne.

Finalement, plusieurs laboratoires, groupes et autres unités font partie de l'axe, parmi lesquels :

- Le **Groupe de recherche en ingénierie des procédés et systèmes (GRIPS)** englobe les procédés thermiques industriels, principalement dans les secteurs de l'aluminium et l'énergétique.
- Le **Laboratoire MODELE** oriente ses activités sur l'analyse et le développement de nouvelles méthodes pour le diagnostic de l'état de dégradation des équipements présents sur les réseaux électriques.
- Le **LIMA**, un laboratoire dont l'expertise est unique, où la recherche porte sur les fluides antigivrage pour l'aviation et autres applications.
- Le **LabMaTer** dont les travaux portent sur l'analyse des éléments du groupe du platine et les autres éléments chalcophiles.
- Le **LAMEQ**, le laboratoire de métallogénie expérimentale et quantitative fait la modélisation des gisements métalliques d'origine hydrothermale.

- Le **CONSOREM**, un consortium industrie-universités, dont la mission consiste à contribuer au succès de l'exploration minérale par des projets de recherche à fortes incidences économiques.

### **Orientations**

- Miser sur la recherche de nouveaux matériaux compatibles avec le développement durable
- Assurer la pérennité des infrastructures des centres de recherche concernés
- Assurer la relève scientifique dans cet axe de recherche
- Accentuer la recherche portant sur le matériau bois

## AXE 5

### ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

---

Vaste champ de recherche, cet axe est au cœur des préoccupations de notre société. Les connaissances qui y sont générées relèvent autant des sciences naturelles et du génie, des sciences sociales et humaines que de la santé. La possibilité de mener des travaux de recherche intersectoriels vient concrétiser la transversalité de cet axe de recherche avec ceux présentés précédemment. Pour cette raison, les programmations scientifiques de plusieurs centres et unités de recherche se retrouvent dans plus d'un axe et nous les avons identifiées à nouveau.

Cet axe de recherche revêt un caractère intrinsèquement transversal. L'impact des changements climatiques sur l'ensemble des activités humaines est majeur. Ils entraînent des questions qui couvrent un large éventail de disciplines, dont plusieurs sont présentes à l'UQAC. Plusieurs unités de recherche interpellées par les problèmes liés à l'environnement et aux changements climatiques se retrouvent dans les autres axes.

Cependant, les unités suivantes sont plus directement touchées par la question.

- La **Chaire en éco-conseil** œuvre à développer des méthodes efficaces pour la gestion des gaz à effet de serre, la mitigation des changements climatiques, la gestion des matières résiduelles et le développement d'outils d'analyse du développement durable. La programmation de recherche de la chaire porte essentiellement sur la pratique en éco-conseil et le développement durable.
- La Chaire en Éco-Conseil dirige **Carbone boréal**, qui est à la fois une infrastructure de recherche de l'UQAC et un programme de compensation de gaz à effet de serre par plantation d'arbres.
- La **Chaire de recherche sur les événements traumatiques, la santé mentale et la résilience** se penche depuis 1996 sur les conséquences de catastrophes et des événements traumatiques sur la santé des victimes et des intervenants. De la crise du verglas, en passant par l'étude des inondations et des glissements de terrain majeurs jusqu'au drame de Lac-Mégantic, la Chaire souhaite mieux documenter les stratégies

d'adaptation et de résilience individuelle afin de développer des outils d'intervention qui répondent aux besoins des victimes directes et indirectes.

- Même si l'environnement et les changements climatiques ne sont pas à proprement parler l'objet de la recherche du **CENGIVRE**, les activités du centre contribuent à atténuer les effets des changements climatiques sur les installations électriques. Le cas de la tempête de verglas qu'a vécu le sud du Québec en 1998 est un exemple probant de l'utilité de la recherche sur le givrage réalisé à l'UQAC.
- La **Chaire industrielle CRSNG sur la variabilité des paysages en zone boréale et la croissance de l'épinette noire**, mentionnée précédemment, propose de déterminer à moyen terme (derniers 1 000 ans) et à long terme (derniers 10 000 ans – Holocène) l'impact des épidémies passées de la tordeuse du bourgeon d'épinette sur la variabilité structurale de la forêt boréale et de déterminer les variables qui influencent la croissance de l'épinette noire dans un contexte de changements climatiques.
- La programmation scientifique de la **Chaire de recherche du Canada de niveau 2 en écologie aquatique boréale et polaire**, également mentionnée plus haut, comporte un volet portant sur l'étude de l'influence de l'exploitation forestière et des changements climatiques sur les réseaux alimentaires aquatiques. L'ensemble des nouvelles connaissances sur les écosystèmes boréaux permettra d'améliorer les évaluations environnementales des pratiques de gestion forestière et contribuera grandement à une meilleure administration des lacs boréaux.
- Le **Groupe de recherche Risque Ressource Eau (R<sup>2</sup>Eau)** a comme programmation scientifique de développer la recherche et la formation de personnel hautement qualifié dans les domaines de l'hydrogéologie, de l'hydrologie, de la géomécanique et de l'analyse des risques naturels, dont ceux liés aux changements climatiques.
- Notons que comme c'est le cas pour le **CENGIVRE**, les travaux du **CERM** sont en lien avec la recherche relative aux changements climatiques. De plus, le CERM réalise des travaux sur la séquestration minérale du carbone.
- Le programme scientifique du **Laboratoire d'expertise et de recherche en géographie appliquée (LERGA)** s'inscrit également dans cet axe. Les membres comptent stimuler le développement de l'expertise et des recherches dans le champ de la science géographique appliquée, notamment en intégrant davantage le volet environnemental de la discipline et par ricochet, favoriser le rayonnement de la géographie comme source

d'informations environnementales et territoriales appuyant la prise de décision dans le contexte des changements climatiques.

### **Orientations**

- Maintenir la recherche de haut calibre dans les secteurs concernés
- Favoriser la recherche intersectorielle en sciences de l'environnement
- Appuyer la recherche portant sur les impacts des changements climatiques
- Soutenir la recherche portant sur la captation du carbone

# PLAN STRATÉGIQUE DE LA RECHERCHE ET DE LA CRÉATION UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

# INNOVER

LE POSITIONNEMENT  
DE L'UQAC  
EN **recherche**  
et en **CRÉATION**

## Écosystèmes numériques



### ORIENTATIONS

- Accentuer la recherche portant sur l'étude de l'impact du numérique sur les organisations et la société
- Intensifier la recherche dans le domaine des jeux vidéo, dont le jeu sérieux
- Soutenir les projets de recherche portant sur les données massives (Big Data) et l'analyse de données
- Soutenir la recherche reliée à l'industrie 4.0
- Développer des applications sociales et en santé impliquant la recherche en l'intelligence artificielle

## Environnement et changements climatiques



### ORIENTATIONS

- Maintenir la recherche de haut calibre dans les secteurs concernés
- Favoriser la recherche intersectorielle en sciences de l'environnement
- Appuyer la recherche portant sur les impacts des changements climatiques
- Soutenir la recherche portant sur la captation du carbone

## Humanités, cultures, communautés et organisations en transition



### ORIENTATIONS

- Encourager la recherche interdisciplinaire
- Développer la recherche et la création dans le domaine des arts et lettres
- Intensifier la recherche avec les Premiers Peuples
- Poursuivre le partenariat avec les institutions de tous les ordres d'enseignement dans le cadre du Consortium de recherche en éducation
- Soutenir le développement d'activités de recherche en sciences économiques et administratives
- Accentuer la recherche en sciences humaines et sociales
- Favoriser la recherche visant à contribuer à l'essor des entreprises et l'industrie de demain

## Santé durable



### ORIENTATIONS

- Maintenir le développement de la recherche en génétique des populations
- Appuyer les efforts de collaboration en recherche avec le CIUSSS-SLSJ
- Soutenir la recherche intersectorielle et multidisciplinaire en santé
- Accentuer la recherche en santé de proximité
- Assurer la pérennité du fichier BALSAC

# 5 axes

## Ressources naturelles et matériaux innovants



### ORIENTATIONS

- Miser sur la recherche de nouveaux matériaux compatibles avec le développement durable
- Assurer la pérennité des infrastructures des centres de recherche concernés
- Assurer la relève scientifique dans cet axe de recherche
- Accentuer la recherche portant sur le matériau bois

1  
La pertinence et l'actualisation de l'offre de formation

2  
Le positionnement de l'UQAC en recherche et en création

3  
Le rayonnement de l'UQAC auprès de ses communautés et partenaires

4  
Un développement organisationnel basé sur les meilleures pratiques de gestion

PLANIFICATION STRATÉGIQUE  
2019  
2023

UQAC

**RAPPORT SUR LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT**

- *Plan stratégique 2019-2023*
- *Plan d'action institutionnel – janvier à mai 2019 (bilan)*
- *Priorités institutionnelles 2019-2020*

**PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023 DE L'UQAC**

# Université du Québec à Chicoutimi



## Mission

L'Université du Québec à Chicoutimi propose une expérience unique de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la création, par un accès aux savoirs qui mise sur la proximité. Elle contribue au développement des communautés et exerce sa mission sans frontières.

## Vision

Reconnue pour son appartenance régionale ainsi que pour son rayonnement national et international, l'Université du Québec à Chicoutimi est l'institution que l'on choisit afin d'y développer son autonomie intellectuelle et professionnelle en raison de la pertinence des programmes, de la diversité de la recherche et de la création, ainsi que pour son investissement dans le développement durable. Université inclusive, elle reconnaît la contribution de tous les membres de sa communauté et de ses partenaires. L'UQAC est l'université de quiconque aspire à l'excellence.

## Valeurs

**RESPECT**  
Des personnes, des idées et des points de vue pour un dialogue sain et constructif à l'Université.

**ENGAGEMENT**  
Afin d'offrir une expérience unique à la population étudiante et aux partenaires de l'Université.

**RECONNAISSANCE**  
Pour que les contributions de tous nourrissent l'appartenance à l'Université.

**INTÉGRITÉ**  
Professionnelle et institutionnelle, au cœur de toutes les activités de l'Université.

**PLAN D'ACTION INSTITUTIONNEL – JANVIER À MAI 2019 (BILAN)**

**ENJEU 1 : LA PERTINENCE ET L'ACTUALISATION DE L'OFFRE DE FORMATION**

**ORIENTATION 1.1 : Répondre aux besoins d'une population étudiante aux parcours différents et variés**

OBJECTIF SPÉCIFIQUE	INDICATEUR	CIBLE (situation actuelle)	PORTEUR(S) (collabo)	ÉCHÉANCE	RÉSULTATS
<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.1.1 : Évaluer et modifier en continu l'offre de formation</b>					
<b>Abroger la politique d'évaluation périodique des programmes (ÉEP) et adopter une nouvelle politique institutionnelle d'évaluation continue des programmes à la CERC et au CA</b>	La politique d'ÉPP est abrogée et une nouvelle politique institutionnelle d'évaluation continue est adoptée à la CERC et au CA	1 <b>(0.75)</b>	VRERC	21 mai 2019	Des résolutions de la CERC et du CA sont obtenues
Le comité d'évaluation continue des programmes a produit un texte de politique qui sera soumis au comité de gouvernance sous peu. Le document pourra être soumis pour adoption à la CERC d'octobre 2019 et suivi au CA. L'abrogation de la politique d'évaluation périodique des programmes pourra être faite lors de la même CERC et suivi au CA.					
<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.1.2 : Offrir des programmes distinctifs pour répondre aux aspirations des étudiantes et des étudiants</b>					
<b>Déposer une grille d'évaluation de critères distinctifs pour les programmes de grade à la CERC et au CA</b>	Une grille d'évaluation de critères distinctifs pour les programmes de grade est déposée à la CERC et au CA	1 <b>(0.25)</b>	VRERC	21 mai 2019	Une grille d'évaluation des critères est déposée et approuvée à la CERC et au CA (Bacc., Maî., Doc.)
Le Décanat des études a produit une liste des éléments à considérer pour déterminer les caractères distinctifs des programmes. La grille d'évaluation et la méthodologie de détermination des caractères distinctifs des programmes sont en cours de production.					

**ENJEU 1 : LA PERTINENCE ET L'ACTUALISATION DE L'OFFRE DE FORMATION**

**ORIENTATION 1.2 : Favoriser l'implantation de modalités pédagogiques, technologiques et d'accompagnement appropriées aux besoins des étudiantes et des étudiants**

OBJECTIF SPÉCIFIQUE	INDICATEUR	CIBLE (situation actuelle)	PORTEUR(S) (collabo)	ÉCHÉANCE	RÉSULTATS
<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.2.1 : Déployer des stratégies éducatives (pédagogie et accompagnement) en adéquation avec les besoins des étudiantes et des étudiants</b>					
Déposer à la CERC et au CA une procédure permettant la mesure de la satisfaction étudiante au regard des stratégies éducatives	Une procédure permettant la mesure de la satisfaction étudiante au regard des stratégies éducatives est déposée à la CERC et au CA	1 (0)	VRERC	21 mai 2019	Des résolutions de la CERC et du CA sont obtenues
La procédure permettant de mesurer la satisfaction étudiante au regard des stratégies éducatives est encore en cours de production.					
<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.2.2 : Accélérer le déploiement de la formation à distance</b>					
Officialiser une table stratégique sur la formation à distance et assurer l'imputabilité des différents secteurs d'activité impliqués	Une table stratégique est opérationnelle et les mandats qui y sont associés sont définis	1 (.5)	RECTORAT (BPDS)	30 avril 2019	Un mode de fonctionnement, des mandats et des responsabilités sont définis pour la table stratégique sur la FAD
La table stratégique a été officialisée. Les mandats n'ont pas encore été déterminés de façon définitive.					
Proposer une stratégie de sensibilisation et d'appropriation de la FAD	Une stratégie de sensibilisation et d'appropriation proposée	1 (0.50)	VRERC	30 avril 2019	La stratégie est présentée et validée au comité de gouvernance
Des activités de sensibilisation et d'appropriation de la FAD ont été réalisées. La table stratégique supervise la production d'une stratégie à soumettre au comité de gouvernance.					
Finaliser le développement des 3 projets pilotes en cours	Taux d'avancement dans le développement des 3 projets pilotes	1 (1.25)	VRERC (VRAA)	30 avril 2019	Les 3 projets pilotes amorcés sont finalisés et prêts à être analysés
Les trois projets pilotes ont été réalisés : microprogramme et programme court en développement de jeu vidéo; 3 cours des programmes du NAD; cours du baccalauréat en enseignement préscolaire et primaire. Les plans de cours ont été soumis. Un projet supplémentaire s'est ajouté en cours de route : le cours sur les compétences informationnelles.					

**ENJEU 2 : LE POSITIONNEMENT DE L'UQAC EN RECHERCHE ET EN CRÉATION**

**ORIENTATION 2.1 : Soutenir l'excellence pour la production, la diffusion et le transfert de la recherche et de la création**

OBJECTIF SPÉCIFIQUE	INDICATEUR	CIBLE (situation actuelle)	PORTEUR(S) (collabo)	ÉCHÉANCE	RÉSULTATS
<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.1.1 : Augmenter le financement de recherche provenant des conseils et fonds subventionnaires publics</b>					
<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.1.2 : Améliorer le positionnement en production/diffusion scientifique</b>					
<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.1.3 : Consolider et hausser, selon les secteurs, le nombre d'activités de recherche interdisciplinaire et le nombre d'activités de recherche en partenariat avec le milieu</b>					
<b>Déposer un plan stratégique de la recherche et création au comité de gouvernance</b>	Un plan stratégique de la recherche et création est déposé au comité de gouvernance	1 <b>(0.75)</b>	VRERC	30 avril 2019	Le plan stratégique de la recherche et création est validé par le comité de gouvernance
Un texte est en cours de validation auprès du vice-rectorat à l'enseignement, à la recherche et à la création, ainsi qu'auprès du comité-conseil de la recherche. Le document sera soumis pour approbation à la CERC d'octobre 2019.					
<b>Déposer une révision du plan de soutien au développement recherche et création (PSDrc) au comité de gouvernance</b>	Un PSDrc révisé est déposé au comité de gouvernance		VRERC		
Cet objectif est retiré car la révision du PSDrc doit s'appuyer sur le nouveau plan stratégique de la recherche et de la création.					

**ENJEU 3 : LE RAYONNEMENT DE L'UQAC AUPRÈS DE SES COMMUNAUTÉS ET PARTENAIRES**

**ORIENTATION 3.1 : Être un choix privilégié en formation ainsi qu'en recherche et création pour nos partenaires et nos étudiantes et étudiants**

OBJECTIF SPÉCIFIQUE	INDICATEUR	CIBLE (situation actuelle)	PORTEUR(S) (collabo)	ÉCHÉANCE	RÉSULTATS
<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 3.1.1 : Améliorer la notoriété de l'UQAC</b>					
<b>Officialiser une table stratégique sur le recrutement et assurer l'imputabilité des différents secteurs d'activité impliqués</b>	Une table stratégique est opérationnelle et les mandats qui y sont associés sont définis	1 <b>(1)</b>	RECTORAT (BPDS)	30 avril 2019	Un mode de fonctionnement, des mandats et des responsabilités sont définis pour la table stratégique sur le recrutement
<b>Élaborer un nouveau protocole pour la collation des grades</b>	Un nouveau protocole de collation des grades est déposé au rectorat	1 <b>(1)</b>	SCRP	27 avril 2019	Le protocole révisé de collation des grades est présenté au comité de gouvernance et coopté par le rectorat
<b>Déposer au comité de gouvernance un plan détaillé des activités de communication et des événements entourant le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'UQAC</b>	Un plan détaillé des activités de communication et des événements entourant le 50 <sup>e</sup> anniversaire déposé au comité de gouvernance	1 <b>(1)</b>	SCRP	1 <sup>er</sup> mars 2019	La plan détaillé des activités de communication et des événements entourant le 50 <sup>e</sup> anniversaire est validé par le comité de gouvernance
<b>Déposer au comité de gouvernance un projet d'évaluation de la notoriété de l'UQAC</b>	Un projet d'évaluation de la notoriété déposé au comité de gouvernance	1 <b>(1)</b>	SCRP	1 <sup>er</sup> mai 2019	Le projet d'évaluation de la notoriété est validé par le comité de gouvernance
<b>Déposer au comité de gouvernance une proposition du mandat du VRPSG lié à la nouvelle dimension « partenariats » dans cette fonction</b>	Un projet de mandat détaillé de la dimension « partenariats » du VRPSG est déposé au comité de gouvernance	1 <b>(0.75)</b>	VRPSG	30 avril 2019	Le projet de mandat détaillé de la dimension «partenariat» est validé par le comité de gouvernance et coopté par le rectorat.
Un rapport relatif à la situation des partenariats à l'UQAC, comprenant une proposition de structure administrative, a été déposé au Comité de gouvernance. Il reste à apporter les précisions relative au mandat.					

**ENJEU 4 : UN DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL BASÉ SUR LES MEILLEURES PRATIQUES DE GESTION**

**ORIENTATION 4.1 : Optimiser les ressources technologiques et informationnelles**

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	INDICATEUR	CIBLE (situation actuelle)	PORTEUR(S) (collabo)	ÉCHÉANCE	RÉSULTATS
<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 4.1.1 Implanter des infrastructures numériques en fonction des besoins des usagers</b>					
Déposer au comité de gouvernance une analyse budgétaire complète de l'ensemble des ressources nécessaires à cette implantation	Une analyse complète déposée au comité de gouvernance	1 <b>(0.5)</b>	VRAA	31 mai 2019	Une analyse complète est déposée par le VRAA au comité de gouvernance
L'analyse a été réalisée. Certaines décisions restent à prendre avant de déposer le dossier au comité de gouvernance.					

**ENJEU 4 : UN DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL BASÉ SUR LES MEILLEURES PRATIQUES DE GESTION**

**ORIENTATION 4.2 : Adapter notre gouvernance et nos processus administratifs et académiques aux nouveaux défis et attentes de l'organisation**

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	INDICATEUR	CIBLE (situation actuelle)	PORTEUR(S) (collabo)	ÉCHÉANCE	RÉSULTATS
<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 4.2.1 : Améliorer l'agilité et l'efficacité de la structure de gestion</b>					
Implanter 66 % de la structure de gestion au sein des vice-rectorats	Taux d'implantation de la structure de gestion	1 (0.75)	VRERC, VRPSG	21 mai 2019	La structure administrative du VRERC et du VRPSG est adoptée par le CA du 21 mai et les postes sont dotés
<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 4.2.2 : Optimiser en continu les processus de gestion académique</b>					
Officialiser une table stratégique sur la gestion des stages et des cliniques et assurer l'imputabilité des différents secteurs d'activité impliqués	Une table stratégique est opérationnelle et les mandats qui y sont associés sont définis	1 (0)	RECTORAT (BPDS)	30 avril 2019	Un mode de fonctionnement, des mandats et des responsabilités sont définis pour la table stratégique sur les stages et cliniques
Les acteurs de la table ne se sont pas réunis et leur imputabilité n'a pas été déterminée. Une ressource a été affectée en soutien à cette table fin juin 2019.					
Officialiser une table stratégique sur la gestion des activités d'enseignement et assurer l'imputabilité des différents secteurs d'activité impliqués	Une table stratégique est opérationnelle et les mandats qui y sont associés sont définis	1 (1)	RECTORAT (BPDS)	30 avril 2019	Un mode de fonctionnement, des mandats et des responsabilités sont définis pour la table stratégique sur la gestion des activités d'enseignement
La table est fonctionnelle. Le décanat des affaires départementales lui fournit la documentation appropriée et est chargé des suivis.					
Finaliser l'analyse des activités d'enseignement pour tous les départements et programmes de grade concernés	Une analyse des activités d'enseignement pour tous les départements et programmes de grade concernés est finalisée	1 (1)	VRERC	31 mai 2019	Un rapport d'analyse des activités d'enseignement est déposé au comité de gouvernance
L'analyse est en cours de réalisation. Le comité de gouvernance suit de près la réalisation des travaux.					

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	INDICATEUR	CIBLE (situation actuelle)	PORTEUR(S) (collabo)	ÉCHÉANCE	RÉSULTATS
<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 4.2.3 : Optimiser en continu les processus de gestion administrative</b>					
<b>Mettre en place un processus budgétaire institutionnel qui assure pour la prochaine année une consultation auprès des différents secteurs d'activités de l'organisation</b>	Le processus budgétaire 2019-2020 permet la consultation des différents secteurs d'activités de l'organisation	1 <b>(0.25)</b>	VRAA	1 mars 2019	Un processus budgétaire 2019-2020 qui permet la consultation des différents secteurs d'activités de l'organisation est déposé au comité de gouvernance
La révision du processus budgétaire est en cours. Une tournée budgétaire sera initiée en août 2019. Cet exercice permettra d'identifier les éléments nécessaires à une révision et modification du processus budgétaire institutionnel.					
<b>Mettre en place un comité institutionnel d'infrastructures et d'immobilisations pour la planification des infrastructures</b>	Un comité institutionnel d'infrastructures et d'immobilisations est créé et est opérationnel	1 <b>(0.75)</b>	VRAA	21 mai 2019	Le comité institutionnel d'infrastructures et d'immobilisations est opérationnel
Un comité de priorisation a été mis en place comme préalable à la mise en place d'un comité institutionnel d'infrastructures et d'immobilisations. La révision du processus décisionnel en ce qui a trait aux infrastructures et immobilisations se poursuit.					
<b>Créer une structure de gestion des infrastructures scientifiques dans le secteur haute tension et revêtements de surface</b>	Une structure de gestion des infrastructures scientifiques dans le secteur concerné est créée	1 <b>(0.25)</b>	VRERC (VRAA)	30 avril 2019	La nouvelle structure de gestion des infrastructures scientifiques dans le secteur concerné est intégrée au budget 2019-2020
Un modèle de structure de gestion des équipements scientifiques sera soumis au comité de gouvernance en septembre 2019.					

**ENJEU 4 : UN DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL BASÉ SUR LES MEILLEURES PRATIQUES DE GESTION**

**ORIENTATION 4.3 : Reconnaître et mobiliser en assurant l'expression du plein potentiel de chaque personne**

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	INDICATEUR	CIBLE (situation actuelle)	PORTEUR(S) (collabo)	ÉCHÉANCE	RÉSULTATS
<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 4.3.1 : Favoriser le maintien et le développement d'un climat organisationnel stimulant</b>					
<b>Établir un processus d'évaluation du climat organisationnel</b>	Un processus d'évaluation du climat organisationnel établi	1 <b>(0,25)</b>	VRAA	31 mai 2019	Un processus d'évaluation du climat organisationnel est présenté au comité de gouvernance
Lune analyse comparative avec d'autres établissements universitaires a été réalisée. Certains fournisseurs de service dans le domaine de l'évaluation du climat organisationnel ont été rencontrés. Les réflexions pour la détermination d'un modèle pertinent pour l'UQAC sont en cours.					

Les priorités institutionnelles janvier - mai 2019 s'élevaient au nombre de 21.

7 objectifs ont atteint pleinement leur cible.

12 objectifs ont atteint partiellement leur cible (5 objectifs à 0.75; 3 objectifs à 0.50; 4 objectifs à 0.25)

2 objectifs n'ont pas atteint leur cible.

**PRIORITÉS INSTITUTIONNELLES 2019-2020**

**ENJEU 1 : LA PERTINENCE ET L'ACTUALISATION DE L'OFFRE DE FORMATION**

**ORIENTATION 1.1 : Répondre aux besoins d'une population étudiante aux parcours différents et variés**

PRIORITÉS 19-20	INDICATEUR	CIBLE (situation initiale)	RESP. (Collabo)	ÉCHÉANCE	COMMENTAIRES	% d'atteinte de la priorité 2019-2020	% d'atteinte de la cible 2023
<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.1.1 : Évaluer et modifier en continu l'offre de formation</b>							<b>0 %</b>
<b>Cible 2023 : 70 % des programmes intègrent un processus d'évaluation continue</b>							
<b>100 % des programmes qui ont un agrément ont intégré un processus d'évaluation continue</b>	Taux de programmes avec agrément présentant un rapport d'évaluation continue	100 % (0 %)  18 pgs (0)	VRERC	30 avril 2020	Six agréments : Génie, génie géologique, travail social, psychologie, physiothérapie, sciences de l'éducation. 18 programmes.	%	
<b>50 % des programmes de grade du DSS et du DAL qui ne requièrent pas d'agrément ont intégré un processus d'évaluation continue</b>	Taux de programmes de grade présentant un rapport d'évaluation continue	50 % (0 %)  7 pgs (0)	VRERC	30 avril 2020	Nombre de programmes admissibles du DSS : 6. Nombre de programmes admissibles du DAL : 8	%	
<b>100 % des programmes identifiés ci-dessus ont un plan d'action arrimé au plan stratégique</b>	Taux de programmes ayant déposé un plan d'action arrimé au plan stratégique	100 %	VRERC	30 avril 2020		%	
<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.1.2 : Offrir des programmes distinctifs pour répondre aux aspirations des étudiantes et des étudiants</b>							<b>0 %</b>
<b>Cible 2023 : 100 % des programmes évalués ont identifié et amélioré leurs caractères distinctifs</b>							
<b>100 % des programmes de l'objectif 1.1.1 ont identifié et amélioré leurs caractères distinctifs</b>	Taux de programmes ayant identifié et amélioré leurs caractères distinctifs	100 % (0)  25 pgs (0)	VRERC	30 avril 2020		%	

**ENJEU 1 : LA PERTINENCE ET L'ACTUALISATION DE L'OFFRE DE FORMATION**

**ORIENTATION 1.2 : Favoriser l'implantation de modalités pédagogiques, technologiques et d'accompagnement appropriées aux besoins des étudiantes et des étudiants**

PRIORITÉS 19-20	INDICATEUR	CIBLE (situation initiale)	RESP. (Collabo)	ÉCHÉANCE	COMMENTAIRES	% d'atteinte de la priorité 2019-2020	% d'atteinte de la cible 2023
<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.2.1 : Déployer des stratégies éducatives (pédagogie et accompagnement) en adéquation avec les besoins des étudiantes et des étudiants</b>							
<b>0 %</b>							
<b>Cible 2023 : Une évaluation interne de la satisfaction au regard des stratégies éducatives est réalisée et une amélioration est démontrée</b>							
<b>100 % des programmes de l'objectif 1.1.1 ont intégré des outils d'évaluation des stratégies éducatives</b>	Taux de programmes ayant intégré des outils d'évaluation des stratégies éducatives	100 % (0 %)  25 pgs (0)	VRERC	30 avril 2020	Les outils d'évaluation des stratégies éducatives sont intégrés au processus d'évaluation continue	%	
<b>Cible 2023 : Le taux de diplomation augmente de 3 points (63,9 à 66,9 %)</b>							
<b>Cible 2023 : Le taux d'abandon diminue de 3 points (25,4 à 22,4 %)</b>							
<b>100 % des programmes de l'objectif 1.1.1 ont des moyens spécifiques dans leur plan d'action afin d'augmenter le taux de diplomation ainsi que diminuer le taux d'abandon</b>	Taux de programmes présentant un plan d'action contenant des moyens spécifiques afin d'augmenter le taux de diplomation ainsi que diminuer le taux d'abandon	100 % (0 %)  25 pgs (0)	VRERC	30 avril 2020		%	
<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.2.2 : Accélérer le déploiement de la formation à distance</b>							
<b>0 %</b>							
<b>Cible 2023 : Une stratégie de gestion du changement est élaborée et déployée</b>							
<b>Intégrer des moyens spécifiques portant sur la gestion du changement dans le plan d'action de la Table stratégique de la FAD</b>	Des moyens figurent au plan d'action et leur mise en œuvre est débutée		RECTORAT	31 octobre 2019	La gestion du changement porte sur l'acceptabilité de la FAD	%	
<b>Cible 2023 : La proportion de formations asynchrones augmente de 40 %</b>							
<b>100 % des programmes de l'objectif 1.1.1 ont identifié des cours à déployer en FAD asynchrone</b>	Taux de programmes ayant identifié des cours à déployer en FAD asynchrone	100 % (0 %)  25 pgs	VRERC	30 avril 2020	La proportion de formations asynchrones atteindra 40 % de l'ensemble des activités FAD en 2023	%	

PRIORITÉS 19-20	INDICATEUR	CIBLE (situation initiale)	RESP. (Collabo)	ÉCHÉANCE	COMMENTAIRES	% d'atteinte de la priorité 2019-2020	% d'atteinte de la cible 2023
<b>Cible 2023 : 8 programmes complètement en ligne (asynchrones) sont déployés</b>							<b>0 %</b>
<b>8 programmes sont identifiés</b>	Nb de programmes	8 (4)	VRERC		Déjà identifiés : micro programme et programme court de 2 <sup>e</sup> cycle en développement de jeu vidéo; baccalauréat en enseignement préscolaire et primaire; baccalauréat en animation 3D et design numérique; 3e cycle en psychologie.	%	
<b>5 % des cours des 8 programmes identifiés sont en développement</b>	Taux de cours en développement	5 % (12 %)	VRERC		7 cours développé. 5 cours en développement. Cible atteinte.	%	

**ENJEU 2 : LE POSITIONNEMENT DE L'UQAC EN RECHERCHE ET EN CRÉATION**

**ORIENTATION 2.1 : Soutenir l'excellence pour la production, la diffusion et le transfert de la recherche et de la création**

PRIORITÉS 19-20	INDICATEUR	CIBLE (situation initiale)	RESP. (Collabo)	ÉCHÉANCE	COMMENTAIRES	% d'atteinte de la priorité 2019-2020	% d'atteinte de la cible 2023
<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.1.1 : Augmenter le financement de recherche provenant des conseils et fonds subventionnaires publics</b>							
<b>Cible 2023 : Le volume de financement de recherche par professeur provenant des conseils et fonds subventionnaires publics augmente de 5 % (25,3 k\$ à 26,5 k\$)</b>						<b>0 %</b>	
<b>Cible 2023 : Le taux de succès global des demandes de financement aux conseils et fonds subventionnaires publics augmente de 5 points de pourcentage (25 % à 30 %)</b>							
Réviser les politiques relatives à la recherche et à la création	Les politiques sont révisées et adoptées par le CA du 29 octobre 2019	1 (0)	VRERC	31 octobre 2019	Suite à l'adoption du plan stratégique de la recherche et de la création.	%	
Réviser le plan de soutien au développement de la recherche et création (PSDrc)	Un PSDrc révisé est adopté à la CERC du 8 octobre 2019	1 (0)	VRERC	31 octobre 2019		%	
<b>Cible 2023 : Le nombre de participants (étudiants-chercheurs) admissibles aux concours de bourses des conseils et fonds subventionnaires publics augmente de 15 %</b>						<b>0 %</b>	
Augmenter le nombre de participants étudiants admissibles aux concours de bourses des 6 conseils et fonds subventionnaires publics	Taux d'augmentation des dossiers soumis	+ 15 % (+-20)	VRERC	30 avril 2020		%	
<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.1.2 : Améliorer le positionnement en production/diffusion scientifique</b>							
<b>Cible 2023 : Le nombre de publications scientifiques par professeur augmente de 10 % (0,66 à 0,73)</b>						<b>0 %</b>	
<b>Cible 2023 : Le taux global de publications scientifiques avec un facteur d'impact relatif (FIR) de +1 (au-dessus de la moyenne mondiale) est maintenu à 40 %</b>							
Réviser les politiques relatives à la recherche et à la création	Les politiques sont révisées et adoptées par le CA du 29 octobre 2019	1 (0)	VRERC	31 octobre 2019		%	
Réviser le plan de soutien au développement recherche et création (PSDrc)	Un PSDrc révisé est adopté à la CERC du 8 octobre 2019	1 (0)	VRERC	31 octobre 2019		%	
<b>Cible 2023 : Une plateforme de type « Vivo » permettant de dresser un portrait de l'ensemble des activités de diffusion scientifique par professeur est implantée</b>						<b>0 %</b>	
Identifier et faire l'acquisition d'une plateforme (vitrine) des activités de diffusion scientifique	La plateforme est acquise et son implantation a débuté	1 (0)	VRERC	30 avril 2020		%	

PRIORITÉS 19-20	INDICATEUR	CIBLE (situation initiale)	RESP. (Collabo)	ÉCHÉANCE	COMMENTAIRES	% d'atteinte de la priorité 2019-2020	% d'atteinte de la cible 2023
<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.1.3 : Consolider et hausser, selon les secteurs, le nombre d'activités de recherche interdisciplinaire et le nombre d'activités de recherche en partenariat avec le milieu</b>							
<b>Cible 2023 : Un portrait des projets de recherche interdisciplinaire est réalisé et le nombre de projets augmente</b>							
<b>Cible 2023 : Le volume de financement de recherche provenant du milieu (excluant les 6 conseils et fonds subventionnaires publics) est maintenu (9,5 M\$ par année)</b>							
<b>Réviser les politiques relatives à la recherche et à la création</b>	Les politiques sont révisées et adoptées par le CA du 29 octobre 2019	1 (0)	VRERC	31 octobre 2019		%	
<b>Réviser le plan de soutien au développement recherche et création (PSDrc)</b>	Un PSDrc révisé est adopté à la CERC du 8 octobre 2019	1 (0)	VRERC	31 octobre 2019		%	

0 %

**ENJEU 3 : LE RAYONNEMENT DE L'UQAC AUPRÈS DE SES COMMUNAUTÉS ET PARTENAIRES**

**ORIENTATION 3.1 : Être un choix privilégié en formation ainsi qu'en recherche et création pour nos partenaires et nos étudiantes et étudiants**

PRIORITÉS 19-20	INDICATEUR	CIBLE (situation initiale)	RESP. (Collabo)	ÉCHÉANCE	COMMENTAIRES	% d'atteinte de la priorité 2019-2020	% d'atteinte de la cible 2023
<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 3.1.1 : Améliorer la notoriété de l'UQAC</b>							<b>0 %</b>
<b>Cible 2023 : Une évaluation de la portée médiatique et de la présence en ligne est réalisée et une amélioration est démontrée</b>							
<b>Élaborer un plan de communication institutionnelle</b>	Le plan de communication est présenté au comité de gouvernance et sa mise en œuvre est amorcée pour la période 2020-2023	1 (0)	RECTORAT	30 avril 2020		%	
<b>Mettre en œuvre la stratégie médias sociaux</b>	Une stratégie médias sociaux est présentée au comité de gouvernance et amorcée	1 (0)	RECTORAT	30 septembre 2019		%	
<b>Cible 2023 : Une stratégie institutionnelle concertée de recrutement est élaborée et les activités de recrutement sont efficaces</b>							<b>0 %</b>
<b>Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action sur le recrutement</b>	Un plan d'action sur le recrutement est élaboré et sa mise en œuvre a débuté	1 (0)	RECTORAT	31 octobre 2019		%	
<b>Cible 2023 : Une évaluation de la notoriété est réalisée et une amélioration est démontrée</b>							<b>0 %</b>
<b>Réaliser une première mesure de la notoriété</b>	Un premier rapport de notoriété est présenté au comité de gouvernance	1 (0)	RECTORAT	30 novembre 2019		%	
<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 3.1.2 : Consolider et développer les partenariats et les collaborations</b>							<b>0 %</b>
<b>Cible 2023 : 100 % des partenariats existants jugés pertinents sont maintenus ou renouvelés</b>							

PRIORITÉS 19-20	INDICATEUR	CIBLE (situation initiale)	RESP. (Collabo)	ÉCHÉANCE	COMMENTAIRES	% d'atteinte de la priorité 2019-2020	% d'atteinte de la cible 2023
Élaborer le sociogramme des partenaires de l'UQAC	Un sociogramme des partenaires est présenté au comité de gouvernance	1 (0)	RECTORAT (VRPSG, VRERC)	30 avril 2020	Un sociogramme est un diagramme des liens sociaux. Les critères qui servent à établir un tel diagramme sont divers : relations personnelles, relations professionnelles, canaux de communication, etc.	%	
Renouveler le partenariat avec la FUQAC	Le partenariat est renouvelé et la campagne de financement est lancée	1 (0)	RECTORAT (VRPSG)	30 avril 2020		%	
<b>Cible 2023 : Une stratégie institutionnelle concertée de développement est élaborée et le nombre de nouveaux partenariats augmente</b>							<b>0 %</b>
Élaborer un plan de développement de partenariats du CESAM-ELFCQ, du CEU Sept-Îles, du BDI et de Nikanite	Le plan de développement est présenté au comité de gouvernance et sa mise en œuvre a débuté	1 (0)	VRPSG	30 avril 2020		%	
<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 3.1.3 : Être reconnue pour la richesse de l'expérience étudiante</b>							<b>0 %</b>
<b>Cible 2023 : Les étudiants en première année et les finissants octroient une cote à l'ensemble de l'expérience éducative au-dessus de la moyenne québécoise à l'enquête NSSE (3,13/4)</b>							<b>0 %</b>
Maintenir le taux de réponse des premières années et augmenter le taux de réponse des finissants à l'enquête NSSE 2020	Taux de réponse des premières années  Taux de réponse des finissants	25 % (≈25%)  20 % (≈15%)	RECTORAT	30 avril 2020	L'enquête NSSE se déroule à l'hiver 2020 (la DRI du Réseau UQ est en charge de l'enquête)	%	
<b>Cible 2023 : Une évaluation interne de la satisfaction au regard de l'expérience étudiante UQAC est réalisée et une amélioration est démontrée</b>							<b>0 %</b>
100 % des programmes de l'objectif 1.1.1 ont intégré un outil d'évaluation de l'expérience étudiante	Taux de programmes ayant intégré un outil d'évaluation de l'expérience étudiante	100 % (0 %)  25 pgs	VRERC	30 avril 2020	L'expérience étudiante UQAC sera à définir  Constat : Lors des trois dernières enquêtes NSSE (2017, 2014 et 2011), l'expérience éducative est évaluée à la baisse par les finissants	%	

**ENJEU 4 : UN DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL BASÉ SUR LES MEILLEURES PRATIQUES DE GESTION**

**ORIENTATION 4.1 : Optimiser les ressources technologiques et informationnelles**

PRIORITÉS 19-20	INDICATEUR	CIBLE (situation initiale)	RESP. (Collabo)	ÉCHÉANCE	COMMENTAIRES	% d'atteinte de la priorité 2019-2020	% d'atteinte de la cible 2023
<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 4.1.1 Implanter des infrastructures numériques en fonction des besoins des usagers</b>							<b>0 %</b>
<b>Cible 2023 : 100 % de la migration des fonctionnalités de SIGARE et GESACAD vers la plateforme choisie est complétée</b>							
<b>Adopter la solution de développement</b>	La solution est entérinée par le comité de gouvernance	1 (0)	VRAA	31 décembre 2019	Les prévisions actuelles sont à l'effet que 75 % de la migration sera réalisée d'ici 2023.	%	
<b>Assurer le financement du projet de migration</b>	Un financement externe est octroyé à l'UQAC	1 (0)	VRAA	30 avril 2020		%	
<b>Cible 2023 : 80 nouvelles activités de FAD asynchrones sont soutenues</b>							<b>0 %</b>
Soutenir le déploiement des activités FAD de l'objectif 1.2.2	Les nouvelles activités identifiées pour 2019-2020 sont soutenues	100 % (0)  Nb d'activités? (5)				%	

**ENJEU 4 : UN DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL BASÉ SUR LES MEILLEURES PRATIQUES DE GESTION**

**ORIENTATION 4.2 : Adapter notre gouvernance et nos processus administratifs et académiques aux nouveaux défis et attentes de l'organisation**

PRIORITÉS 19-20	INDICATEUR	CIBLE (situation initiale)	RESP. (Collabo)	ÉCHÉANCE	COMMENTAIRES	% d'atteinte de la priorité 2019-2020	% d'atteinte de la cible 2023
<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 4.2.1 : Améliorer l'agilité et l'efficacité de la structure de gestion</b>							
<b>Cible 2023 : 100 % de la nouvelle structure de gestion est implantée en fonction des orientations institutionnelles</b>							<b>0 %</b>
<b>Compléter la structure de gestion des niveaux tactique et opérationnel</b>	Taux d'implantation	100 % (40 %)	RECTORAT (VRAA)	30 avril 2020		%	
<b>Cible 2023 : 100 % des gestionnaires maîtrisent les compétences de gestion requises par l'organisation</b>							
<b>100 % des gestionnaires ont été évalués</b>	Taux de gestionnaires évalués	100 % (50 %)	RECTORAT (VRAA)	30 avril 2020		%	
<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 4.2.2 : Optimiser en continu les processus de gestion académique</b>							
<b>Cible 2023 : 100 % du processus de gestion des activités d'enseignement est révisé et efficient</b>							
<b>100 % des départements ont élaborés un plan d'action contenant des moyens spécifiques relatifs à la gestion des activités d'enseignement</b>	Taux de départements ayant déposé un plan d'action au DAD	100 % (0 %)	VRERC	30 avril 2020		%	
<b>100 % des politiques et procédures de modification et de création de programmes sont adaptées au processus d'évaluation continue</b>	Taux de politiques et procédures adaptées	100 % (0 %)	VRERC	30 avril 2020		%	
<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 4.2.3 : Optimiser en continu les processus de gestion administrative</b>							
<b>Cible 2023 : Les processus de dotation et d'évaluation pour toutes les catégories d'employés sont en cours de révision</b>							<b>0 %</b>
<b>Élaborer une procédure de gestion des interventions pour raison disciplinaire</b>	La procédure est approuvée au comité de gouvernance	1 (0)	VRAA	30 avril 2020		%	
<b>Cible 2023 : Un processus de planification optimisé est mis en place pour l'amélioration, le développement et la gestion des infrastructures et des espaces</b>							
<b>Créer une structure de gestion des infrastructures scientifiques dans le secteur haute tension et revêtements de surface</b>	Une structure de gestion des infrastructures scientifiques dans le secteur concerné est approuvée par le comité de gouvernance	1 (0)	VRERC (VRAA)	31 décembre 2019		%	

**ENJEU 4 : UN DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL BASÉ SUR LES MEILLEURES PRATIQUES DE GESTION**

**ORIENTATION 4.3 : Reconnaître et mobiliser en assurant l'expression du plein potentiel de chaque personne**

PRIORITÉS 19-20	INDICATEUR	CIBLE (situation initiale)	PORTEUR(S) (collabo)	ÉCHÉANCE	COMMENTAIRES	% d'atteinte de la priorité 2019-2020	% d'atteinte de la cible 2023
<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 4.3.1 : Favoriser le maintien et le développement d'un climat organisationnel stimulant</b>							<b>0 %</b>
<b>Cible 2023 : 100 % des mesures d'amélioration du climat organisationnel identifiées sont implantées</b>							
Réaliser une évaluation du climat organisationnel	Un rapport d'évaluation du climat est déposé au comité de gouvernance	1 (0)	VRAA	30 avril 2020		%	

**REDDITION DE COMPTES PORTANT SUR LES RÈGLES BUDGÉTAIRES 2018-2019**

- *Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractères sexuel en enseignement supérieur (Règle budgétaire 2.1.16)*
- *Allocations spécifiques dans le cadre du plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur (Règle budgétaire 2.1.23)*
- *Pôles régionaux (Règle budgétaire 3.13)*
- *Pôles de formation en création et arts numériques (Règle budgétaire 2.1.19)*

**Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à  
caractères sexuel en enseignement supérieur**

*(Règle budgétaire 2.1.16)*

## REDDITION DE COMPTE

### STRATÉGIE D'INTERVENTION POUR PRÉVENIR ET CONTRER LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

(Règle budgétaire 2.1.16).

#### ANNÉES 2018-2019

Au cours de l'année 2018-2019, l'Université du Québec à Chicoutimi a déployé maintes actions afin de sensibiliser la communauté universitaire quant aux violences à caractère sexuel, et ce, dans le but de poursuivre son objectif de maintenir un milieu d'études et de travail sain, sécuritaire et respectueux pour toutes et tous.

Ayant une clientèle étudiante de plus ou moins 6 500 étudiants dont plus de 1 000 sont issus d'une cinquantaine de pays à travers le monde, un effectif professoral, incluant les chargés de cours, d'à peu près 1 100 professeurs et approximativement 600 employés, le tout répartis sur trois campus distincts, soit le campus de Chicoutimi, l'École des arts numériques et du design NAD (Montréal) ainsi que le Centre d'études universitaires de l'Est de la Côte-Nord à Sept-Îles, l'UQAC se doit d'assurer une vigilance constante et maintenir une communication permanente avec l'ensemble de sa communauté quant à ses besoins afin de sensibiliser, éduquer, comprendre et démystifier les violences à caractère sexuel pour être en mesure collectivement de les contrer.

Pour l'année 2018-2019, les sommes perçues dans le cadre de la *Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur* ont servi, telles que détaillées dans le tableau ici-bas, à l'élaboration de la *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel*, tel que requis par la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* (RLRQ., chapitre P-22.1), à informer et sensibiliser la communauté à reconnaître les gestes pouvant être considérés comme violences à caractère sexuel, à démythifier certains mythes qui accompagnent souvent les violences à caractère sexuel avec l'Exposition « T'étais habillé(e) comment ? » et en dernier lieu, à former les personnes ressources étant les plus susceptibles d'intervenir auprès de clientèle à risques.

Ces actions sont le résultat d'une constante collaboration de ressources humaines qui proviennent : des Services aux étudiants, du Service des communications et des relations publiques, du Service des ressources humaines, du Bureau de soutien techno pédagogique, de l'association étudiante MAGE-UQAC ainsi que du Bureau de prévention et d'intervention.

## **BILAN ET PERSPECTIVES**

### **a. Reddition de compte – Prévention et lutte contre les violences à caractère sexuel**

En vertu de l'article 12 de la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* (RLRQ, chap. P-22.1) (ci-après, la « Loi »), l'UQAC rend ici compte de l'application de la *Politique visant à combattre les violences à caractère sexuel* (UQAC), (ci-après, la « Politique ») pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019. Plus précisément, et selon les termes de la disposition, l'UQAC fait état des éléments suivants :

#### **1. Mesures de prévention et de sensibilisation mises en place, comprenant les activités de formation offertes aux étudiants**

- Bonification d'un « *Guide pratique – Pour réussir votre activité d'accueil et d'intégration* »
- Sensibilisation pour les personnes responsables des activités d'intégration étudiante (22, 23 et 25 août 2019 et par la suite à la demande);
- Création du Bureau de prévention et d'intervention (BPI) et identification d'une ressource interne pour l'accueil, les conseils et références;
- Développement d'un site Internet « Bureau de prévention et d'intervention »;
- Entente conclus avec une ressource spécialisée en violence à caractère sexuel de la Maison Isa – CALACS (Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel) du Saguenay–Lac-Saint-Jean (26 août 2019) afin qu'elle accompagne le BPI lors d'intervention et concernant le volet formation et sensibilisation;

#### **2. Activités de formation pour les dirigeants, les membres du personnel et les représentants des associations étudiantes**

- Développement de formations en ligne du Réseau UQ pour deux groupes ciblés : étudiants et employés. (Prêtes à être déployées à la mi-septembre).

#### **3. Mesures de sécurité mises en place**

- Présence d'une agente de sécurité en tout temps sur le campus de l'Université, sous réserve des ressources disponibles;
- Développement d'une application de sécurité et d'urgence ECHO pour l'UQAC;
- Offre par trois services de l'UQAC de payer conjointement avec les associations étudiantes, 75 % des coûts pour 4 heures de service d'un agent de sécurité lors des activités d'intégrations;

#### **4. Nombre de plaintes et de signalements reçus et leurs délais de traitement**

Un (1) signalement :

Date du signalement : 5 novembre 2018.

Date de l'événement : 14 octobre 2018.

Délai de traitement : 12 novembre 2018

## **5. Interventions effectuées et nature des sanctions appliquées**

Signalement 1 (5/11/18): accompagnement de la victime et d'une de ses amies qui cohabitait avec le présumé agresseur et avait peur de celui-ci (avec son accord, nous lui avons trouvé un endroit sûr pour qu'elle puisse emménager), accompagnement, écoute, soutien, offre de ressources internes et externes.

Avec l'accord de la victime, intervention auprès du présumé agresseur.

Rappel ferme des fondements du consentement.

Aucune autre sanction appliquée.

## **6. Processus de consultation utilisé lors de l'élaboration ou de la modification de la politique**

23 octobre 2018 - Adoption de la formation du Comité permanent par le Conseil d'administration de l'UQAC, dont le mandat est inclus dans la *Loi*. (Résolution CAD-11804, en ligne :

<[www.uquebec.ca/resolutions/uqac/resolutions/CA/2018/CAD-11804.pdf](http://www.uquebec.ca/resolutions/uqac/resolutions/CA/2018/CAD-11804.pdf)>; Procès-verbal de la 483<sup>e</sup> réunion du CA de l'UQAC, item 4.7, à la p. 11, en ligne:

<[www.uquebec.ca/resolutions/uqac/resolutions/CA/2018/PV\\_483e\\_2018-10-23.pdf](http://www.uquebec.ca/resolutions/uqac/resolutions/CA/2018/PV_483e_2018-10-23.pdf)>.)

Le Comité permanent a travaillé à l'élaboration de la *Politique* en collaboration avec la coordonnatrice du Comité ainsi qu'un procureur externe dédié à ce dossier.

19 novembre 2018 - Envoi Web d'un projet de politique à l'ensemble de la communauté universitaire en vue d'une consultation publique.

22 novembre 2018 - Rencontre avec les exécutifs des syndicats et des associations de personnels, ainsi qu'avec le Comité institutionnel contre le harcèlement et la violence pour présenter le projet de *Politique* en présence du procureur externe, du Comité permanent ainsi que la directrice du Service des communications et des relations publiques.

23 novembre 2018 - Même exercice que le 22 novembre, cette fois-ci avec le Conseil central du MAGE-UQAC.

27, 28 et 29 novembre 2018 - Cueillette des commentaires reçus sur le Web ainsi que lors des rencontres en présentiel. Discussions du Comité permanent afin de cibler les commentaires les plus pertinents et de les intégrer au projet de *Politique*.

11 décembre 2018 - Dépôt au Conseil d'administration du projet de *Politique*, discussion et adoption (Résolution CAD-11847, en ligne :

<[www.uquebec.ca/resolutions/uqac/resolutions/CA/2018/CAD-11847.pdf](http://www.uquebec.ca/resolutions/uqac/resolutions/CA/2018/CAD-11847.pdf)>; Procès-verbal de la 484<sup>ème</sup> réunion du CA de l'UQAC, item 8.1, aux pp. 24-25, en ligne:

<[www.uquebec.ca/resolutions/uqac/resolutions/CA/2018/PV\\_484e\\_2018-12-11.pdf](http://www.uquebec.ca/resolutions/uqac/resolutions/CA/2018/PV_484e_2018-12-11.pdf)>.

*STRATÉGIE D'INTERVENTION POUR PRÉVENIR ET CONTRER LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR*

**REDDITION DE COMPTES**

Raison de la dépense	Ventilation des dépenses	Montant
Ressources assignées aux violences à caractère sexuel	<b>M<sup>e</sup> Arnaud Gosselin Brisson</b> , avocat procureur externe - rédaction d'un projet de politique violences à caractère sexuel - ressource externe	8 500 \$
	<b>Marie-Josée Dupéré</b> , parajuriste, Vice-rectorat aux partenariats et Secrétariat général	+ ou - 50 % de la tâche 38 252 \$
	<b>Professionnel rattaché aux dossiers</b>	13 000 \$
Sensibilisation et formation	Exposition, publicité, sensibilisation, formation	10 827 \$
Entente cadre de collaboration avec la Maison ISA, centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, CALACS	Intervenante spécialisée en violence à caractère sexuel dédiée, en partie, à l'Université du Québec à Chicoutimi	5 921 \$
<b>Total</b>		<b>76 500 \$</b>

**Allocations spécifiques dans le cadre du plan d'action numérique en  
éducation et en enseignement supérieur**

*(Règle budgétaire 2.1.23)*

## Le déploiement de la formation à distance

La formation à distance à l'UQAC s'est développée historiquement autour de la formation synchrone. La présence de plus de 26 salles de visioconférence a rendu possible une offre de formation intéressante sur l'ensemble de nos campus. En fait, bon an mal an c'est en moyenne plus entre 80 et 100 activités qui sont ainsi dispensées.

Tout en conservant les avantages et l'expertise offerte en mode synchrone, l'UQAC pour faire face aux défis liés au recrutement doit voir à implanter une culture de formation à distance par l'ajout de programmes distincts qui seront offerts en mode asynchrone. Dans le cadre de la planification stratégique 2019-2023, une table stratégique regroupant l'ensemble des acteurs touchés par cette orientation a été mise sur pied afin d'assurer le succès de l'implantation de la FAD à l'UQAC. Un Bureau de soutien technologique (BTS) et des ressources ont été embauchés pour accompagner les professeurs et des chargés de cours dans le développement de leur cours en mode asynchrone. Une politique de formation à distance a été adoptée par la Commission de l'enseignement, de la recherche et de la création le 1<sup>er</sup> mai 2018. Une stratégie de sensibilisation et d'appropriation par la communauté professorale a été mise en place. Une journée porte ouverte a été offerte à toute la communauté afin de sensibiliser à l'incontournable de cet enjeu pour l'avenir de l'UQAC.

En 2019-2020 trois programmes voient le jour dans le secteur des jeux vidéo et de l'éducation en mode asynchrone soit le programme de baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire ainsi que le microprogramme et le programme court de 2 cycle en développement de jeux vidéo.

En ce qui concerne les résultats attendus, le plan stratégique 2019-2023 fait de la dispensation de formation asynchrone une orientation privilégiée. Nous vous présentons les orientations institutionnelles et les cibles à atteindre.

Accélérer le déploiement de la formation à distance (FAD)					
Indicateurs	Cibles				
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Visibilité des activités offertes à distance	Un plan de communication interne et externe déployé à 100 % d'ici 2023				
Proportion de formations asynchrones : augmentation de 40 %		+10 %	+10 %	+10 %	+10 %
Nombre de programmes complètement en ligne – asynchrone (gigognes) : 8		+2 prog./an (env. 20 activités)			

Déployer des stratégies éducatives en adéquation avec les besoins des étudiants et étudiantes

## REDDITION DE COMPTES

Dans le cadre de la Règle budgétaire 2.1.23, *Allocation spécifiques dans le cadre du plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur*, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a accordé à l'Université du Québec à Chicoutimi pour l'année universitaire 2018-2019, un montant de 130 700 \$.

Dépenses 2018-2019 :

	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Studio d'enregistrement	Installation, achat d'équipement, services	7 641 \$
Salaires (incluant les avantages sociaux)	Responsable du bureau de soutien technopédagogique	118 237 \$
	Conseiller pédagogique en technologies éducatives	110 609 \$
	Technicien en intégration multimédia	83 136 \$
	Technicienne en intégration multimédia	48 817 \$
<b>Total :</b>		<b>368 440 \$</b>

**Pôles régionaux**  
*(Règle budgétaire 3.13)*

**PÔLE RÉGIONAL EN  
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**  
Saguenay–Lac-Saint-Jean

---

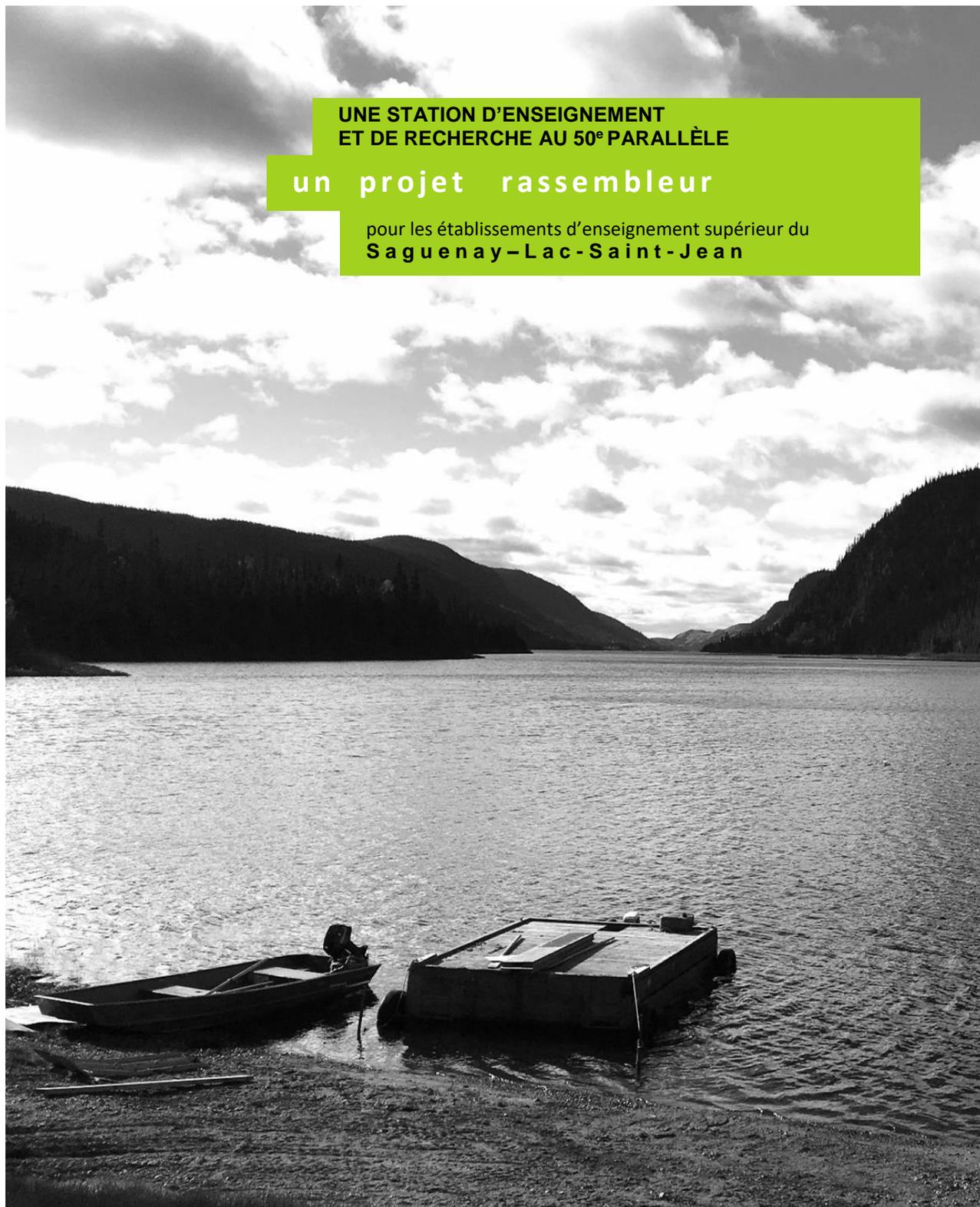
Station d'enseignement et de recherche

**AU 50<sup>e</sup> PARALLÈLE**

**UNE STATION D'ENSEIGNEMENT  
ET DE RECHERCHE AU 50° PARALLÈLE**

**un projet rassembleur**

pour les établissements d'enseignement supérieur du  
**Saguenay-Lac-Saint-Jean**



# **Pôle régional en enseignement supérieur pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.**

## **1. Rapport d’avancement**

Le projet intitulé *Station d'enseignement et de recherche au 50<sup>e</sup> parallèle* a été reconnu officiellement en mai 2018 par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) en tant que Pôle régional en enseignement supérieur pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Un premier rapport d'étape a été acheminé au MÉES en février 2019. Ce rapport faisait notamment état du déploiement de 8 chantiers reliés aux dimensions du projet de pôle tels que décrits dans le tableau suivant.

Chantier #1	Utilisation de grilles d'analyse en développement durable dont celle de la Chaire TERRE
Chantier #2	Obtention du statut de Forêt d'enseignement et de recherche (FER)
Chantier #3	Décision concernant le modèle d'organisation du pôle
Chantier #4	Planification des usages, de l'aménagement du site et du déploiement des infrastructures
Chantier #5	Stratégie de gestion des risques et des obligations reliées à l'offre d'hébergement dans un site éloigné
Chantier #6	Mise à jour des infrastructures actuellement sur le site
Chantier #7	Mise en place d'un projet conjoint visant le développement d'un concept de bâtiment adapté au nord
Chantier #8	Élaboration de matériel de promotion et d'un plan de communication

Le début de l'année 2018 a donc été marqué par le travail visant l'avancement de chacun des chantiers. La rencontre des partenaires (UQAC et quatre collèges de la région) tenue le 7 mars 2019 a été l'occasion de constater que ce type de déploiement a permis à chaque groupe de travail inter-établissement d'y voir plus clair concernant les objectifs et les priorités, et de voir combien plusieurs chantiers sont interdépendants et que le rythme de progression de l'un peut influencer celui d'un ou de plusieurs autres chantiers. Un besoin accru de cohésion a donc été exprimé et des éléments de solutions ont été abordés afin d'assurer un rythme de progression approprié à l'échelle des chantiers comme à celui de l'ensemble du projet, une coordination des actions.

En avril 2019, dernier mois de l'année 2018-2019, le secrétariat général de l'UQAC a été très impliqué dans la finalisation du processus de cession de la pourvoirie et des infrastructures à l'UQAC. Il s'agissait de l'ultime étape convenue par les partenaires du pôle pour la prise en charge régionale du site. Plusieurs rencontres qui ont eu lieu dans le but de trouver une solution satisfaisante pour les parties et conforme à leurs obligations fiscales. Le soutien de professionnels de l'évaluation et de la fiscalité a contribué à élaborer différents scénarios, mais malgré tous les efforts déployés, il n'a pas été possible d'en venir à une entente pour la cession avec les propriétaires de la Pourvoirie Lac Duhamel.

Dans le cadre d'une rencontre des chefs d'établissement tenue en mai 2019, les partenaires du pôle ont convenu d'abandonner les démarches avec cette pourvoirie. Sur la base toutefois du bilan de l'années 2018-2019 qui a non seulement permis l'avancement du concept de pôle, mais qui s'est

avérée, de l'avis de tous, une année porteuse au plan de la dynamique entre les établissements d'enseignement supérieurs de la région, ils ont toutefois convenu de garder le cap et de viser la mise en place d'une station au 50<sup>e</sup> parallèle dans le cadre du Pôle d'enseignement supérieur au Saguenay–Lac-Saint-Jean en 2019-2020.

De nouvelles discussions sont donc prévues entre les collèges et l'UQAC au courant de l'automne 2019 afin d'évaluer de nouveaux scénarios de déploiement du pôle et de la station.

## 2. Utilisation des fonds

L'UQAC a reçu du ministère un montant total de 600 000\$, à savoir, 300 000\$ par an pour les années financières 2017-2018 et 2018-2019. En raison de la non-conclusion du processus de cession des infrastructures et du bail de pourvoirie, les dépenses prévues pour la prise en main et la mise à niveau des infrastructures n'ont pas été effectuées. Seul un montant de 67 373\$ a été dépensé, la plus grande partie de ce montant ayant servi à assumer une portion des salaires des employés de l'UQAC impliqués de près dans le dossier de pôle. Les services professionnels (évaluation, avis fiscal et animation de rencontres), les frais de réunion et les déplacements ont constitué les autres dépenses assumées par les fonds dédiés au pôle.

<b>Description des dépenses</b>	<b>Montant</b>
Personnel	54 800,91 \$
Frais de déplacement et de réunion	3 050,60 \$
Subventions - cotisations	55,80 \$
Honoraires professionnels	8 994,46 \$
Petites locations	471,33 \$
<b>Dépenses totales</b>	<b>67 373,10 \$</b>

**Pôles de formation en création et arts numériques**

*(Règle budgétaire 2.1.19)*

RAPPORT D'ACTIVITÉS  
JUN 2018 À JUN 2019

# SYNTHÈSE

Pôle Image  
Québec

# SYNTHÈSE

## Table des matières

Mot de la présidente du conseil d'administration et de la directrice générale .....	3
Le positionnement .....	4
Forum Xn : Échanges et tribune des experts.....	4
La planification stratégique .....	4
Nom et image de marque.....	5
Organisation et mise en place .....	5
Gouvernance et règlements.....	5
Comptabilité et reddition de comptes .....	5
Les projets .....	6
Développement de la plateforme web.....	6
Vigie d'affaires et transformation des métiers.....	6
Comité Espaces physiques pour l'îlot Balmoral.....	6
Opération avenir.....	7
Le Rayonnement .....	7
Présence dans les événements phares.....	7
Représentation .....	8
Présence dans les médias.....	9
Annexe 1 – Reddition de comptes 2018-2019	

# SYNTHÈSE

## Mot de la présidente du conseil d'administration

Cette situation implique le développement de compétences nouvelles ainsi qu'une collaboration renouvelée entre les acteurs du monde du travail et les acteurs du monde de l'enseignement et de la recherche. La mission de SYNTHÈSE, vise justement à relever les défis de formation et d'éducation dans le milieu de la créativité numérique en brisant les silos entre les entreprises, les collèges, les universités et la recherche, à la grandeur du Québec, au travers d'initiatives porteuses et concrètes. Un tel projet a le potentiel d'avoir un impact majeur pour tout le Québec afin que la province soit reconnue comme véritable pôle d'excellence en créativité numérique. Les membres de notre comité de gouvernance, composé des associations sectorielles, représentent plus de 300 entreprises de partout au Québec, agissent en concertation quand vient le temps d'identifier les orientations de SYNTHÈSE et ce, en toute collégialité avec les représentants des secteurs collégial et universitaire. Une réelle ambiance fédératrice nous permet d'appuyer la direction générale pour mettre en œuvre son premier plan stratégique. Je tiens à remercier tous mes collègues du comité de gouvernance pour leur implication et leur rigueur.



Nadine Gelly  
Présidente du comité de gouvernance  
Directrice général, Alliance numérique

## Mot de la directrice générale

En cette première année d'opérations, et avec la publication de notre premier plan stratégique, nous pouvons dire que SYNTHÈSE s'est doté d'une mission ambitieuse, mais combien intéressante, stimulante et rassembleuse. Dès le départ, nous avons convié lors du Forum XN, plus de 40 participants des milieux académiques et entreprises afin d'entreprendre le début d'un dialogue autour de nos préoccupations : l'avancement de l'expertise et de la recherche en création numérique. Tout au long de l'année nous avons participé à différentes initiatives afin de permettre à des étudiants, professeurs et chercheurs de venir à la rencontre d'entreprises et maintenir ce dialogue. La prochaine année se voudra une année très importante grâce au lancement de notre chantier sur les expertises et les métiers. L'intelligence que nous irons chercher pourra non seulement servir d'orientations stratégiques pour les programmes des institutions d'enseignement mais guideront aussi nos actions futures à SYNTHÈSE. Nous avons également très hâte de lancer notre plateforme numérique, lieu de rassemblement et de référence en matière d'art numérique au Québec. Je remercie Paule Béland aux opérations et communications, qui m'a accompagnée tout au long de cette année d'implantation et les membres du comité de gouvernance qui ont été disponibles et de grands conseils.



Suzanne Guèvremont  
Directrice générale

# SYNTHÈSE

## Le positionnement

### Forum Xn : Échanges et tribune des experts

Août 2018, une des premières initiatives de SYNTHÈSE est l'organisation d'un forum auquel sont conviés des partenaires ciblés pour engager une série de réflexions stratégiques. Cet exercice ayant comme but l'annonce de la réalisation du premier plan stratégique de SYNTHÈSE. Le Pôle s'est associé à XN Québec pour encadrer cette démarche lors du Forum XN tenu à Shawinigan en novembre 2018

Plus de 40 invités issus de secteurs ciblés (professeurs de collège et d'universités ainsi que de représentants d'entreprises) sont conviés à des groupes de discussions portant sur 4 thématiques autour du sujet : - *SE MOBILISER POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA FORMATION DES TALENTS DANS UN CONTEXTE DE MONDIALISATION.*

Au terme de ces ateliers de réflexion, chaque groupe a présenté une recommandation dans le cadre de la séance plénière. L'exercice est apprécié des participants et un consensus en est ressorti : le besoin d'échanges, d'événements et de tribunes afin de continuer ce dialogue entre l'enseignement académique, la recherche et les entreprises québécoises et internationales.

Xn Québec a publié un rapport de synthèse dans lequel sont présentées les différentes recommandations des groupes de travail dont ceux de SYNTHÈSE

[Rapport de synthèse Forum Xn 2018](#)



## La planification stratégique

Accompagné du comité de gouvernance (qui s'est réuni à 8 reprises entre septembre 2018 et juin 2019), SYNTHÈSE a développé une matrice d'interventions. Cette première matrice a pour but de cibler ses futures interventions dans le milieu de la création numérique. Cette première version de la matrice d'intervention de SYNTHÈSE évoluera au cours des années à venir. Les travaux sur la planification stratégique ont débuté à la fin janvier 2019. Le comité de gouvernance a approuvé en juin 2019 le plan stratégique proposé.

Ce dernier a été rendu public sur le site Internet de SYNTHÈSE en juillet 2019

Les quatre orientations stratégiques du plan 2019-2021 :

- Contribuer à l'amélioration des programmes de formation et à leur valorisation auprès des entreprises ;

# SYNTHÈSE

- Encourager les synergies entre la recherche et l'industrie
- Stimuler l'intérêt envers les programmes et métiers en créativité numérique auprès de la relève ;
- Assurer le rayonnement du Pôle, de ses activités et ses composantes, au Québec et ailleurs dans le monde.

[Consulter notre plan stratégique 2019-2021](#)

## Nom et image de marque

Pour accompagner la planification stratégique, Synthèse a travaillé sur le développement de l'identité, de l'image de marque et de la charte graphique du Pôle.

Pour en arriver à l'identité nominale de SYNTHÈSE, une démarche de communication a été mise en place pour structurer, prioriser et concrétiser le positionnement de l'initiative.

Suivant cette démarche, le nom SYNTHÈSE a rapidement fait consensus comme nom d'entreprise et de marque. Cette démarche sur l'identité permettra d'établir la notoriété et la crédibilité.

**SYNTHÈSE** Pôle Image  
Québec

## Organisation et mise en place

### Gouvernance et règlements

Suite à la création du comité de gouvernance du Pôle, en août 2018, le comité s'est doté de règles de fonctionnement et de gouvernance. Il est constitué de M. Jean-Martin Aussant, directeur général de la Guilde des développeurs de jeux vidéo indépendants, Mme Mylène Boisclair, directrice générale du Cégep du Vieux Montréal et représentante déléguée des collèges, Mme Magda Fusaro, rectrice de l'UQAM et représentante déléguée des universités, Mme Nadine Gelly, directrice générale de l'Alliance numérique, M. Jean-François Noël, directeur de l'adéquation emploi-formation au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et M. Romain Paulais, directeur du secrétariat de la Grappe audiovisuelle du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec.

Le Pôle SYNTHÈSE a conclu une entente avec la plateforme DiliTrust pour l'utilisation du portail pour la gestion des réunions du comité de gouvernance, et ainsi, faciliter la planification des rencontres et le dépôt des documents.

### Comptabilité et reddition de comptes

L'UQAC et le Cégep du Vieux Montréal agissent comme fiduciaires du budget alloué à SYNTHÈSE. Une entente entre l'UQAC et le Cégep est conclue. Cette entente vise le transfert de l'ensemble des fonds disponibles à l'UQAC afin de faciliter le suivi et la reddition de compte de Synthèse. Ainsi, le Service des ressources financières de l'UQAC soutient SYNTHÈSE pour toutes transactions et suivis financiers. Il veille également aux respects du cadre d'octroi des contrats énoncés par le Conseil du trésor (détails Annexe 1).

# SYNTHÈSE

## Les projets

### Développement de la plateforme web

Un site Web préliminaire a été mis en ligne au mois de novembre 2018. À l'hiver 2019, le Pôle a travaillé à l'élaboration de l'appel d'offres de la nouvelle plateforme Web en vue d'une mise en ligne à l'hiver 2020. Ce travail consiste à étudier l'audience, définir des *profils* de visiteurs, développer des parcours utilisateurs et faire une étude comparative des autres plateformes permettant de bien comprendre et cibler les besoins et attentes de nos audiences cibles, d'appliquer les objectifs stratégiques de SYNTHÈSE, et de déterminer les fonctionnalités spécifiques de la plateforme. Ainsi à travers cette démarche SYNTHÈSE s'est dotée d'une vision et d'une stratégie numérique.

La plateforme numérique SYNTHÈSE, est un point de rencontre et un outil de maillage pour les professeurs, les chercheurs, les étudiants, les professionnels et les entreprises de l'industrie de la création numérique. Les objectifs de la plateforme numérique sont les suivants :

- Encourager la recherche et le partage des connaissances;
- Mettre en lien les acteurs de notre écosystème et permettre de nouvelles collaborations;
- Promouvoir les formations et métiers auprès des étudiants et des professionnels du milieu;
- Mettre en valeur les récentes recherches universitaires et celles faites en entreprises;
- Créer une plateforme de communication et de partage interuniversitaire, intercollégiale, interordres et entre les entreprises, sur l'expertise en création numérique;
- Faire rayonner les compétences et les réalisations de l'industrie québécoise à travers le monde.

### Vigie d'affaires et transformation des métiers

Le Pôle est en voie de réaliser pour 2020, une vigie d'affaires et une analyse sur les transformations des métiers afin d'anticiper les besoins des entreprises et de la formation universitaire et collégiale pour les prochaines années.

Le Pôle a mis en place un comité métiers avec neuf représentants de l'industrie. Une première rencontre du comité a eu lieu en mai 2019. Mme Anne Le Bouyonnec, directrice de projet, s'est jointe à l'équipe de SYNTHÈSE au mois d'août 2019 afin de porter le projet. Elle sera appuyée par les membres du comité qui aura un rôle avisé et un rôle conseil.

### Comité Espaces physiques pour l'îlot Balmoral

Le Pôle a travaillé sur l'avancement du projet de vitrine physique à l'édifice l'îlot Balmoral. Un comité espaces physiques a été formé à l'hiver 2019. Les membres du comité se sont rencontrés à deux reprises. Ce comité est composé de représentants des maisons d'enseignement (Cégep du Vieux Montréal, UQAM, UQAT, UQAC), de représentants de la division adéquation emploi-formation et de la division de l'expertise et du développement des infrastructures du MEES ainsi que des directions générales de l'Alliance numérique et de la Guilde des développeurs de jeux vidéo indépendants du Québec.

Le comité travaille sur des propositions d'aménagement d'espaces à l'édifice l'îlot Balmoral ainsi que sur la structure de financement s'y rattachant.

# SYNTHÈSE

Différents projets ont été présentés au comité par ses membres.

- Présentation du projet d'un Centre intercollégial des métiers de l'image numérique. Le projet réunit 5 collèges : le Cégep du Vieux Montréal, le Collège Dawson, le Collège Bois-de-Boulogne, le Cégep Limoilou et le Cégep de Matane;
- Présentation du projet des associations sectorielles à l'Îlot Balmoral. Le projet souhaite unir SYNTHÈSE et les associations (BCTQ, Alliance numérique, la Guilde des développeurs de jeux vidéo indépendants du Québec, XN Québec) dans un même espace;
- Présentation des projets distincts de l'UQAT et de l'UQAM.

## Opération Avenir

Afin de faire rayonner et promouvoir les formations et les métiers auprès de la relève, le Pôle a participé au projet – Opération Avenir – en partenariat avec Septembre éditeur. Opération Avenir est une vitrine des domaines et carrières en émergence. Cette initiative se décline en un fascicule pédagogique destiné aux jeunes du 1<sup>er</sup> au 5<sup>e</sup> secondaire. Le fascicule distribué dans 967 écoles secondaires au Québec (25 000 copies) est disponible en ligne pour les conseillers en orientation, les intervenants scolaires et les carrefours jeunesse-emploi.

[Plateforme numérique Opération avenir](#)



## Le Rayonnement

### Présence dans les événements phares

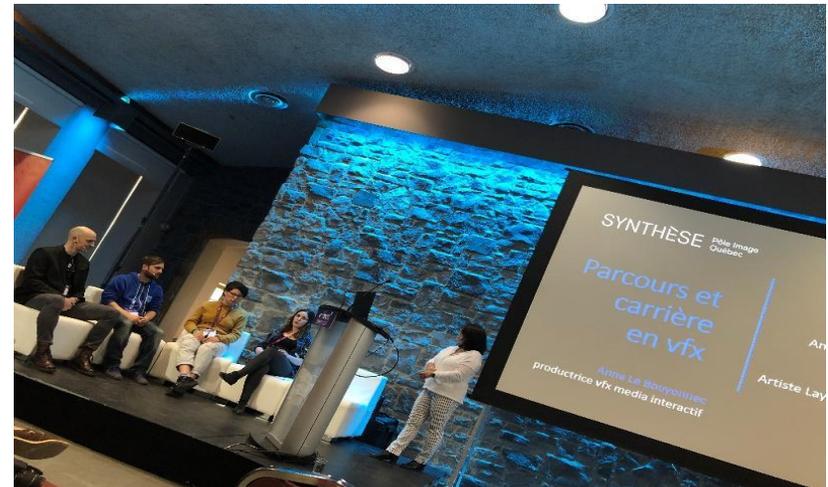
SYNTHÈSE étant encore à ses premières initiatives, sa notoriété est à bâtir. Ainsi, le Pôle a développé différents partenariats avec des événements afin de stimuler de nouvelles collaborations entre les chercheurs, les étudiants et les entreprises et ainsi promouvoir les formations et les parcours académiques.

# SYNTHÈSE



Mme Suzanne Guèvremont, a participé au panel sur les défis des métiers à l'ère de la globalisation. En effet, SYNTHÈSE était partenaire du pavillon Industries créatives et culturelles lors de l'événement MTL Connecte – pendant la semaine numérique, le 30 mai 2019. Cet événement reconnu dans l'industrie, a permis à SYNTHÈSE d'avoir une visibilité à travers les outils de communication et la promotion de l'événement, ainsi que sur les lieux même de l'événement.

Le Pôle a organisé un panel sur les parcours et carrières en VFX lors de l'événement *Effects America* en juin 2019. Il a invité 4 professionnels de l'industrie ayant des parcours académiques intéressants et distincts, à venir témoigner sur l'importance de l'éducation dans leur cheminement. Il a également invité des étudiants (par l'entremise des professeurs) à assister à l'événement. C'est ainsi que plus de 60 étudiants ont assisté à l'événement SYNTHÈSE.



## Représentation

La présence de la direction générale de SYNTHÈSE lors de différents événements de l'industrie tels que midi-conférence de M. Michel Patry et de Mme Catherine Tait de la CCMM, le cocktail de lancement du MegaMigs, les conférences du FCTNM, le gala des NUMIX, le gala ImaginAD, le symposium IX à la SAT A permettant au pôle Synthèse de se positionner parmi les acteurs du milieu.

De plus, lors de la visite de la délégation du Haut-Commissariat du Canada à Londres à Montréal, le Pôle a présenté l'écosystème québécois de nos industries créatives.

# SYNTHÈSE

## Présence dans les médias

Depuis juin 2018, Mme Suzanne Guèvremont a accordé des entrevues à différents médias.

[Article Qui fait Quoi octobre 2018](#)

[Article Lien multimédia octobre 2018](#)

[Article Infopresse mai 2019](#)

[Entrevue CTVM, Effects America mai 2019](#)



# SYNTHÈSE

## ANNEXE 1 – REDDITION DE COMPTES

Pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 30 avril 2019

Dépenses	Montant
Salaires et avantages sociaux	162 873 \$
Frais de déplacement	1 902 \$
Représentation / réception	1 073 \$
Subventions / cotisations	43 294 \$
Fourniture de bureau	78 \$
Honoraires professionnels	59 776 \$
Publicité	4 716 \$
Téléphonie cellulaire	785 \$
Équipement informatique	6 339 \$
Frais administratif	41 667
<b>Total des dépenses (du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 30 avril 2019)</b>	<b>322 503 \$</b>

## SECTION 6

### **TABLES DES STATISTIQUES PRÉPARÉES PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET PAR L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC**

- *Indicateurs – données étudiantes et réussite académique (MÉES)*
- *Indicateurs – effectifs étudiants et enseignants (UQ)*
- *Indicateurs – recherche (UQ)*

**Indicateurs – données étudiantes et réussite académique**  
*(Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur)*

Nom de l'établissement : UNIVERSITÉ DU QUÉBEC A CHICOUTIMI												Date :	
I. Éléments d'information												Page 1 de 8	
II. Observations												III. Remarques	
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS													
Année universitaire (Effectif au trimestre d'automne)													
	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019		
Étudiant													
1	Effectif étudiant équivalent à temps plein (EEETP) total	EEETP	4 319,56	4 533,46	4 612,76	4 722,52	4 828,76	4 921,62	4 979,78	5 072,19	5 161,99	5 103,78	Les données rapportées dans cet onglet sont en mode « Inter-établissement »
2	EEETP au 1er cycle	EEETP	3 763,50	3 968,27	4 066,95	4 135,60	4 133,35	4 184,93	4 136,13	4 123,73	4 128,72	4 017,20	* EEETP 2018-2019: Données définitives provenant du système PRISME (UQ)
3	EEETP au 2e cycle	EEETP	436,40	439,48	424,87	454,15	546,04	579,00	692,98	811,69	906,82	950,98	
4	EEETP au 3e cycle	EEETP	119,66	125,72	120,94	132,77	149,37	157,68	150,67	136,77	126,46	135,59	
5	Effectif étudiant total	n	6 348	6 439	6 626	6 713	6 764	6 788	6 667	6 824	6 656	6 605	
6	Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	n	3 084	3 335	3 492	3 476	3 505	3 569	3 575	3 535	3 514	3 488	
7	Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	n	2 123	2 021	1 967	2 111	2 066	1 957	1 683	1 783	1 626	1 542	
8	Effectif étudiant au 1er cycle	%	82,03%	83,18%	82,39%	83,23%	82,36%	81,41%	78,87%	77,93%	77,22%	76,15%	
9	Effectif étudiant au 2e cycle	n	952	877	952	896	952	1 009	1 152	1 256	1 288	1 339	
10	Effectif étudiant au 2e cycle	%	15,00%	13,62%	14,37%	13,35%	14,07%	14,86%	17,28%	18,41%	19,35%	20,27%	
11	Effectif étudiant au 3e cycle	n	189	206	215	230	241	253	257	250	228	236	
12	Effectif étudiant au 3e cycle	%	2,98%	3,20%	3,24%	3,43%	3,56%	3,73%	3,85%	3,66%	3,43%	3,57%	
13	Effectif étudiant internationaux	n	354	388	438	482	550	749	843	1 052	1 296	1 357	
14	Effectif étudiant internationaux	%	5,58%	6,03%	6,61%	7,18%	8,13%	11,03%	12,64%	15,42%	19,47%	20,55%	
15	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	n	15	25	17	17	10	10	14	8	17	11	
16	Stagiaires postdoctoraux	n	18	17	21	31	37	34	29	25	32	37	
17	Résidents en médecine	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Nom de l'établissement : UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI												Date :	
I. Éléments d'information												Page 2 de 8	
II. Observations												III. Remarques	
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS													
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)													
1er cycle - Baccalauréat	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019		
105	<b>Hommes</b>	n	1 371	1 509	1 650	1 710	1 695	1 654	1 618	1 575	1 556	1 503	Les données rapportées dans cet onglet sont en mode « Inter-établissement »
106	Sciences de la santé	n	23	36	43	53	54	58	51	49	62	76	
107	Sciences pures	n	60	55	59	54	48	43	43	43	35	41	
108	Sciences appliquées	n	398	408	483	515	530	502	485	469	456	439	
109	Arts	n	47	119	193	232	263	240	226	243	266	242	
110	Lettres	n	26	19	22	28	29	24	22	10	14	15	
111	Sciences humaines	n	197	210	202	189	183	178	183	191	190	162	
112	Éducation	n	337	347	332	319	294	278	279	255	238	237	
113	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
114	Administration	n	283	315	316	320	293	331	329	315	294	288	
115	Autres <sup>1</sup>	n	0	0	0	0	1	0	0	0	1	3	
116	<b>Femmes</b>	n	2 224	2 291	2 312	2 313	2 368	2 349	2 260	2 200	2 051	2 003	
117	Sciences de la santé	n	270	281	301	360	402	435	436	409	382	362	
118	Sciences pures	n	51	56	58	57	59	66	61	60	62	64	
119	Sciences appliquées	n	77	98	102	112	129	140	148	138	119	108	
120	Arts	n	67	97	130	127	125	120	126	148	166	186	
121	Lettres	n	83	87	84	82	63	69	57	54	53	44	
122	Sciences humaines	n	515	505	499	459	522	524	496	515	449	455	
123	Éducation	n	811	812	763	721	672	586	557	509	447	436	
124	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
125	Administration	n	350	355	375	395	396	409	379	367	372	347	
126	Autres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	
127	<b>Total</b>	n	3 595	3 800	3 962	4 023	4 063	4 003	3 878	3 775	3 607	3 506	
128	Sciences de la santé	n	293	317	344	413	456	493	487	458	444	438	
129	Sciences pures	n	111	111	117	111	107	109	104	103	97	105	
130	Sciences appliquées	n	475	506	585	627	659	642	633	607	575	547	
131	Arts	n	114	216	323	359	388	360	352	391	432	428	
132	Lettres	n	109	106	106	110	92	93	79	64	67	59	
133	Sciences humaines	n	712	715	701	648	705	702	679	706	639	617	
134	Éducation	n	1 148	1 159	1 095	1 040	966	864	836	764	685	673	
135	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
136	Administration	n	633	670	691	715	689	740	708	682	666	635	
137	Autres	n	0	0	0	0	1	0	0	0	2	4	

Nom de l'établissement : UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI												Date :		
I. Éléments d'information												II. Observations	III. Remarques	
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS														
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)														
1er cycle - Autres sanctions	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019			
138	<b>Hommes</b>	<b>n</b>	<b>580</b>	<b>541</b>	<b>527</b>	<b>497</b>	<b>493</b>	<b>524</b>	<b>486</b>	<b>552</b>	<b>517</b>	<b>506</b>		
139	Sciences de la santé	n	27	55	35	62	59	64	42	47	17	17		
140	Sciences pures	n	2	1	1	1	1	0	0	0	0	0		
141	Sciences appliquées	n	24	50	54	41	34	39	49	37	33	29		
142	Arts	n	77	53	21	13	10	8	15	11	7	10		
143	Lettres	n	31	27	28	31	22	19	14	49	33	44		
144	Sciences humaines	n	40	65	56	40	49	30	32	26	25	32		
145	Éducation	n	0	3	2	4	1	0	4	3	3	3		
146	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
147	Administration	n	305	230	269	235	226	221	195	179	160	142		
148	Autres	n	74	57	61	70	91	143	135	200	239	229		
149	<b>Femmes</b>	<b>n</b>	<b>1 032</b>	<b>1 015</b>	<b>970</b>	<b>1 067</b>	<b>1 015</b>	<b>999</b>	<b>894</b>	<b>991</b>	<b>1 016</b>	<b>1 018</b>		
150	Sciences de la santé	n	93	138	93	155	146	132	104	126	75	76		
151	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0		
152	Sciences appliquées	n	8	9	8	10	16	20	27	23	8	15		
153	Arts	n	56	30	21	21	19	19	17	12	12	13		
154	Lettres	n	78	84	63	56	62	42	35	156	173	206		
155	Sciences humaines	n	158	218	167	227	176	175	135	109	122	143		
156	Éducation	n	8	24	21	15	23	32	36	56	35	61		
157	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
158	Administration	n	534	424	503	485	455	418	392	322	309	259		
159	Autres	n	97	88	94	98	118	161	147	187	281	245		
160	<b>Total</b>	<b>n</b>	<b>1 612</b>	<b>1 556</b>	<b>1 497</b>	<b>1 564</b>	<b>1 508</b>	<b>1 523</b>	<b>1 380</b>	<b>1 543</b>	<b>1 533</b>	<b>1 524</b>		
161	Sciences de la santé	n	120	193	128	217	205	196	146	173	92	93		
162	Sciences pures	n	2	1	1	1	1	0	1	0	1	0		
163	Sciences appliquées	n	32	59	62	51	50	59	76	60	41	44		
164	Arts	n	133	83	42	34	29	27	32	23	19	23		
165	Lettres	n	109	111	91	87	84	61	49	205	206	250		
166	Sciences humaines	n	198	283	223	267	225	205	167	135	147	175		
167	Éducation	n	8	27	23	19	24	32	40	59	38	64		
168	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
169	Administration	n	839	654	772	720	681	639	587	501	469	401		
170	Autres	n	171	145	155	168	209	304	282	387	520	474		

Nom de l'établissement : UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI												Date :		
I. Éléments d'information												II. Observations	III. Remarques	
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS														
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)														
2e cycle - Maîtrise	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019			
171	<b>Hommes</b>	<b>n</b>	<b>323</b>	<b>322</b>	<b>307</b>	<b>299</b>	<b>315</b>	<b>345</b>	<b>430</b>	<b>469</b>	<b>539</b>	<b>493</b>		
172	Sciences de la santé	n	3	4	4	7	7	10	13	22	18	16		
173	Sciences pures	n	18	19	15	10	10	10	15	16	18	20		
174	Sciences appliquées	n	88	93	111	106	103	132	202	230	290	245		
175	Arts	n	32	29	30	23	35	38	45	37	37	36		
176	Lettres	n	14	16	10	10	10	10	7	15	13	11		
177	Sciences humaines	n	43	41	35	31	27	33	29	34	30	24		
178	Éducation	n	12	14	14	16	15	18	18	15	13	13		
179	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
180	Administration	n	113	106	88	96	108	94	101	100	120	128		
181	Autres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
182	<b>Femmes</b>	<b>n</b>	<b>353</b>	<b>321</b>	<b>336</b>	<b>344</b>	<b>362</b>	<b>366</b>	<b>422</b>	<b>446</b>	<b>440</b>	<b>461</b>		
183	Sciences de la santé	n	28	24	28	35	33	40	53	66	65	75		
184	Sciences pures	n	1	4	6	3	8	8	5	5	8	11		
185	Sciences appliquées	n	35	26	26	31	30	34	52	64	76	81		
186	Arts	n	24	27	25	23	31	39	33	32	30	28		
187	Lettres	n	41	37	41	41	31	30	30	23	27	30		
188	Sciences humaines	n	90	88	85	77	88	84	84	95	81	92		
189	Éducation	n	23	23	32	40	40	39	44	35	37	37		
190	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
191	Administration	n	111	92	93	94	101	92	121	126	116	107		
192	Autres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
193	<b>Total</b>	<b>n</b>	<b>676</b>	<b>643</b>	<b>643</b>	<b>643</b>	<b>677</b>	<b>711</b>	<b>852</b>	<b>915</b>	<b>979</b>	<b>954</b>		
194	Sciences de la santé	n	31	28	32	42	40	50	66	88	83	91		
195	Sciences pures	n	19	23	21	13	18	18	20	21	26	31		
196	Sciences appliquées	n	123	119	137	137	133	166	254	294	366	326		
197	Arts	n	56	56	55	46	66	77	78	69	67	64		
198	Lettres	n	55	53	51	51	41	40	37	38	40	41		
199	Sciences humaines	n	133	129	120	108	115	117	113	129	111	116		
200	Éducation	n	35	37	46	56	55	57	62	50	50	50		
201	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
202	Administration	n	224	198	181	190	209	186	222	226	236	235		
203	Autres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		

Nom de l'établissement : UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI												Date :	
I. Éléments d'information												Page 2 de 8	
II. Observations												III. Remarques	
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS													
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)													
2e cycle - Autres sanctions	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019		
204	<b>Hommes</b>	<b>n</b>	<b>102</b>	<b>85</b>	<b>111</b>	<b>105</b>	<b>117</b>	<b>128</b>	<b>140</b>	<b>160</b>	<b>172</b>	<b>176</b>	
205	Sciences de la santé	n	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
206	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	5	5	6	0	0	0
207	Sciences appliquées	n	12	2	5	0	2	5	12	9	9	7	7
208	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
209	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
210	Sciences humaines	n	18	16	7	8	13	4	11	9	5	5	5
211	Éducation	n	8	8	9	4	7	10	6	2	3	2	2
212	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
213	Administration	n	47	38	45	56	59	65	52	50	42	43	43
214	Autres	n	16	21	45	37	36	39	54	84	113	114	114
215	<b>Femmes</b>	<b>n</b>	<b>174</b>	<b>149</b>	<b>198</b>	<b>148</b>	<b>158</b>	<b>170</b>	<b>160</b>	<b>181</b>	<b>137</b>	<b>209</b>	
216	Sciences de la santé	n	5	3	8	11	5	9	7	7	2	10	10
217	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	1	5	7	0	0	0
218	Sciences appliquées	n	1	0	0	0	0	2	5	7	7	3	3
219	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
220	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
221	Sciences humaines	n	44	39	22	23	22	7	8	11	12	20	20
222	Éducation	n	42	23	28	13	19	13	12	9	7	12	12
223	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
224	Administration	n	70	56	79	65	85	97	77	84	57	89	89
225	Autres	n	12	28	61	36	27	41	46	56	52	73	73
226	<b>Total</b>	<b>n</b>	<b>276</b>	<b>234</b>	<b>309</b>	<b>253</b>	<b>275</b>	<b>298</b>	<b>300</b>	<b>341</b>	<b>309</b>	<b>385</b>	
227	Sciences de la santé	n	6	3	8	11	5	9	7	7	2	10	10
228	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	6	10	13	0	0	0
229	Sciences appliquées	n	13	2	5	0	2	7	17	16	16	10	10
230	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7
231	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
232	Sciences humaines	n	62	55	29	31	35	11	19	20	17	25	25
233	Éducation	n	50	31	37	17	26	23	18	11	10	14	14
234	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
235	Administration	n	117	94	124	121	144	162	129	134	99	132	132
236	Autres	n	28	49	106	73	63	80	100	140	165	187	187

Nom de l'établissement : UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI												Date :	
I. Éléments d'information												II. Observations	III. Remarques
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS													
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)													
3e cycle - Doctorat	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019		
237	<b>Hommes</b>	<b>n</b>	<b>89</b>	<b>98</b>	<b>102</b>	<b>113</b>	<b>128</b>	<b>135</b>	<b>138</b>	<b>134</b>	<b>117</b>	<b>129</b>	
238	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
239	Sciences pures	n	8	9	10	11	17	19	17	18	13	14	
240	Sciences appliquées	n	41	42	44	54	58	67	73	68	59	67	
241	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
242	Lettres	n	4	4	4	3	5	4	3	3	2	2	
243	Sciences humaines	n	29	34	34	34	33	28	28	30	25	24	
244	Éducation	n	4	5	6	3	3	3	3	2	2	3	
245	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
246	Administration	n	0	0	0	6	9	13	13	12	14	16	
247	Autres	n	3	4	4	2	3	1	1	1	2	3	
248	<b>Femmes</b>	<b>n</b>	<b>100</b>	<b>107</b>	<b>112</b>	<b>109</b>	<b>110</b>	<b>116</b>	<b>116</b>	<b>112</b>	<b>111</b>	<b>107</b>	
249	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
250	Sciences pures	n	9	8	9	10	14	16	15	14	14	10	
251	Sciences appliquées	n	10	15	18	15	14	17	16	11	13	14	
252	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
253	Lettres	n	10	10	10	10	9	9	11	11	8	9	
254	Sciences humaines	n	57	58	63	59	60	57	56	58	58	55	
255	Éducation	n	10	11	10	10	8	6	6	6	4	6	
256	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
257	Administration	n	0	0	0	1	2	8	9	10	10	10	
258	Autres	n	4	5	2	4	3	3	3	2	4	3	
259	<b>Total</b>	<b>n</b>	<b>189</b>	<b>205</b>	<b>214</b>	<b>222</b>	<b>238</b>	<b>251</b>	<b>254</b>	<b>246</b>	<b>228</b>	<b>236</b>	
260	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
261	Sciences pures	n	17	17	19	21	31	35	32	32	27	24	
262	Sciences appliquées	n	51	57	62	69	72	84	89	79	72	81	
263	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
264	Lettres	n	14	14	14	13	14	13	14	14	10	11	
265	Sciences humaines	n	86	92	97	93	93	85	84	88	83	79	
266	Éducation	n	14	16	16	13	11	9	9	8	6	9	
267	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
268	Administration	n	0	0	0	7	11	21	22	22	24	26	
269	Autres	n	7	9	6	6	6	4	4	3	6	6	

Nom de l'établissement : UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI												Date :	
I. Éléments d'information												II. Observations	III. Remarques
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS													
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)													
3e cycle - Autres sanctions	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019		
270	<b>Hommes</b>	n	0	1	0	2	1	2	2	3	0	0	
271	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
272	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
273	Sciences appliquées	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
274	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
275	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
276	Sciences humaines	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
277	Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
278	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
279	Administration	n	0	0	0	0	0	2	2	3	0	0	
280	Autres	n	0	1	0	2	1	0	0	0	0	0	
281	<b>Femmes</b>	n	0	0	1	6	2	0	1	1	0	0	
282	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
283	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
284	Sciences appliquées	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
285	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
286	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
287	Sciences humaines	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
288	Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
289	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
290	Administration	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
291	Autres	n	0	0	1	6	2	0	1	1	0	0	
292	<b>Total</b>	n	0	1	1	8	3	2	3	4	0	0	
293	Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
294	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
295	Sciences appliquées	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
296	Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
297	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
298	Sciences humaines	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
299	Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
300	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
301	Administration	n	0	0	0	0	0	2	2	3	0	0	
302	Autres	n	0	1	1	8	3	0	1	1	0	0	

Nom de l'établissement : UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI												Date :	
I. Éléments d'information												II. Observations	III. Remarques
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS													
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)													
Total (grades)	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019		
303	<b>Hommes</b>	<b>n</b>	<b>1 783</b>	<b>1 929</b>	<b>2 059</b>	<b>2 122</b>	<b>2 138</b>	<b>2 134</b>	<b>2 186</b>	<b>2 178</b>	<b>2 213</b>	<b>2 125</b>	
304	Sciences de la santé	n	26	40	47	60	61	68	64	71	80	92	
305	Sciences pures	n	86	83	84	75	75	72	75	77	66	75	
306	Sciences appliquées	n	527	543	638	675	691	701	760	767	805	751	
307	Arts	n	79	148	223	255	298	278	271	280	304	278	
308	Lettres	n	44	39	36	41	44	38	32	28	29	28	
309	Sciences humaines	n	269	285	271	254	243	239	240	255	245	210	
310	Éducation	n	353	366	352	338	312	299	300	272	253	253	
311	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
312	Administration	n	396	421	404	422	410	438	443	427	428	432	
313	Autres	n	3	4	4	2	4	1	1	1	3	6	
314	<b>Femmes</b>	<b>n</b>	<b>2 677</b>	<b>2 719</b>	<b>2 760</b>	<b>2 766</b>	<b>2 840</b>	<b>2 831</b>	<b>2 798</b>	<b>2 758</b>	<b>2 601</b>	<b>2 571</b>	
315	Sciences de la santé	n	298	305	329	395	435	475	489	475	447	437	
316	Sciences pures	n	61	68	73	70	81	90	81	79	84	85	
317	Sciences appliquées	n	122	139	146	158	173	191	216	213	208	203	
318	Arts	n	91	124	155	150	156	159	159	180	195	214	
319	Lettres	n	134	134	135	133	103	108	98	88	88	83	
320	Sciences humaines	n	662	651	647	595	670	665	636	668	588	602	
321	Éducation	n	844	846	805	771	720	631	607	550	488	479	
322	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
323	Administration	n	461	447	468	490	499	509	509	503	498	464	
324	Autres	n	4	5	2	4	3	3	3	2	5	4	
325	<b>Total</b>	<b>n</b>	<b>4 460</b>	<b>4 648</b>	<b>4 819</b>	<b>4 888</b>	<b>4 978</b>	<b>4 965</b>	<b>4 984</b>	<b>4 936</b>	<b>4 814</b>	<b>4 696</b>	
326	Sciences de la santé	n	324	345	376	455	496	543	553	546	527	529	
327	Sciences pures	n	147	151	157	145	156	162	156	156	150	160	
328	Sciences appliquées	n	649	682	784	833	864	892	976	980	1 013	954	
329	Arts	n	170	272	378	405	454	437	430	460	499	492	
330	Lettres	n	178	173	171	174	147	146	130	116	117	111	
331	Sciences humaines	n	931	936	918	849	913	904	876	923	833	812	
332	Éducation	n	1 197	1 212	1 157	1 109	1 032	930	907	822	741	732	
333	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
334	Administration	n	857	868	872	912	909	947	952	930	926	896	
335	Autres	n	7	9	6	6	7	4	4	3	8	10	

Nom de l'établissement : UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI												Date :	
I. Éléments d'information												II. Observations	III. Remarques
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS													
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)													
Total (autres sanctions)	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019		
336	<b>Hommes</b>	<b>n</b>	<b>682</b>	<b>627</b>	<b>638</b>	<b>604</b>	<b>611</b>	<b>654</b>	<b>628</b>	<b>715</b>	<b>689</b>	<b>682</b>	
337	Sciences de la santé	n	28	55	35	62	59	64	42	47	17	17	
338	Sciences pures	n	2	1	1	1	1	5	5	6	0	0	
339	Sciences appliquées	n	36	52	59	41	36	44	61	46	42	36	
340	Arts	n	77	53	21	13	10	8	15	11	7	15	
341	Lettres	n	31	27	28	31	22	19	14	49	33	44	
342	Sciences humaines	n	58	81	63	48	62	34	43	35	30	37	
343	Éducation	n	8	11	11	8	8	10	10	5	6	5	
344	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
345	Administration	n	352	268	314	291	285	288	249	232	202	185	
346	Autres	n	90	79	106	109	128	182	189	284	352	343	
347	<b>Femmes</b>	<b>n</b>	<b>1 206</b>	<b>1 164</b>	<b>1 169</b>	<b>1 221</b>	<b>1 175</b>	<b>1 169</b>	<b>1 055</b>	<b>1 173</b>	<b>1 153</b>	<b>1 227</b>	
348	Sciences de la santé	n	98	141	101	166	151	141	111	133	77	86	
349	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	1	6	7	1	0	
350	Sciences appliquées	n	9	9	8	10	16	22	32	30	15	18	
351	Arts	n	56	30	21	21	19	19	17	12	12	15	
352	Lettres	n	78	84	63	56	62	42	35	156	173	206	
353	Sciences humaines	n	202	257	189	250	198	182	143	120	134	163	
354	Éducation	n	50	47	49	28	42	45	48	65	42	73	
355	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
356	Administration	n	604	480	582	550	540	515	469	406	366	348	
357	Autres	n	109	116	156	140	147	202	194	244	333	318	
358	<b>Total</b>	<b>n</b>	<b>1 888</b>	<b>1 791</b>	<b>1 807</b>	<b>1 825</b>	<b>1 786</b>	<b>1 823</b>	<b>1 683</b>	<b>1 888</b>	<b>1 842</b>	<b>1 909</b>	
359	Sciences de la santé	n	126	196	136	228	210	205	153	180	94	103	
360	Sciences pures	n	2	1	1	1	1	6	11	13	1	0	
361	Sciences appliquées	n	45	61	67	51	52	66	93	76	57	54	
362	Arts	n	133	83	42	34	29	27	32	23	19	30	
363	Lettres	n	109	111	91	87	84	61	49	205	206	250	
364	Sciences humaines	n	260	338	252	298	260	216	186	155	164	200	
365	Éducation	n	58	58	60	36	50	55	58	70	48	78	
366	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
367	Administration	n	956	748	896	841	825	803	718	638	568	533	
368	Autres	n	199	195	262	249	275	384	383	528	685	661	

Nom de l'établissement : UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI												Date :	
I. Éléments d'information												II. Observations	III. Remarques
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS													
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)													
Total (toutes les sanctions)	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019		
369	<b>Hommes</b>	<b>n</b>	<b>2 465</b>	<b>2 556</b>	<b>2 697</b>	<b>2 726</b>	<b>2 749</b>	<b>2 788</b>	<b>2 814</b>	<b>2 893</b>	<b>2 902</b>	<b>2 807</b>	
370	Sciences de la santé	n	54	95	82	122	120	132	106	118	97	109	
371	Sciences pures	n	88	84	85	76	76	77	80	83	66	75	
372	Sciences appliquées	n	563	595	697	716	727	745	821	813	847	787	
373	Arts	n	156	201	244	268	308	286	286	291	311	293	
374	Lettres	n	75	66	64	72	66	57	46	77	62	72	
375	Sciences humaines	n	327	366	334	302	305	273	283	290	275	247	
376	Éducation	n	361	377	363	346	320	309	310	277	259	258	
377	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
378	Administration	n	748	689	718	713	695	726	692	659	630	617	
379	Autres	n	93	83	110	111	132	183	190	285	355	349	
380	<b>Femmes</b>	<b>n</b>	<b>3 883</b>	<b>3 883</b>	<b>3 929</b>	<b>3 987</b>	<b>4 015</b>	<b>4 000</b>	<b>3 853</b>	<b>3 931</b>	<b>3 754</b>	<b>3 798</b>	
381	Sciences de la santé	n	396	446	430	561	586	616	600	608	524	523	
382	Sciences pures	n	61	68	73	70	81	91	87	86	85	85	
383	Sciences appliquées	n	131	148	154	168	189	213	248	243	223	221	
384	Arts	n	147	154	176	171	175	178	176	192	207	229	
385	Lettres	n	212	218	198	189	165	150	133	244	261	289	
386	Sciences humaines	n	864	908	836	845	868	847	779	788	722	765	
387	Éducation	n	894	893	854	799	762	676	655	615	530	552	
388	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
389	Administration	n	1 065	927	1 050	1 040	1 039	1 024	978	909	864	812	
390	Autres	n	113	121	158	144	150	205	197	246	338	322	
391	<b>Total</b>	<b>n</b>	<b>6 348</b>	<b>6 439</b>	<b>6 626</b>	<b>6 713</b>	<b>6 764</b>	<b>6 788</b>	<b>6 667</b>	<b>6 824</b>	<b>6 656</b>	<b>6 605</b>	
392	Sciences de la santé	n	450	541	512	683	706	748	706	726	621	632	
393	Sciences pures	n	149	152	158	146	157	168	167	169	151	160	
394	Sciences appliquées	n	694	743	851	884	916	958	1 069	1 056	1 070	1 008	
395	Arts	n	303	355	420	439	483	464	462	483	518	522	
396	Lettres	n	287	284	262	261	231	207	179	321	323	361	
397	Sciences humaines	n	1 191	1 274	1 170	1 147	1 173	1 120	1 062	1 078	997	1 012	
398	Éducation	n	1 255	1 270	1 217	1 145	1 082	985	965	892	789	810	
399	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
400	Administration	n	1 813	1 616	1 768	1 753	1 734	1 750	1 670	1 568	1 494	1 429	
401	Autres	n	206	204	268	255	282	388	387	531	693	671	
Source : Extraction du système GDEU en ligne en date du 11 septembre 2019.													
1: La catégorie Autres comprend les études plurisectorielles, les données sans objet et les valeurs indéterminées.													

Nom de l'établissement : UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI															Date :			
I. Éléments d'information		II. Observations												III. Remarques				
INDICATEURS - RÉUSSITE ACADÉMIQUE																		
Taux de réussite des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade																		
	Unité	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016			
<b>Taux de réussite des études de baccalauréat</b>																		
402	Persévérance après 1 an	%	84,16	85,52	84,92	83,01	84,02	82,45	86,29	84,96	83,37	86,87	86,56	87,43	81,00	83,30		
403	Diplomation après 6 ans	%	74,14	72,98	73,92	70,72	72,64	70,18	73,25	71,44	73,73	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
<b>Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant</b>																		
404	Sciences de la santé	%	73,33	85,29	90,16	75,93	74,68	76,19	84,62	72,00	76,47	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
405	Sciences pures	%	74,07	75,00	78,79	78,57	83,33	83,33	87,10	80,00	71,88	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
406	Sciences appliquées	%	68,42	62,38	72,50	63,29	71,03	68,42	78,01	66,12	75,30	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
407	Arts	%	65,12	60,38	68,29	57,89	63,64	59,52	46,88	64,13	65,33	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
408	Lettres	%	47,37	57,69	57,14	47,06	52,94	42,86	52,94	54,29	62,86	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
409	Sciences humaines	%	76,73	72,02	76,62	75,16	74,31	80,99	69,81	72,00	66,24	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
410	Éducation	%	80,00	78,00	73,76	73,11	76,14	69,10	76,62	77,08	73,42	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
411	Droit	%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
412	Administration	%	69,61	72,09	69,11	69,91	68,94	69,94	69,19	70,86	83,52	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
413	Autres	%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
<b>Taux de réussite des études de 2e et de 3e cycles</b>																		
414	Diplomation à la maîtrise après 4 ans	%	40,40	41,00	37,14	48,15	43,27	51,96	54,81	62,04	59,13	66,43	65,85	n.d.	n.d.	n.d.		
415	Diplomation à la maîtrise après 6 ans	%	48,48	51,00	50,48	60,49	55,77	62,75	64,42	70,37	62,61	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
416	Diplomation au doctorat après 8 ans	%	56,25	61,54	28,57	61,54	24,00	75,68	68,00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
<b>Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade (Total de la cohorte en nombre absolu)</b>																		
	Unité	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016			
Baccalauréat	n	789	877	809	830	870	872	912	991	986	1 013	967	1 026	1 005	928			
Maîtrise	n	99	100	105	81	104	102	104	108	115	143	164	n.d.	n.d.	n.d.			
Doctorat	n	16	13	21	13	25	37	25	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			

Nom de l'établissement : UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI														Date :		
I. Éléments d'information		II. Observations										III. Remarques				
Nombre de diplômés de la cohorte des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade (Total de la cohorte en nombre absolu)																
	Unité	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
<b>Réussite des études de baccalauréat</b>																
417	Persévérance après 1 an	n	664	750	687	689	731	719	787	842	822	880	837	897	814	773
418	Diplomation après 6 ans	n	585	640	598	587	632	612	668	708	727	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<b>Réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant</b>																
419	Sciences de la santé	n	33	58	55	41	59	64	55	72	78	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
420	Sciences pures	n	20	24	26	22	20	20	27	24	23	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
421	Sciences appliquées	n	78	63	58	50	76	65	110	80	125	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
422	Arts	n	28	32	28	22	28	25	15	59	49	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
423	Lettres	n	9	15	20	16	18	18	18	19	22	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
424	Sciences humaines	n	122	121	118	115	107	98	111	108	104	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
425	Éducation	n	224	234	208	242	233	208	213	222	174	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
426	Droit	n	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
427	Administration	n	71	93	85	79	91	114	119	124	152	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
428	Autres	n	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<b>Réussite des études de 2e et de 3e cycles</b>																
429	Diplomation à la maîtrise après 4 ans	n	40	41	39	39	45	53	57	67	68	95	108	n.d.	n.d.	n.d.
430	Diplomation à la maîtrise après 6 ans	n	48	51	53	49	58	64	67	76	72	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
431	Diplomation au doctorat après 8 ans	n	9	8	6	8	6	28	17	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<b>Durée moyenne des études au baccalauréat</b>																
432	Sciences de la santé	an	2,78	2,38	2,25	2,33	2,62	2,64	2,66	2,88	2,94	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
433	Sciences pures	an	2,65	3,21	2,87	3,24	3,28	3,18	2,83	3,08	3,49	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
434	Sciences appliquées	an	3,57	3,78	3,85	3,54	3,91	3,56	3,51	3,38	3,63	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
435	Arts	an	3,17	3,38	3,18	3,42	2,98	3,20	3,09	2,80	2,93	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
436	Lettres	an	2,67	3,24	3,65	3,44	3,31	3,20	3,48	3,02	3,27	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
437	Sciences humaines	an	3,13	3,05	3,08	3,21	3,16	2,95	2,83	2,92	2,85	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
438	Éducation	an	3,77	3,77	3,70	3,76	3,81	3,92	3,82	3,90	3,88	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
439	Droit	an	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
440	Administration	an	3,08	3,10	3,16	3,03	3,14	3,07	2,78	2,73	2,76	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
441	Autres	an	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
442	Ensemble des secteurs	an	3,39	3,36	3,32	3,40	3,44	3,36	3,26	3,24	3,26	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<b>Durée moyenne des études de maîtrise</b>																
443	Sciences de la santé	an	-	2,33	3,33	-	4,33	-	1,33	1,00	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
444	Sciences pures	an	3,00	3,00	-	4,33	2,33	2,33	3,08	3,67	4,00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
445	Sciences appliquées	an	2,98	2,92	3,57	3,61	3,56	3,08	2,77	1,73	1,33	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
446	Arts	an	3,41	3,41	3,07	3,73	3,11	2,73	3,48	2,92	3,13	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
447	Lettres	an	4,17	5,22	3,17	3,17	4,50	5,33	3,00	3,11	3,13	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
448	Sciences humaines	an	3,53	3,47	2,67	3,32	3,36	4,19	3,67	3,47	2,10	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
449	Éducation	an	2,00	2,83	3,33	-	3,67	4,67	5,00	2,78	2,83	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
450	Droit	an	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
451	Administration	an	1,33	2,00	2,10	1,67	2,88	1,45	2,06	1,42	1,89	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
452	Autres	an	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
453	Ensemble des secteurs	an	2,97	3,19	2,87	3,19	3,33	2,28	2,78	2,17	1,95	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<b>Durée moyenne des études de doctorat</b>																
454	Sciences de la santé	an	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
455	Sciences pures	an	7,33	4,17	-	5,33	-	-	5,17	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
456	Sciences appliquées	an	4,44	4,17	4,22	4,80	5,00	4,67	3,93	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
457	Arts	an	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
458	Lettres	an	-	7,33	-	-	-	-	3,00	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
459	Sciences humaines	an	-	6,33	7,67	7,67	5,00	4,63	4,59	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
460	Éducation	an	2,67	1,67	-	-	1,67	2,67	1,67	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
461	Droit	an	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
462	Administration	an	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
463	Autres	an	5,00	4,67	4,33	-	-	4,00	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
464	Ensemble des secteurs	an	4,63	4,58	4,83	5,58	4,44	4,43	4,29	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

## Définitions liées au dénombrement et au cheminement universitaire

Source : MEES, TSEP, DGSEG, DIS, BCI.

### Page 1- Étudiants-enseignants

Ligne 1	EEETP	L'effectif étudiant équivalent au temps plein est calculé sur l'ensemble de l'année universitaire. Les établissements doivent remplir la case réservée à l'année 2018-2019 sur la base de la plus récente déclaration des effectifs au système de gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU).
Lignes 5 à 15	Effectif étudiant	Les statistiques officielles du MEES ne concernent que les étudiants réguliers et libres. Ces données excluent les résidents et les résidentes en médecine, les auditeurs et les auditrices, les stagiaires postdoctoraux et les étudiants et les étudiantes en situation d'accueil.
Lignes 13 et 14	Effectif étudiants internationaux	Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la Loi sur les Indiens).
Ligne 15	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	Il s'agit des étudiants inscrits dans un programme universitaire québécois en échange à l'étranger ou tout autre étudiant en séjour d'étude hors Québec qui garde un lien avec une université québécoise.
Ligne 18	Nombre de professeurs récemment embauchés	Professeurs embauchés pendant l'année universitaire, du 1er mai au 30 avril. Veuillez comptabiliser non seulement l'embauche des «nouveaux professeurs réguliers» (postes menant à la permanence), mais également les professeurs à contrat de durée déterminée (subventionnés ou suppléants). Veuillez exclure les professeurs invités.

## Définitions liées au dénombrement et au cheminement universitaire

Source : MEES, TSEP, DGSEG, DIS, BCI.

### Page 2- Étudiants par cycle

Lignes 105 à 401	Effectif étudiants	Les statistiques officielles du MEES ne concernent que les étudiants réguliers et libres.
Lignes 138 à 170	1er cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 1er cycle qui n'équivaut pas à un grade de baccalauréat.
Lignes 204 à 236	2e cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 2e cycle qui n'équivaut pas à un grade de maîtrise.
Lignes 270 à 302	3e cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 3e cycle qui n'équivaut pas à un grade de doctorat.

### Page 3- Réussite

	Cohorte	Les étudiants inclus dans la cohorte sont ceux qui étaient inscrits pour la première fois dans un diplôme de grade au trimestre d'automne et à temps plein. Il est cependant possible qu'un étudiant interrompe ses études durant son parcours ou poursuive certains de ses trimestres d'études à temps partiel. Pour tous les indicateurs de cheminement, le type de fréquentation scolaire (temps plein ou temps partiel) des trimestres subséquents n'a pas d'importance.
	Nombre d'années de suivi	Les indicateurs de taux de diplomation par cohorte de nouveaux inscrits au baccalauréat et à la maîtrise sont typiquement présentés après 6 ans tandis que celui au doctorat est habituellement présenté après 8 ans.
	Taux de réussite	Le taux de réussite par cohorte de nouveaux inscrits comprend les personnes qui ont diplômé dans la même sanction que recherchée au départ, même si la sanction obtenue ne correspond pas au programme d'études initialement visé. Par exemple, un étudiant qui commence un baccalauréat en sciences politiques, et qui, à la suite d'un changement de programme, obtient un baccalauréat en économie, sera comptabilisé. Si ce même étudiant obtient plutôt un certificat en sciences politiques, il ne sera pas compris dans le taux d'obtention de diplôme. Voir <i>Liste_formules</i> .
Ligne 402	Persévérance après 1 an	Le taux de persévérance comprend les personnes, qui, d'une même cohorte, ont obtenu un diplôme dans le grade visé, demeurent inscrits dans le grade visé ou bien sont inscrits dans un cycle supérieur. Dans ce dernier cas, toutes les sanctions possibles dans les cycles supérieurs sont considérées. Le dénominateur est le total de la cohorte. Voir <i>Liste_formules</i> .
Lignes 404 à 416	Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu un baccalauréat en six ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.  Exemple: La cohorte de l'automne 2006 (toutes universités) regroupe 39 016 étudiants. De cette cohorte, 2 012 personnes ont démarré un baccalauréat en arts à temps plein en T0. En T18, soit 6 ans plus tard, 135 de ces personnes ont obtenu un baccalauréat dans un autre domaine et une autre discipline (DIP1), 52 personnes ont obtenu un baccalauréat dans une autre discipline mais dans le même domaine (DIP2) et 1 268 personnes ont obtenu un diplôme dans la même discipline et le même domaine (DIP3). On comptabilise donc $(135+52+1\ 268)/2\ 012 = 72,3\%$ de réussite après 6 ans pour les personnes ayant débuté un baccalauréat en art en T0. Voir <i>Liste_formules</i> .
Lignes ajoutées par la DRI entre 416 et 417	Taille de cohortes	Ces lignes indiquent, à titre de référence, le nombre total de personnes formant les cohortes qui servent de dénominateur aux calculs des taux de réussite globaux (lignes 402-403, 414-416).
Lignes 417 à 431	Réussite des études	Ces lignes indiquent le nombre total de personnes ayant obtenu un diplôme. Ces nombres servent de numérateur aux calculs des taux de réussite indiqués aux lignes 402 à 416.
Lignes 432 à 464	Durée moyenne des études	La durée moyenne des études consiste, pour chaque cohorte, à calculer la durée des études des étudiants qui ont diplômés (en 6 ans ou moins pour les baccalauréats et les maîtrises, 8 ans ou moins pour les doctorats). Les étudiants sont donc les mêmes étudiants diplômés considérés dans les taux de réussite par domaine CLASS dominant. On calcule le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention du diplôme, incluant les trimestres d'interruption des études et ceux à temps partiel, que l'on convertit en nombre d'années par la suite.

**Indicateurs – effectifs étudiants et enseignants**  
(Source : *Direction de la recherche institutionnelle Université du Québec*)

Nom de l'établissement : UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI											Date :	
I. Éléments d'information											Page 1 de 8	
II. Observations											III. Remarques	
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS												
Année universitaire (Effectif au trimestre d'automne)												
	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 <sup>P</sup>	
<b>Enseignants-chercheurs</b>												
Nombre de professeurs récemment embauchés	n	n.d.	n.d.	n.d.	22	11	15	9	12	18	19	
Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	14	7	8	5	8	10	14	
Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	8	4	7	4	4	8	5	
Nombre de professeurs au 1er octobre (total)	n	n.d.	n.d.	n.d.	236	239	243	240	236	238	246	
Nombre de professeurs réguliers	n	n.d.	n.d.	n.d.	222	224	229	224	219	225	233	
Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	138	139	139	136	131	134	139	
Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	84	85	90	88	88	91	94	
Nombre de professeurs non réguliers	n	n.d.	n.d.	n.d.	14	15	14	16	17	13	13	
Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	9	9	11	11	11	9	11	
Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	5	6	3	5	6	4	2	
Nombre de chargés de cours au 1er octobre	n	n.d.	n.d.	n.d.	221	238	248	222	255	256	256	
Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	131	141	150	142	158	151	154	
Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	90	97	98	80	97	105	102	
Nombre moyen de cours par professeur	n				3,65	3,48	3,75	3,99	3,99	4,11	3,96	Validé par l'établissement (Décanat des aff. départementales)
Nombre moyen de cours par chargé de cours	n	n.d.	n.d.	n.d.	1,64	1,73	1,70	1,63	1,88	1,97	2,02	des aff. départementales)
Ratio étudiants au 1er cycle / professeur	n	En gris: Les données seront calculées par la Commission										
Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles / professeur	n											
Ratio EETP / professeur	EETP											
Cours donnés par les professeurs	%				52,76	49,61	52,17	55,31	51,15	51,14	49,92	Validé par l'établissement (Décanat des aff. départementales)
Cours donnés par les chargés de cours	%				46,40	49,78	47,41	46,63	48,49	47,28	47,86	Validé par l'établissement (Décanat des aff. départementales)
Cours donnés par d'autres catégories d'enseignants	%				0,84	0,61	0,42	1,03	0,36	1,28	2,22	Validé par l'établissement (Décanat des aff. départementales)

	Unité	Année universitaire (Effectif par secteur disciplinaire et sexe, au 1er octobre de l'année universitaire)									
		2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 <sup>P</sup>
<b>Professeurs selon le secteur disciplinaire</b>											
<b>Hommes</b>	<b>n</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>147</b>	<b>148</b>	<b>150</b>	<b>147</b>	<b>142</b>	<b>143</b>	<b>150</b>
Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	5	4	4	5	4	7	6
Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	27	26	28	27	27	25	22
Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	43	51	51	53	54	53	54
Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	7	6	6	6	6	6	5
Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	7	7	7	6	6	8	8
Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	33	31	31	28	25	24	33
Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	7	6	6	6	6	6	7
Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	3	3	3	2	2	2	2
Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	14	13	12	12	10	10	11
Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	2	2	2	2	2
<b>Femmes</b>	<b>n</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>89</b>	<b>91</b>	<b>93</b>	<b>93</b>	<b>94</b>	<b>95</b>	<b>96</b>
Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	14	16	16	15	15	15	15
Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	8	9	8	8	9	10	9
Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	8	9	8	9	10	10	11
Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	3	3	3	3	3	3	2
Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	7	8	6	6	6	7	7
Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	29	26	28	29	28	28	27
Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	13	13	15	14	14	13	16
Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	1	1	1	1	1
Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	5	5	7	7	7	8	8
Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	1	1	1		
<b>Total</b>	<b>n</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>236</b>	<b>239</b>	<b>243</b>	<b>240</b>	<b>236</b>	<b>238</b>	<b>246</b>
Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	19	20	20	20	19	22	21
Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	35	35	36	35	36	35	31
Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	51	60	59	62	64	63	65
Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	10	9	9	9	9	9	7
Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	14	15	13	12	12	15	15
Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	62	57	59	57	53	52	60
Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	20	19	21	20	20	19	23
Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	4	4	4	3	3	3	3
Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	19	18	19	19	17	18	19
Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	2	3	3	3	2	2

	Unité	Année universitaire (Effectif par secteur disciplinaire et sexe, au 1er octobre de l'année universitaire)									
		2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 <sup>P</sup>
<b>Chargés de cours selon le secteur disciplinaire</b>											
<b>Hommes</b>	<b>n</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>131</b>	<b>141</b>	<b>150</b>	<b>142</b>	<b>158</b>	<b>151</b>	<b>154</b>
Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	6	7	10	7	11	6	6
Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	13	11	14	15	9	13	15
Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	32	35	39	46	46	44	42
Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	13	17	17	17	19	21	21
Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	7	6	6	6	6	6	5
Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	28	25	29	21	35	22	28
Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	8	13	12	8	9	9	9
Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.				1		1	1
Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	23	27	23	20	22	27	24
Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	1			1	1	2	3
<b>Femmes</b>	<b>n</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>90</b>	<b>97</b>	<b>98</b>	<b>80</b>	<b>97</b>	<b>105</b>	<b>102</b>
Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	15	13	11	13	20	16	16
Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	7	6	5	4	5	8	8
Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	4	5	1	6	5	10
Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	7	7	8	9	7	12	13
Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	10	11	12	10	10	11	10
Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	22	21	23	21	22	19	16
Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	16	25	23	14	17	18	18
Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.							
Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	10	9	11	7	10	16	10
Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	1		1			1
<b>Total</b>	<b>n</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>221</b>	<b>238</b>	<b>248</b>	<b>222</b>	<b>255</b>	<b>256</b>	<b>256</b>
Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	21	20	21	20	31	22	22
Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	20	17	19	19	14	21	23
Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	34	39	44	47	52	49	52
Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	20	24	25	26	26	33	34
Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	17	17	18	16	16	17	15
Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	50	46	52	42	57	41	44
Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	24	38	35	22	26	27	27
Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.				1		1	1
Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	33	36	34	27	32	43	34
Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	1		2	1	2	4

Notes méthodologiques siège social												
<b>Enseignants-chercheurs, professeurs et chargés de cours :</b>												
<b>1. Sources de données</b>												
Enquête SYSPER, fichiers de déclaration finaux, 2012-2013 à 2017-2018, septembre 2019.												
Enquête SYSPER, fichiers de déclaration provisoires, 2018-2019, septembre 2019.												
<b>2. Sélection de la population des enseignants-chercheurs</b>												
Conformément aux définitions exprimées par la Commission parlementaire à l'onglet "Définitions et informations", nous avons retenu les « professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens, ne sont pas comptabilisés ici. [...] Les professeurs en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Les professeurs invités sont également comptabilisés. Uniquement les professeurs avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés ». Ceci inclut autant les professeurs à temps plein et à temps partiel, ainsi que les professeurs réguliers, contractuels et substitués au 1er octobre de chaque année.												
<b>3. Nombre de professeurs récemment embauchés</b>												
Afin d'éviter les biais liés à la date d'embauche dans l'établissement sur un poste autre que celui de professeur, c'est une recherche par matricule qui a été utilisée aux fins de comptabilisation des nouveaux professeurs embauchés. Si le matricule d'un professeur n'est pas retrouvé dans l'année financière précédente comme professeur, directeur académique ou cadre supérieur, il est alors comptabilisé comme un professeur récemment embauché. Si le professeur occupait un emploi de directeur académique ou de cadre supérieur pendant l'année financière précédente, il ne compte pas comme un professeur récemment embauché, puisqu'il y a de fortes chances qu'il ait été professeur avant d'obtenir ces fonctions. Si un professeur était plutôt stagiaire postdoctoral l'année précédente, il sera comptabilisé comme un professeur récemment embauché. Les professeurs invités sont retirés du calcul, tel que stipulé dans la définition fournie dans l'onglet "Définitions et informations".												
<b>4. Sélection de la population des chargés de cours</b>												
Conformément aux définitions exprimées par la Commission parlementaire à l'onglet "Définitions et informations", nous avons retenu uniquement les chargés de cours qui, au 1er octobre, recevaient une rémunération de base, autre qu'une rétroactivité, pour une activité d'enseignement listée dans le système GDEU.												
<b>5. Nombre moyen de cours par chargé de cours</b>												
Cette moyenne a été calculée uniquement à partir de la population des chargés de cours identifiée précédemment et du nombre d'heures liées aux activités GDEU qui leur étaient attribuées au 1er octobre, dans la perspective où une charge d'enseignement équivalait à 45 heures. Cet élément est toutefois à revoir par les universités, le système de paie n'étant pas le système le plus détaillé pour déterminer la charge d'enseignement. <b>Puisque cet élément existait déjà dans l'ancienne grille de la Loi 95, nous suggérons aux établissements de se référer à ce qui était fait à l'interne auparavant pour cette ligne, tout comme les lignes 31 et 36 à 38, pour lesquelles nous ne disposons d'aucune donnée.</b>												
<b>6. Attribution des secteurs disciplinaires</b>												
La répartition des professeurs par famille disciplinaire a été réalisée à partir du code CLARDER de la principale discipline d'enseignement attribué par les établissements à chacun de leurs professeurs dans le SYSPER. Les CLARDER ont été convertis vers un CLASS correspondant, puis vers le secteur disciplinaire établi par la Commission à l'onglet "Table de conversion". Si un CLARDER non documenté était rencontré, la discipline liée au département était utilisée aux fins de classification. Les professeurs apparaissant dans la discipline « Autres » sont ceux dont le CLARDER et le département sont plurisectoriels.												
La répartition des chargés de cours par famille disciplinaire, pour sa part, est déterminée sur la base du nombre d'heures liées aux activités GDEU qui leurs étaient attribuées au 1er octobre. Un CLARDER étant associé à chaque cours, il a été converti vers un CLASS et ensuite vers le secteur disciplinaire établi par la Commission dans l'onglet "Table de conversion". Le secteur disciplinaire retenu est celui cumulant le plus grand nombre d'heures d'enseignement pour les activités GDEU identifiées au 1er octobre. Si un même nombre d'heures était cumulé dans plus d'un secteur disciplinaire, la priorité a été accordée selon la hiérarchie présentée dans la grille.												
<b>7. Déclinaison selon le genre et total</b>												
Les individus non genrés ou pour lesquels le genre n'est pas documenté au système sont exclus des répartitions homme/femme, mais font partie des totaux.												
P Les données sur le personnel pour l'année 2018-2019 sont provisoires, n'ayant fait l'objet d'aucune reddition de compte et n'ayant donc fait l'objet d'aucune approbation de diffusion par l'établissement.												

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL

Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)

Effectif régulier selon la catégorie de personnel	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 <sup>P</sup>
<b>465 Hommes</b>	<b>n</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>286</b>	<b>280</b>	<b>278</b>	<b>269</b>	<b>267</b>	<b>266</b>	<b>271</b>
466 Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	17	16	15	13	15	16	11
467 Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	138	139	139	136	131	134	139
468 Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.		1	1	1	1		
469 Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.						9	10
470 Gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.						4	3
471 Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	54	50	49	46	50	34	34
472 Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	43	42	42	43	45	44	49
473 Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	10	10	10	9	6	7	7
474 Personnel de métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	24	22	22	21	19	18	18
475 Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.							
<b>476 Femmes</b>	<b>n</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>295</b>	<b>292</b>	<b>295</b>	<b>286</b>	<b>280</b>	<b>287</b>	<b>293</b>
477 Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	5	7	6	8	6	7	7
478 Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	84	85	90	88	88	91	94
479 Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	2	2	2	2	2	2
480 Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.						3	4
481 Gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.						4	5
482 Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	67	67	71	70	73	70	72
483 Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	35	34	33	30	28	28	32
484 Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	99	94	90	85	80	79	74
485 Personnel de métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	3	3	3	3	3	3	3
486 Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.							
<b>487 Total</b>	<b>n</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>581</b>	<b>572</b>	<b>573</b>	<b>555</b>	<b>547</b>	<b>553</b>	<b>564</b>
488 Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	22	23	21	21	21	23	18
489 Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	222	224	229	224	219	225	233
490 Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	3	3	3	3	2	2
491 Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.						12	14
492 Gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.						8	8
493 Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	121	117	120	116	123	104	106
494 Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	78	76	75	73	73	72	81
495 Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	109	104	100	94	86	86	81
496 Personnel de métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	27	25	25	24	22	21	21
497 Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.							

**Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)**

<b>Effectif non régulier selon la catégorie de personnel</b>		<b>Unité</b>	<b>2009-2010</b>	<b>2010-2011</b>	<b>2011-2012</b>	<b>2012-2013</b>	<b>2013-2014</b>	<b>2014-2015</b>	<b>2015-2016</b>	<b>2016-2017</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2018-2019<sup>P</sup></b>
498	<b>Hommes</b>	n	n.d.	n.d.	n.d.	228	207	202	195	187	193	202
499	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	1	1			1
500	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	9	9	11	11	11	9	11
501	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	43	32	24	46	55	39	34
502	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	129	124	122	112	103	105	104
503	Gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.							
504	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	7	10	13	14	7	5	6
505	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	18	21	22	2	2	16	20
506	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	4	3	3	2	4	1	
507	Personnel de métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	8	6	4	4	2	4	5
508	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	9	1	2	3	3	14	21
509	<b>Femmes</b>	n	n.d.	n.d.	n.d.	285	237	228	233	222	240	268
510	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.					1	1	
511	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	5	6	3	5	6	4	2
512	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	41	33	30	41	35	27	37
513	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	157	131	135	142	129	126	130
514	Gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.							
515	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	19	16	19	21	20	18	26
516	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	13	12	10	2	3	14	16
517	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	40	34	31	21	24	30	27
518	Personnel de métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.							
519	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	10	5		1	4	20	30
520	<b>Total</b>	n	n.d.	n.d.	n.d.	513	444	430	428	409	433	470
521	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	1	1	1	1	1
522	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	14	15	14	16	17	13	13
523	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	84	65	54	87	90	66	71
524	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	286	255	257	254	232	231	234
525	Gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.							
526	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	26	26	32	35	27	23	32
527	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	31	33	32	4	5	30	36
528	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	44	37	34	23	28	31	27
529	Personnel de métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	8	6	4	4	2	4	5
530	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	19	6	2	4	7	34	51

<b>Effectif de chargés de cours</b>		<b>Unité</b>	<b>2009-2010</b>	<b>2010-2011</b>	<b>2011-2012</b>	<b>2012-2013</b>	<b>2013-2014</b>	<b>2014-2015</b>	<b>2015-2016</b>	<b>2016-2017</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2018-2019<sup>P</sup></b>
531	<b>Total</b>	n	n.d.	n.d.	n.d.	221	238	248	222	255	256	256
532	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	131	141	150	142	158	151	154
533	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	90	97	98	80	97	105	102

## Notes méthodologiques siège social

### 1. Sources de données

Enquête SYSPER, fichiers de déclaration finaux, 2012-2013 à 2017-2018, septembre 2019.

Enquête SYSPER, fichiers de déclaration provisoires, 2018-2019, septembre 2019.

### 2. Sélection du personnel

Conformément aux définitions exprimées par la Commission parlementaire à l'onglet "Définitions et informations", nous avons retenu tous les employés qui recevaient une rémunération de base au 1er octobre. Ceci inclut autant les employés à temps plein qu'à temps partiel, que les réguliers, contractuels, temporaires, substituts ou surnuméraires. « Veuillez noter que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. Une méthodologie de prépondérance a été utilisée dans les situations de double emplois dans laquelle, par exemple, les emplois périphériques ne sont pas choisis en premier. ». Plus précisément, les prépondérances permettent par exemple de prioriser un emploi régulier à temps plein de professionnel par rapport à un emploi non régulier à temps plein de gérance, si les deux sont identifiés comme étant actifs au 1er octobre. À noter que les effectifs de professeurs correspondent à ceux de la page 1.

La grille de prépondérance est la suivante et doit se lire de gauche à droite (A à C), puis de haut en bas (1 à 10) :

Statut de poste (A)	Régime d'emploi (B)	Groupe d'emploi (C)
1. Régulier	1. Temps plein	1. Direction
		2. Professeurs
		3. Gérance
		4. Professionnel
		5. Technique
		6. Bureau
		7. Métiers et services
		8. Autre personnel E&R
		9. Personnel périphérique E&R
		10. Personnel périphérique de soutien
	2. Temps partiel	1. Direction
		2. Professeurs
		3. Gérance
		4. Professionnel
		5. Technique
		6. Bureau
		7. Métiers et services
		8. Autre personnel E&R
		9. Personnel périphérique E&R
		10. Personnel périphérique de soutien
2. Non régulier	1. Temps plein	1. Direction
		2. Professeurs
		3. Gérance
		4. Professionnel
		5. Technique
		6. Bureau
		7. Métiers et services
		8. Autre personnel E&R
		9. Personnel périphérique E&R
		10. Personnel périphérique de soutien
	2. Temps partiel	1. Direction
		2. Professeurs
		3. Gérance
		4. Professionnel
		5. Technique
		6. Bureau
		7. Métiers et services
		8. Autre personnel E&R
		9. Personnel périphérique E&R
		10. Personnel périphérique de soutien

#### 4. Sélection des chargés de cours

Conformément aux définitions exprimées par la Commission parlementaire à l'onglet "Définitions et informations", nous avons retenu uniquement les chargés de cours qui, au 1er octobre, recevaient une rémunération de base, autre qu'une rétroactivité, pour une activité d'enseignement listée dans le système GDEU. À noter que l'effectif des chargés de cours correspond à celui de la page 1.

#### **5. Déclinaison selon le genre et total**

Les individus non genrés ou pour lesquels le genre n'est pas documenté au système sont exclus des répartitions homme/femme, mais font partie des totaux.

<sup>P</sup> Les données sur le personnel pour l'année 2018-2019 sont provisoires, n'ayant fait l'objet d'aucune reddition de compte et n'ayant donc fait l'objet d'aucune approbation de diffusion par l'établissement.

## Définitions liées au dénombrement et au cheminement universitaire

Sources : MEES, TSEP, DGSEG, DIS, BCI.

### Page 1- Étudiants-enseignants

Ligne 18	Nombre de professeurs récemment embauchés	Professeurs embauchés pendant l'année universitaire, du 1er mai au 30 avril. Veuillez comptabiliser non seulement l'embauche des «nouveaux professeurs réguliers» (postes menant à la permanence), mais également les professeurs à contrat de durée déterminée (subventionnés ou suppléants). Veuillez exclure les professeurs invités.
Ligne 21	Nombre de professeurs au 1er octobre (total)	<p>Professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens, ne sont pas comptabilisés ici. Veuillez noter que les professeurs en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Les professeurs invités sont également comptabilisés. Uniquement les professeurs avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés</p> <p>La définition utilisée s'applique à tout le formulaire, à l'exception de la ligne 18 (professeurs récemment embauchés) qui exclut les professeurs invités.</p>
Ligne 22	Nombre de professeurs réguliers	Professeurs et chercheurs avec rang académique dans un statut régulier au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Veuillez noter qu'un statut régulier n'est pas nécessairement garant d'un emploi à temps plein.
Ligne 25	Nombre de professeurs non réguliers	Professeurs et chercheurs avec rang académique dans un statut non régulier au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Cet effectif correspond au personnel dont le statut relatif au poste est limité dans la durée: surnuméraire, occasionnel, invité, prêté par un autre établissement, temporaire, contractuel, étudiant, stagiaire, etc.
Ligne 28	Nombre de chargés de cours au 1er octobre	<p>Chargés de cours engagés à la charge qui sont rémunérés pour un cours déclaré dans le Système GDEU au 1er octobre. Ce groupe inclut tous les chargés de cours rémunérés par l'établissement, y compris les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les postdoctorats même s'ils enseignent. Veuillez noter que le nombre de chargés de cours au 1er octobre ne comprend pas les chargés de cours qui obtiennent une rémunération pour des activités de «gestion académique», et exclut aussi ceux qui auraient reçu uniquement un montant de rétroactivité. Uniquement les chargés de cours avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés</p> <p>La définition utilisée s'applique à tout le formulaire.</p>
Ligne 38	Autres catégories d'enseignants	Toute personne ayant donné un cours déclaré dans le système GDEU, dont le lien d'emploi avec l'établissement ne correspond ni à la définition d'un professeur, ni à celle d'un chargé de cours pour les fins du présent formulaire.
Lignes 39 à 71	Professeurs selon le secteur disciplinaire	Déclinaison de la ligne 21 (Page 1) selon le secteur disciplinaire de la principale discipline d'enseignement ou de recherche du professeur.
Lignes 72 à 104	Chargés de cours selon le secteur disciplinaire	Déclinaison de la ligne 28 (Page 1) selon le secteur disciplinaire du cours.

#### Page 4- Personnel

Les données de cette section proviennent du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Pour des définitions plus détaillées, on se référera au Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER), Collecte de données 2017-2018, 11 juillet 2018, p. 45-48. Veuillez noter que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Uniquement les employés avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés. Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. Une méthodologie de prépondérance a été utilisée dans les situations de double emplois dans laquelle, par exemple, les emplois périphériques ne sont pas choisis en premier.

Direction	Regroupe la haute direction, la direction académique (tel que doyen ou vice-doyen) et les cadres.
Professeurs	Regroupe les professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens, sont comptabilisés sous "Direction". Veuillez noter que les professeurs en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Les professeurs invités sont également comptabilisés.
Chargés de cours	Regroupe les chargés de cours engagés à la charge qui sont rémunérés pour un cours déclaré dans le Système GDEU au 1er octobre. Ce groupe inclut tous les chargés de cours rémunérés par l'établissement, y compris les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les postdoctorats même s'ils enseignent. Veuillez noter que le nombre de chargés de cours au 1er octobre ne comprend pas les chargés de cours qui obtiennent une rémunération pour des activités de «gestion académique», et exclut aussi ceux qui auraient reçu uniquement un montant de rétroactivité.
Autre personnel d'ens. ou de rech.	Regroupe le personnel d'enseignement ou de recherche sans rang académique ainsi que les post-doctorants.
Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	Regroupe les employés dont la tâche est de soutenir l'enseignement ou la recherche. Ces personnes, principalement des étudiants, occupent généralement cette fonction à temps partiel. On y retrouve principalement les auxiliaires d'enseignement, les auxiliaires de recherche, les surveillants d'examens, les correcteurs, les démonstrateurs, les moniteurs, les superviseurs de stage, les chargés de travaux pratiques, les animateurs, les responsables de formation clinique et les responsables de formation professionnelle.
Gérance	Regroupe des personnes occupant des postes non « syndicables » au sens du Code du travail, car ils ont l'obligation de représentation de l'employeur dans ses relations avec ses employés. Ils ont plus spécifiquement des responsabilités de gestion et de direction d'employés, telles que l'embauche, la formation, les mesures disciplinaires et le congédiement, des groupes d'emploi technique, bureau ou métier. Ils ont également des responsabilités de gestion budgétaire. On y retrouve entre autres les contremaîtres, les chefs techniciens et les chefs de secrétariat qui sont exclus du syndicat. Ainsi, les chefs de secrétariat syndiqués se retrouveront sous la valeur « 51 » (Personnel de bureau). À titre indicatif, le libellé de leur fonction commence souvent par chef, contremaître, gérant, responsable, superviseur, "manager" ou coordonnateur.
Personnel professionnel	Regroupe le personnel affecté à des emplois pour lesquels un diplôme universitaire ou l'équivalent est généralement exigé. La fonction n'est pas directement liée à l'enseignement et la recherche. On y retrouve entre autres les bibliothécaires, les psychologues, les différents agents, les analystes, les chargés de projets et les conseillers. Il est à préciser que l'obtention d'une prime pour coordination d'une équipe n'est pas un élément suffisant pour que l'employé soit considéré hors du groupe Professionnel. À ce sujet, voir la définition du groupe Gérance.
Personnel technique	Regroupe généralement des personnes qui détiennent un DEC. Ces employés, de par leur formation, maîtrisent une technique, mais demeurent toutefois sous la supervision d'un gestionnaire, d'un superviseur, ou d'un contremaître. Le libellé de leur fonction commence généralement par le titre de technicien.

	Personnel de bureau	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien administratif ou de bureau, caractérisés par l'exécution de différents travaux usuels de l'administration courante. Ces emplois exigent normalement un diplôme d'études secondaires (DES). Le libellé de leur fonction est par exemple dactylo, sténographe, secrétaire de direction, commis, commis-comptable, commis à la paie, commis de bureau, réceptionniste ou préposé au magasin.
	Personnel de métiers et services	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.
	Personnel périphérique de soutien	Regroupe le personnel dont les fonctions sont liées aux activités périphériques de l'établissement, telles que les centres culturels ou sportifs et les événements spéciaux, etc.
Lignes 465 à 497	Effectif régulier au 1er octobre	L'effectif régulier comprend le personnel au 1er octobre de l'année de référence dans un statut régulier relativement au poste. Cet effectif correspond au personnel permanent rémunéré directement par l'établissement ou par un établissement affilié, à même son budget général. L'effectif régulier est exprimé en nombre de personnes et non en ETC. Il exclut le personnel occasionnel, temporaire, étudiant, stagiaire ou autre. Veuillez noter qu'un statut régulier n'est pas nécessairement garant d'un emploi à temps plein.
Lignes 498 à 530	Effectif non régulier au 1er octobre	L'effectif non régulier comprend le personnel au 1er octobre de l'année de référence dans un statut non régulier relativement au poste. Cet effectif correspond au personnel dont le statut relatif au poste est limité dans la durée: surnuméraire, occasionnel, invité, prêté par un autre établissement, temporaire, contractuel, étudiant, stagiaire, etc. rémunéré par l'établissement ou par un établissement affilié à même son budget général. L'effectif non régulier est exprimé en nombre de personnes et non en ETC.
Lignes 531 à 533	Chargés de cours	Regroupe les chargés de cours engagés à la charge qui sont rémunérés pour un cours déclaré dans le Système GDEU au 1er octobre. Ce groupe inclut tous les chargés de cours rémunérés par l'établissement, y compris les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les postdoctorats même s'ils enseignent. Veuillez noter que le nombre de chargés de cours au 1er octobre ne comprend pas les chargés de cours qui obtiennent une rémunération pour des activités de «gestion académique», et exclut aussi ceux qui auraient reçu uniquement un montant de rétroactivité. Par leur statut d'emploi particulier, les chargés de cours constituent une catégorie à part.

## **Indicateurs – recherche**

*(Source : Direction de la recherche institutionnelle Université du Québec)*

Nom de l'établissement : UQAC												Date :	
Source: IFR (UQ) et SYSPER (BCI); compilation DRI-UQ, septembre 2019												Page 8 de 8	
I. Éléments d'information		II. Observations										III. Remarques	
INDICATEURS - INTENSITÉ DE RECHERCHE													
Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)													
Fonds de recherche par source de financement		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	
685	Fonds de recherche (total)	k\$	..	..	..	14 276	13 676	11 942	10 201	12 263	15 510	15 631	
686	Subventions d'infrastructure de la FCI	k\$	..	..	..	1 793	414	20	771	861	2 594	1 427	Symbole: (...) Les données concernant le personnel ne sont pas disponibles pour cette période.
687	Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	k\$	..	..	..	296	240	262	103	129	172	318	
688	Subventions de recherche du Canada (excluant les revenus de la FCI)	k\$	..	..	..	4 215	4 331	4 601	3 686	4 236	5 103	5 533	
689	Chaires de recherche du Canada	k\$	..	..	..	1 042	1 000	1 050	800	700	500	640	
690	Organismes subventionnaires canadiens	k\$	..	..	..	2 797	3 081	3 249	2 646	3 225	4 290	4 270	
691	Gouvernement du Canada	k\$	..	..	..	377	249	301	240	311	313	623	
692	Subventions de recherche du Québec	k\$	..	..	..	2 557	2 567	1 970	1 327	1 780	2 743	2 935	
693	Fonds de recherche du Québec	k\$	..	..	..	1 156	807	745	849	722	1 021	1 375	
694	Gouvernement du Québec	k\$	..	..	..	1 402	1 759	1 225	478	1 057	1 723	1 560	
695	Financement institutionnel	k\$	..	..	..	1 596	1 183	1 279	1 436	1 741	1 282	1 258	
696	Autres sources	k\$	..	..	..	3 818	4 942	3 811	2 877	3 517	3 616	4 160	
697	Contrats	k\$	..	..	..	830	1 401	1 250	470	1 109	949	1 239	
...	Exclusions	k\$	..	..	..	6 144	5 263	4 646	4 729	2 474	2 473	2 208	Les exclusions correspondent aux octrois retirés des calculs afin de respecter la méthodologie proposée.
...	non associé à un professeur-chercheur	k\$	..	..	..	2 696	1 220	1 061	2 100	954	907	659	
...	FIR du gouvernement fédéral	k\$	..	..	..	1 385	1 478	1 459	1 509	1 520	1 566	1 549	
...	FIR du gouvernement provincial	k\$	..	..	..	2 063	2 565	2 126	1 120	0	0	0	
Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)													
Fonds de recherche par secteur disciplinaire		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	
698	Fonds de recherche (total)	k\$	..	..	..	14 276	13 676	11 942	10 201	12 263	15 510	15 631	
699	Sciences de la santé	k\$	..	..	..	1 438	608	342	474	564	382	120	cellule vide : aucun chercheur recensé
700	Sciences pures	k\$	..	..	..	5 319	4 399	4 460	3 647	4 902	7 863	6 608	Valeur zéro (cellule) : au moins un chercheur de recensé
701	Sciences appliquées	k\$	..	..	..	4 641	5 213	4 572	4 272	4 368	4 584	4 810	
702	Arts	k\$	..	..	..	391	378	382	391	390	431	229	
703	Lettres	k\$	..	..	..	271	338	271	159	143	372	287	
704	Sciences humaines	k\$	..	..	..	1 478	1 857	851	605	799	832	2 636	
705	Éducation	k\$	..	..	..	195	105	168	216	194	221	410	
706	Droit	k\$	..	..	..	1	1	1	1	10	1	8	
707	Administration	k\$	..	..	..	63	31	22	19	42	44	156	
708	Autres	k\$	..	..	..	479	746	874	416	851	781	367	

		Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)											
	Taux de professeurs disposant de fonds de recherche	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	
709	Professeurs-chercheurs financés	%	..	..	..	65,7	65,3	65,4	66,3	69,9	68,1	68,3	
710	Sciences de la santé	%	..	..	..	42,1	55,0	55,0	60,0	57,9	63,6	57,1	cellule vide : aucun chercheur recensé
711	Sciences pures	%	..	..	..	85,7	88,6	83,3	80,0	83,3	80,0	80,6	Valeur zéro (cellule) : au moins un chercheur de recensé
712	Sciences appliquées	%	..	..	..	74,5	66,7	66,1	66,1	70,3	63,5	66,2	
713	Arts	%	..	..	..	90,0	88,9	77,8	77,8	100,0	88,9	100,0	
714	Lettres	%	..	..	..	64,3	60,0	69,2	50,0	50,0	80,0	60,0	
715	Sciences humaines	%	..	..	..	62,9	63,2	62,7	64,9	73,6	71,2	73,3	
716	Éducation	%	..	..	..	55,0	57,9	71,4	80,0	70,0	57,9	65,2	
717	Droit	%	..	..	..	25,0	25,0	50,0	66,7	66,7	66,7	66,7	
718	Administration	%	..	..	..	47,4	38,9	36,8	36,8	35,3	44,4	47,4	
719	Autres	%	..	..	..	50,0	100,0	66,7	100,0	100,0	100,0	100,0	
		Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)											
	Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	
720	Financement médian (ensemble des secteurs)	\$	..	..	..	19 548	25 000	13 000	15 764	18 186	19 428	21 942	Seulement les chercheurs disposant de fonds de recherche
721	Sciences de la santé	\$	..	..	..	14 365	3 991	5 000	8 843	4 882	5 514	6 170	entrent dans le calcul de la médiane.
722	Sciences pures	\$	..	..	..	39 547	75 829	56 691	63 070	97 832	80 355	180 183	
723	Sciences appliquées	\$	..	..	..	40 937	52 954	55 212	39 936	33 175	52 936	30 713	cellule vide : aucun chercheur recensé
724	Arts	\$	..	..	..	47 800	29 577	27 808	14 073	10 000	24 565	14 790	Valeur zéro (cellule) : au moins un chercheur de recensé
725	Lettres	\$	..	..	..	16 534	13 200	10 164	7 140	10 351	13 815	26 083	
726	Sciences humaines	\$	..	..	..	8 591	16 108	5 470	10 210	10 000	15 000	10 968	
727	Éducation	\$	..	..	..	11 174	4 519	4 683	5 517	5 672	13 574	12 416	
728	Droit	\$	..	..	..	868	536	470	417	4 917	417	4 185	
729	Administration	\$	..	..	..	5 000	5 000	2 443	1 000	3 186	3 017	6 956	
730	Autres	\$	..	..	..	479 021	372 779	437 117	83 952	192 571	390 572	183 263	

## Note méthodologique – Section recherche

La décision de la Commission de la Culture et de l'Éducation de proposer un nouveau canevas de grille a rendu obsolète le processus habituel de production des tableaux demandés depuis un bon nombre d'années incluant les automatisations réalisées à même les systèmes de données. La nouvelle grille proposée en juin soulevait un nombre important de questionnements qui poussèrent l'équipe du siège social à interpellier les personnes impliquées, autant à la Commission qu'au Ministère de l'Éducation.

Les rencontres ont permis de clarifier plusieurs points et de proposer des amendements méthodologiques. La dernière version de la grille transmise contient le détail méthodologique (onglet "définitions et informations") qui guide la production des données pour la section recherche. Toutefois, des éléments discutés avec le responsable de la CCÉ, et pourtant acceptés, ne sont pas consignés dans la nouvelle version de la grille et peuvent influencer grandement la nature de l'information produite, notamment la notion de responsabilité des octrois. C'est pourquoi la méthodologie que nous proposons pour la réalisation des données recherche divergente légèrement de la proposition officielle de la commission, mais est jugée acceptable par le responsable de la commission (Jules Racine-St-Jacques) qui comprend bien que la comparabilité interétablissement des données de la recherche ne pourra être assurée considérant que la production des données revient à chacun des établissements. Notez que nous avons consulté des établissements hors du réseau afin de comparer les méthodologies utilisées et que, pour plusieurs aspects, des divergences existent concernant la synchronicité avec le personnel notamment.

### Détails méthodologiques

#### Source de données :

- Données de la recherche : la production de l'information est basée sur les données du financement de la recherche extraite de l'inventaire du financement de la recherche (IFR; 23-09-2019)
- Données sur le personnel : les données proviennent de l'Enquête SYSPER, fichiers de déclaration finaux, 2012-2013 à 2017-2018 et fichiers de déclaration provisoires, 2018-2019 extrait en septembre 2019. Conformément aux définitions exprimées par la Commission parlementaire dans la grille de la Loi 95, nous avons retenu les « professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-recteurs, ne sont pas comptabilisés ici. [...] Les professeurs en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Les professeurs invités sont également comptabilisés. Uniquement les professeurs avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés ». Ceci inclut autant les professeurs à temps plein et à temps partiel, ainsi que les professeurs réguliers, contractuels et substitués au 1er octobre de chaque année. Les maîtres d'enseignement de l'ÉTS font également partie de la population retenue, étant considérés comme des professeurs-chercheurs dans les enquêtes SYSPER et SIFU.

**Concordance des données de la recherche et du personnel :** Puisque les notes méthodologiques de la grille de la commission mentionnent que la définition de ligne 21 (nombre de professeurs-chercheurs au 21 octobre) s'applique à « tout le formulaire », la production de l'information de recherche que nous proposons est d'abord assujettie aux données du personnel. C'est-à-dire nous avons utilisé la concordance entre le système IFR et le système SAFIRH afin de retenir uniquement les octrois de recherche obtenus par les chercheurs présents dans le dénombrement annuel du personnel professeur-chercheur excluant les professeurs occupant des postes de direction académique tels que les doyens ou les vice-recteurs (voir détail dans la section source de données). **Les quatre tableaux proposés pour la section recherche sont donc d'abord filtrés selon l'effectif annuel retenu aux fins de la production des données pour le corps professoral.** Toutefois, au bas du tableau 1, nous avons indiqué l'ampleur du financement exclue sur la base d'une non-concordance avec le recensement de professeurs-chercheurs.

**Série chronologique :** puisque la production de l'information de recherche nécessite les données sur le personnel (professeur-chercheur) la plage de production des données a dû être restreinte aux années pour lesquelles les données du personnel et de la recherche étaient disponibles soit de **2012 à 2019**. Pour les données de la recherche, la déclaration de l'année 2019 correspond à la déclaration 2018-2019 et se tient du 1er avril 2018 au 30 mars 2019.

**Catégorisation disciplinaire des octrois de recherche : La répartition des octrois de recherche se base sur la catégorisation des chercheurs.** La répartition des professeurs par famille disciplinaire a été réalisée à partir du code CLARDER de la principale discipline d'enseignement attribué par les établissements à chacun de leurs professeurs dans le SYSPER. La catégorisation n'est donc pas faite sur la base de l'unité d'enseignement comme stipulé dans la méthodologie de la grille. Les CLARDER ont été convertis vers un CLASS correspondant, puis vers la famille disciplinaire établie par la CCÉ. Si un CLARDER non documenté était rencontré, la discipline liée au département était utilisée aux fins de classification. Les professeurs apparaissant dans la discipline « Autres » sont ceux dont le CLARDER et le département sont plurisectoriels.

**Type de répartition des octrois utilisé : La répartition des fonds réels (répartition UQ) est utilisée pour l'ensemble des tableaux de la section « recherche »,** et ce, bien que la méthodologie de la grille propose plutôt d'établir les calculs sur la base de la responsabilité des projets du fiduciaire. À notre avis, la méthodologie proposée par la commission concentre indûment les fonds de recherche vers les grands établissements, les disciplines de recherche mieux nantie et les chercheurs mieux établis. Le portrait qui en découlerait serait biaisé puisqu'il ne représenterait pas les fonds réels disponibles aux fins de la recherche dans les établissements. Ce constat, nous l'avons partagé au responsable de la CCÉ et celui-ci abondait dans le même sens que nous. Nous avons donc décidé de produire l'information qui, selon nous, permettrait d'établir les mesures qui seraient le plus en accord avec la réalité de nos établissements.

**Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur : Nous avons calculé le total des revenus par chercheur et ensuite déterminé la médiane de la cohorte pour chaque domaine et année.** Les chercheurs sans financement n'entrent pas dans le calcul de la médiane que nous avons calculé. Ainsi, la sommation des octrois est faite au niveau des chercheurs ayant reçu des octrois dans un premier temps et nous déterminons ensuite le revenu total médian. Le tableau 3 permet d'évaluer la part des chercheurs financés et le tableau 4 propose la médiane du revenu de la cohorte de chercheurs financés.

#### Types de financement exclus pour la production des tableaux de données 1 à 4 (Lignes 685 à 730) :

- Exclusion des paiements de frais indirects : les versements FIR provinciaux du MEES (incluant le versement transitoire) et fédéraux (Industrie Canada) furent retirés. Toutefois, les versements particuliers du FRQ et des M/O provinciaux découlant de la refonte du paiement des frais indirects provinciaux par le FRQ et les Ministères et organismes ne furent pas retirés. Toutefois, le paiement des FIR provincial transitoire fut retiré.
- Exclusion des bourses de formation : L'ensemble des octrois déclarés sous l'intention « Bourses de formation à la recherche ».
- Exclusion des contrats de service : L'ensemble des octrois déclaré sous le sous-type de financement « Service professionnel » incluant les frais indirects.

Détail répartition des octrois Tableau 1

Numéro	Libellé	Définition	Règles de calcul
686	Subventions d'infrastructure de la FCI	Subventions d'infrastructure de la FCI incluant les contreparties du gouvernement provincial et d'autres sources (d'entreprises et institutionnelles)	Code Loi 95 = FCI
687	Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	Subventions de frais indirects de recherche du Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	Code Loi 95 = FEI
688	Subventions de recherche du Canada (excluant les revenus de la FCI)	Subventions des organismes subventionnaires, ministères et organismes publics fédéraux	Somme des indicateurs 689, 690 et 691
689	Chaires de recherche du Canada	Chaires recherche du Canada (niveau 1 et 2), chaires de recherche du Canada 150 et Chaires d'excellence en recherche du Canada.	Programmes : <ul style="list-style-type: none"> <li>· Niveau 1 (SCRC)</li> <li>· Niveau 2 (SCRC)</li> <li>· Chaire de recherche du Canada 150 (SCRC)</li> <li>· Chaire de recherche du Canada – Niveau 1 (SPIIE)</li> <li>· Chaire de recherche du Canada – Niveau 2 (SPIIE)</li> <li>· Chaire d'excellence en recherche du Canada (SPIEE)</li> </ul>
690	Organismes subventionnaires canadiens	Subventions du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), Conseil de recherche en sciences naturelles et génie (CRSNG), des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), du Secrétariat inter-conseil et réseau des centres d'excellence (RCE), du Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements (SPIIE), (excluant les chaires de recherche du Canada)	Organismes pourvoyeurs de fonds : <ul style="list-style-type: none"> <li>· CRSH</li> <li>· CRSNG</li> <li>· IRSC</li> <li>· Secrétariat inter-conseil et réseau des centres d'excellence</li> <li>· SPIEE</li> </ul> Type de financement = Subvention Programmes = tous exceptées chaires du SPIEE
691	Gouvernement du Canada	Subventions des ministères et organismes publics fédéraux (excluant l'enveloppe du Fonds de soutien à recherche)	Sous-Type d'OPF : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Ministère fédéral</li> <li>o Organisme gouvernemental fédéral</li> </ul> Type de financement = Subvention Exclusion de l'enveloppe fédérale annuelle de FIR
692	Subventions de recherche du Québec	Subventions des Fonds de recherche et du gouvernement du Québec	Somme des indicateurs 693 et 694
693	Fonds de recherche du Québec	Subventions des Fonds de Recherche du Québec - Société et culture (FRQSC), Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies (FRQNT) et Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS), (incluant les frais indirects de recherche)	Organismes pourvoyeurs de fonds : <ul style="list-style-type: none"> <li>· FRQSC</li> <li>· FRQNT</li> <li>· FRQS</li> </ul> Type de financement = Subvention Sous-Type d'OPF : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Ministère provincial</li> <li>o Organisme gouvernemental provincial</li> </ul> Type de financement = Subvention Exclusion de l'enveloppe provinciale annuelle de FIR Exclusion des contreparties FCI via code Loi 95 = FCI
694	Gouvernement du Québec	Subventions des ministères et organismes publics provinciaux (incluant les frais indirects de recherche versés à même les projets mais excluant les enveloppes annuelles)	Organisme pourvoyeur de fonds : <ul style="list-style-type: none"> <li>· UQAM</li> <li>· UQTR</li> <li>· UQAC</li> <li>· UQAR</li> <li>· UQO</li> <li>· UQAT</li> <li>· INRS</li> <li>· ENAP</li> <li>· ETS</li> <li>· TELUQ</li> </ul> Exclusion des contributions FCI via le Code Loi 95=FCI
695	Financement institutionnel	Fonds internes des établissements (excluant les contreparties aux projets FCI)	
696	Autres sources	Subventions et contrats des entreprises, organismes à but non lucratif, Institutions de santé ou d'enseignement. Contrats des ministères et organismes publics provinciaux et fédéraux	Toutes les sources de financement autres que celles retenues pour le calcul des précédents indicateurs

697 Contrats	Contrats de recherche (excluant les contrats de service professionnels), tout type d'organismes pourvoyeurs de fonds confondus à l'exception de l'établissement concerné	Type de financement = contrat Retrait des contrats financés par l'établissement
Exclusion non associé à un professeur-chercheur	Il s'agit du total des fonds de recherche qui furent octroyé à du personnel autre que des professeur-chercheurs avec rang académique ayant une rémunération au 1er octobre.	
Exclusion FIR du gouvernement fédéral	Paiement des frais indirect du gouvernement fédéral (Industrie Canada)	
Exclusion FIR du gouvernement provincial	Paiement des frais indirect du gouvernement provincial payé par le MEES avant la refonte. Considère aussi les montants de transition. Toutefois, les FIR payé par le FRQ et les autres M/O provinciaux furent considérés.	

## Définitions liées au dénombrement et au cheminement universitaire

Sources : MEES, TSEP, DGSEG, DIS, BCI.

### Page 1- Étudiants-enseignants

Ligne 21	Nombre de professeurs au 1er octobre (total)	Professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens, ne sont pas comptabilisés ici. Veuillez noter que les professeurs en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Les professeurs invités sont également comptabilisés. Uniquement les professeurs avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés.  La définition utilisée s'applique à tout le formulaire, à l'exception de la ligne 18 (professeurs récemment embauchés) qui exclut les professeurs invités.
Ligne 22	Nombre de professeurs réguliers	Professeurs et chercheurs avec rang académique dans un statut régulier au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Veuillez noter qu'un statut régulier n'est pas nécessairement garant d'un emploi à temps plein.
Ligne 25	Nombre de professeurs non réguliers	Professeurs et chercheurs avec rang académique dans un statut non régulier au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Cet effectif correspond au personnel dont le statut relatif au poste est limité dans la durée: surnuméraire, occasionnel, invité, prêté par un autre établissement, temporaire, contractuel, étudiant, stagiaire, etc.
Lignes 39 à 71	Professeurs selon le secteur disciplinaire	Déclinaison de la ligne 21 (Page 1) selon le secteur disciplinaire de la principale discipline d'enseignement ou de recherche du professeur.

### Page 4- Personnel

		Les données de cette section proviennent du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Pour des définitions plus détaillées, on se référera au Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER), Collecte de données 2017-2018, 11 juillet 2018, p. 45-48. Veuillez noter que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Uniquement les employés avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés. Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. Une méthodologie de prépondérance a été utilisée dans les situations de double emplois dans laquelle, par exemple, les emplois périphériques ne sont pas choisis en premier.
	Professeurs	Regroupe les professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens, sont comptabilisés sous "Direction". Veuillez noter que les professeurs en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Les professeurs invités sont également comptabilisés.

### Page 8- Recherche

Lignes 685 à 697	Fonds de recherche par source de financement	Comptabiliser les fonds administrés par l'université ou par un établissement affilié, quand la personne responsable du projet de recherche est un professeur-chercheur de l'université ou un professeur-chercheur assimilé. Ne pas comptabiliser les fonds alloués en vue de la réalisation d'un projet de recherche dont le ou la responsable n'est pas un professeur-chercheur d'une université ou assimilé. Exclure aussi les bourses de formation, les subventions allouées pour la réalisation des projets d'assistance technique de tout organisme et les frais indirects de recherche assumés à même le budget général de l'université. Rattacher le montant à la période allant du 1er mai au 30 avril et englobant la date qui figure dans le document qui officialise l'annonce du contrat ou de la subvention. Dans le cas d'un montant dont les versements s'étalent sur plus d'une année budgétaire sans que l'organisme pourvoyeur en précise la répartition par année budgétaire, il faut répartir également le montant total sur chacun des exercices financiers pendant lesquels les travaux de recherche doivent se réaliser.
------------------	--	--

Ligne 690	Organismes subventionnaires canadiens	Fonds en provenance des organismes subventionnaires du Gouvernement du Canada (IRSC, CRSNG, CRSH, fonds Apogée, etc.)
Ligne 691	Gouvernement du Canada	Fonds en provenance de l'Administration gouvernementale du Canada (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)
Ligne 694	Gouvernement du Québec	Fonds en provenance de l'Administration gouvernementale du Québec (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)
Ligne 695	Financement institutionnel	Financement provenant de l'établissement d'attache ou de ses constituantes (fondation, fonds, centre de recherche, etc.)
Ligne 696	Autres sources	Fonds en provenance d'autres sources publiques, parapubliques et privées, canadiennes ou étrangères (Établissements d'enseignement, municipalités, compagnies, corporations, fondations, associations, organismes à but non lucratif, sociétés, etc.) Préciser le montant du financement en provenance d'autres sources obtenu en vertu de contrats de recherche. Un contrat de recherche est une entente conclue entre des parties juridiques afin de financer des travaux effectués à l'intérieur d'un projet de recherche. Cette entente comporte une ou certaines des caractéristiques suivantes (liste non exhaustive) :
Ligne 697	Contrats	- exigence de biens livrables; - versements conditionnels répartis selon un échéancier prédéterminé; - contraintes en matière de communication et de confidentialité en ce qui a trait à la transmission des résultats; - contraintes relativement à la propriété intellectuelle que possède le bailleur de fonds sur les résultats des travaux de recherche.  Correspond aux fonds de recherche dont disposent les professeurs-chercheurs durant l'année de référence. Rattacher le montant à la période allant du 1er mai au 30 avril et englobant la date qui figure dans le document qui officialise l'annonce du contrat ou de la subvention. Dans le cas d'un montant dont les versements s'étalent sur plus d'une année budgétaire sans que l'organisme pourvoyeur en précise la répartition par année budgétaire, il faut répartir également le montant total sur chacun des exercices financiers pendant lesquels les travaux de recherche doivent se dérouler. Les professeurs-chercheurs responsables sont des professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Ils sont identifiés par le pourvoyeur de fonds comme chercheur principal responsable du projet de recherche. Comptabiliser les fonds de recherche des professeurs-chercheurs responsables selon le secteur disciplinaire auquel ils sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.
Lignes 698 à 708	Fonds de recherche par secteur disciplinaire	
Lignes 709 à 719	Taux de professeurs disposant de fonds de recherche	Exprime le rapport, en pourcentage, entre le nombre de professeurs disposant de fonds de recherche à titre de professeur-chercheur responsable durant l'année de référence et le nombre total de professeurs rattachés à l'université ou à un établissement affilié (Page 1, ligne 21). Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.
Lignes 720 à 730	Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur	Montant correspondant à la médiane de l'ensemble des fonds de recherche dont disposent les professeurs rattachés à l'université ou à un établissement affilié au cours de l'année de référence à titre de professeur-chercheur responsable. Calculer le montant de financement correspondant au milieu de l'ensemble (n) des valeurs des fonds dont disposent individuellement les professeurs de l'établissement durant l'année de référence, soit la valeur située à la position $(n+1) \div 2$ . Inclure uniquement les montants compris dans les sommes indiquées aux lignes 688 à 697 de la page 8. Exclure les subventions d'infrastructure de la FCI et les fonds d'exploitation des infrastructures de la FCI. Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.